

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

DOSSIER

**Services
publics,
quel avenir ?**

ÉDUCATION, DÉCENTRALISATION, RETRAITES

On continue !

Tous à Paris dimanche 25 mai pour nos retraites

En matière d'assurance comme pour le reste, c'est toujours mieux d'avoir le choix.

Désormais la GMF aussi vous accompagne tout au long de votre vie, et vous propose les produits qu'il vous faut : assurance auto, habitation, protection juridique, épargne, crédits... Sa souplesse dans le choix des garanties, ses tarifs ajustés et enfin son souci de proximité avec ses adhérents en font le partenaire sûr et efficace que vous recherchez.

Pour en savoir plus et souscrire sans tarder, contacter le **0 820 809 809** (0,12 € TTC la minute) ou consulter **www.gmf.fr**.



ASSURANCE & SERVICES
FINANCIERS

GMF. Assurément humain



17

Dossier

Où va la fonction publique ?



8

Actualités
Mobilisation enseignante

36

Catherine Henri
Professeur de lettres, auteur de « De Marivaux et du Loft »



Edito

Proposition indécente

La proposition de racheter des années (au maximum 3) faite aux enseignants par le gouvernement est tout aussi indécente que celle que faisait le milliardaire (Robert Redford) à un jeune couple désargenté, pour acheter une nuit avec la jeune mariée (Demi Moore), dans un film médiocre qui n'entrera pas dans l'histoire du cinéma. De quoi s'agit-il exactement ? De François Fillon à Jean-Paul Delevoye, en passant par Luc Ferry, les ministres se gardent bien d'expliquer que ce rachat doit se faire à « taux actuariellement neutre ». Derrière ce langage abscons de notaire, se cache une réalité simple : cela ne doit pas coûter un centime à l'organisme payeur, l'État, et reposer sur la seule contribution de l'individu. Les évaluations vont d'un coût de 5 000 € par année rachetée dès le début de carrière, à un coût de 15 000 € par année rachetée en fin de carrière de certifié. Lorsqu'on sait qu'un(e) certifié(e) débute avec un traitement net de 1250 € en moyenne, on mesure la valeur d'un tel « avantage » !

D'autant plus que dans une profession largement féminine, le rachat de trois années risque d'être insuffisant pour permettre à nos collègues de prendre une retraite décente, à taux plein, et à un âge décent. Que Luc Ferry, qui annonce sur les télévisions dimanche soir qu'il va entamer des discussions pour améliorer le métier d'enseignant, ne médite-t-il cette spécificité de la profession : l'âge moyen de passage des concours du second degré est aujourd'hui de 25,6 ans. Il suffit d'ajouter 42 annuités, pour comprendre la colère des enseignants qui ont bien mis en relation cette réforme avec la diminution du nombre d'adultes dans les établissements (surveillants, emplois-jeunes), les suppressions d'emplois, le non-remplacement des départs, l'abandon de missions par la décentralisation, et savent quelles conditions d'exercice du métier tout cela leur prépare. Non, décidément, les ministres ne s'en tireront pas en ne répondant pas aux questions que leur posent les enseignants en lutte depuis le mois de septembre, sur les questions éducatives, comme sur la décentralisation, comme sur les retraites.

Jean-Marie Maillard, cosecraire général



Sommaire

Revue de presse	4
30 jours	5
Courrier/Débat/opinion	6
Actualités	8
• On continue !	
• Grèves, examens et « réquisition ».	
• Réforme des universités.	
• Retraites : défendre un autre projet.	
Eco/social	14
• Politique familiale.	
• Rétrécir l'État.	
Élections internes	16
• Bulletin de vote à la CA nationale du SNES.	
Dossier	17
• Où va la fonction publique ?	
Fenêtre sur	24
• Le CNDP : un réseau original et innovant.	
Métier	26
• Conseil supérieur de l'éducation du 7 mai.	
• Enseignement de l'économie.	
• Interdisciplinarité.	
Baccalauréat 2003	30
• Mode d'emploi.	

Catégories	32
• Changement de résidence.	
• Nouvelle affectation.	
International	34
• Préparons le Forum social européen de Saint-Denis.	
Portrait	36
• Catherine Henri, professeur de lettres.	
Culture	38
• Livres-revues	
• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Multimédia	
Entretien	44
• Goulven Laurent et Paul Mazliak : deux siècles de biologie.	
Petites annonces	47



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : SIEP, Bois-le-Roi (77). C. P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €.



Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : GMF (2), ARVEL (47), ABC (47), CASDEN (48). Photo de Une : Clément Martin. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@sn.es.edu, Internet : http://www.sn.es.edu



MOUVEMENT

Alarmes, citoyens... !



11 avril 2003

LES CHERCHEURS LANCENT UN CRI D'ALARME

« Jusqu'où ira le déclin ? » s'inquiète François Jacob, le prix Nobel de médecine. « Il faut sauver la recherche scientifique » lancent les chercheurs de l'Institut Cochin. Dans tous les laboratoires monte l'inquiétude. Hier à Paris, un millier de chercheurs ont manifesté devant le Panthéon en portant le cercueil symbolique d'une recherche publique « condamnée à mort par le gouvernement ». (...) François Jacob, Pierre Joliot, Alain Touraine et quelques autres grands noms, dans un livre intitulé *Quel avenir pour la recherche ?* rappellent qu'elle est « non seulement le moteur de la science, mais aussi ce qui nourrit l'industrie et la vie économique ». Ils énumèrent les grandes impulsions décidées sous Blum, Mendès France, de Gaulle et Mitterrand.



26 mars 2003

UNE RÉPUBLIQUE THÉOCRATIQUE ET PATHOCRATIQUE

Par François de Bernard

(...) Les États-Unis d'Amérique sont devenus, en deux petites années, simultanément une théocratie et une pathocratie. Les États-Unis sont devenus une théocratie, parce que, désormais, presque toutes les décisions d'importance de l'administration Bush y sont prises *in the name of God* - au nom d'un Dieu de colère et de vengeance, non point d'amour et de compassion -, et que ce système ne rencontre aucune résistance sérieuse de la part des pouvoirs législatif et judiciaire institués, sans parler de médias qui, pour la plupart, le soutiennent. (...) Le concept même de démocratie n'a plus besoin d'être défini puisque « Nous sommes la démocratie ». Que le sens de cette démocratie n'ait plus qu'un rapport métaphorique et accessoire avec 2 500 ans de tradition politique n'a bien sûr aucune importance !



16 avril 2003

Retraites du public : ce qui va faire mal

Les mesures en discussion forment un ensemble qui devrait faire grincer bien des dents chez les 5 millions de personnes employées par l'État, les collectivités locales et les hôpitaux. La plus emblématique est déjà connue : l'alignement de la durée de cotisation sur le privé, d'ici à 2008. Présentée comme « équitable », adoubee par la CFDT, elle n'est pas moins douloureuse. Le gouvernement veut faire effectuer au secteur public en cinq ans le chemin que le privé avait mis dix ans à parcourir. Résultat, rien que dans la fonction publique d'État, les 580 000 personnes (1 sur 5) qui partent à la retraite d'ici à 2010, devront refaire leurs calculs. Forcément dans un sens plus défavorable.

Comme en 1993, lors de la réforme Balladur pour le privé, l'arbre de la durée de cotisation cache mal une forêt de dispositifs désagréables. Les fonctionnaires devraient se voir appliquer une décote par année manquante. Celle-ci n'est pas définie, mais une fourchette circule : de 4 % à 7 % (contre 10 % dans le privé). Un départ avancé de deux ans serait sanctionné par une perte de pouvoir d'achat de 8 % à 14 % par rapport à une retraite pleine. (...) Comme la réforme Balladur de 1993 avait « désindexé » les retraites du privé des salaires pour les indexer sur la hausse des prix, le gouvernement cheche à couper le lien entre le traitement des fonctionnaires et les pensions des retraités. Plutôt que de découpler les retraites du sacro-saint « point » d'indice de la fonction publique, le gouvernement semble avoir trouvé un moyen terme : les pensions ne bénéficieront plus des revalorisations catégorielles des actifs. Elles évolueront donc moins vite que la masse salariale des actifs.



14 mai 2003

RÉFORME DES RETRAITES : LA CONTESTATION A PRIS UNE AMPLIEUR SANS PRÉCÉDENT

Avec plus de 1 million de Français dans les rues (1,1 million selon la police, 2 millions selon les syndicats), une grève massivement suivie dans les services publics et une quasi-paralysie des transports en commun, l'opposition au projet gouvernemental de réforme des retraites a connu, hier, un succès sans précédent, et l'incendie menace de s'étendre. Organisés dans une centaine de villes par l'ensemble des centrales syndicales, les cortèges ont rassemblé, au total, trois à quatre fois plus de monde que ceux du 1^{er} février et du 3 avril. (...) La liste des perturbations rappelle celle de l'hiver 1995, lorsque les fédérations du secteur public avaient contraint Alain Juppé, alors Premier ministre, à renoncer à réformer les régimes spéciaux et celui des fonctionnaires.



10 avril 2003

LES ÉLÈVES FRANÇAIS SAVENT LIRE MAIS MANQUENT DE CONFIANCE

Les petits Français savent lire mais peuvent mieux faire. Leur niveau de lecture est plutôt homogène mais le manque de confiance en eux les poussent à renoncer à répondre plutôt que de risquer de commettre une erreur. Ces constats émanent de l'enquête « Évaluation internationale en lecture des élèves du primaire ». (...) Les 3 538 élèves français testés et répartis dans 221 classes de 145 écoles élémentaires totalisent un score de 525, soit 25 points de plus que la moyenne. Ce total les place au 13^e rang, derrière les écoliers de Suède, d'Angleterre et d'Écosse, des Pays-Bas, d'Italie, d'Allemagne ou des États-Unis. Dans tous les pays, les filles obtiennent des résultats meilleurs que les garçons, mais l'écart est moins net pour la France et l'Italie.





© CLÉMENT MARTIN

- 22 avril** **Pneumopathie atypique.** 106 nouveaux cas annoncés en Chine.
- 24 avril** **Reddition.** Tarek Aziz, ancien vice-président de l'Irak se rend aux Américains.
- 25 avril** **Sortez couverts.** Une délégation française, menée par Jean-Pierre Raffarin se rend à Pékin, en mission diplomatique.
- 29 avril** **Sommet exceptionnel.** Les chefs d'État et de gouvernement des dix pays d'Asie du Sud-Est se réunissent à Bangkok, pour convaincre la planète qu'ils font tout pour éradiquer la pneumopathie atypique.
- 30 avril** **« Littérature ».** Luc Ferry adresse sa *Lettre à tous ceux qui aiment l'école* à 800 000 personnels de l'Éducation nationale.
- 1^{ER} mai** **Turquie.** Un séisme de 6,4 sur l'échelle de Richter, secoue la province de Bingöl et fait plus de 100 morts et de 500 blessés. **Fête du travail :** Entre 164 000 manifestants (selon la police) et 400 000 (selon les syndicats) défilent dans 200 villes. **Irak.** Le président Bush déclare la fin des « opérations de combat majeures ».

SOUSCRIPTION

De l'argent pour réussir la manifestation nationale

L'attitude arrogante du gouvernement sur les retraites nous contraint à manifester de nouveau et cette fois à Paris le 25 mai.

Cette manifestation doit rassembler des centaines de milliers de personnes, dont les personnels de l'Éducation nationale par dizaines de milliers.

Cela va coûter beaucoup d'argent et les finances du SNES comme celles des autres syndicats ne peuvent supporter l'ensemble des frais de déplacement de tous ceux qui vont venir de la province proche et lointaine.

Ce sont des centaines de milliers d'euros qui vont être engagées pour payer les cars, les trains et les TGV. C'est pour cela que nous vous appelons à participer aux souscriptions qui seront lancées notamment par le SNES et la FSU, ou à les organiser. Verser quelques dizaines d'euros et même plus pour sauver les retraites et sa retraite, c'est un bon investissement.

Si vous êtes isolé(e), vous pouvez faire parvenir votre participation financière au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris cedex 07.

Jean-Claude Durdux, Jean-Jacques Mornettas, trésoriers nationaux

- 11 avril** **Lutte finale.** Chute de Bagdad. **Chant du cygne.** Réunion tripartite de Saint-Pétersbourg de l'« axe anti-guerre » : la France, l'Allemagne et la Russie.
- 16 avril** **Simple comme un coup de fil.** Jacques Chirac tente de recoller les morceaux avec les États-Unis, au cours d'un échange téléphonique de vingt minutes (traduction comprise) avec George W. Bush.
- 17 avril** **Coup de filet.** Arrestation à Bagdad d'Abou Al-Abbas, responsable du Front de libération de la Palestine, auteur d'un attentat en 1985.
- 19 avril** **Casser l'ambiance.** Nicolas Sarkozy, invité d'honneur de la 20^e rencontre annuelle de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), relance le débat sur le port du foulard.
- 21 avril** **Bonne santé !** Le ministère de la Santé annonce la liste des 616 médicaments qui ne seront plus pris en charge qu'à 35 % au lieu de 65.

- 6 mai** **Grogné.** Nouvelle grève unitaire dans l'Éducation nationale, contre la décentralisation et le projet de réforme des retraites.
- 13 mai** **Mouvements sociaux.** Grève et manifestations du privé et du public, à l'appel de l'ensemble des syndicats, pour protester contre le projet de réforme des retraites.
- 15 mai** **Retraites.** « Compromis acceptable » signé par la CFTD et la CGC. CGT, FO, UNSA et FSU appellent à une très grande manifestation nationale à Paris le 25 mai.
- 19 mai** **100 000 manifestants** à Paris. **60 à 70 % de grévistes** dans l'Éducation nationale.

Billet d'humeur

Fonds de pension : le retour

Malmenés par la crise boursière, déconsidérés par les faillites anglo-saxonnes, les fonds de pension étaient sortis ces derniers temps des discours sur la retraite. Les voici revenus en grâce dans le projet Fillon, par la voie discrète de la transformation des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire (PPESV ou plans Fabius, du nom de leur génial inventeur) en PPESVR (R comme retraite). Ces plans prévoient une épargne volontaire du salarié exonérée d'impôt sur le revenu. L'entreprise peut abonder le plan du salarié en franchise d'impôt sur le revenu et, jusqu'à 2 300 € par an, en franchise de cotisations sociales (au-delà et jusqu'au plafond de 4 600 €, l'entreprise paye une taxe de 8,2 % au profit du Fonds de réserve des retraites). Les revenus réinvestis et les plus-values sont exonérés d'impôt sur le revenu eux aussi. De leur côté, les régimes surcomplémentaires facultatifs sont défiscalisés. Voilà qui va améliorer la situation des finances publiques ! Dans le même temps, le régime complémentaire obligatoire envisagé pour les primes des fonctionnaires est finalement facultatif, ce qui en limite les garanties...

Arnaud Parienty

Association romande des correcteurs d'imprimerie

Humour de l'orthographe

Pierre Danac, dans Trait d'Union (n° 148)

Les commissaires de l'Union européenne viennent d'annoncer qu'ils sont parvenus à un accord en vue d'adopter le français comme langue préférentielle dans les échanges européens, plutôt que l'allemand qui était l'autre possibilité. Au cours des négociations, le gouvernement de la République française a toutefois concédé que l'orthographe française laissait à désirer et a accepté un plan quinquennal en vue de l'instauration du futur eurofrançais (familièrement l'eurof). La première année, le « s » sera employé au lieu du « c » doux. Les services sociaux redevront certainement sette nouvelle avec joie. Le « c » dur sera, quant à lui, remplasé par un « k ». Non seulement sela eklairsira les konfusions, mais les klaviers pourront kompter une touche de moins.

La sekonde année, l'enthousiasme publik ira kroissant quand l'énevant « ph » sera remplasé par « f ». Sela rendra des vokables comme fotografe ou filosofe 20 % plus kourts. Au cours de la troisieme année, l'akseptation par le publik de sette nouvelle orthografe permettra d'atteindre un stade où des changements kompliqués seront possibles. Le gouvernement enkouragera la supression des doubles lettres, qui ont toujours été d'une grande difikulté pour la présision de l'ortografe. De même, tous seront d'akord pour supprimer le « e » muet, qui kré un horibl désordr et rend la langu disgrasieuse. Il en sera de mém pour le « t » é le « s » muè. La katrièm ané, le peupl sera réseptif pour des étap tel que le remplacement du « q » par « k » é de « em » é « en » par « an ». Enfin, duran la sinkièm ané, le « au », ki n'è d'aukune nésésité, sera ranplasé par « o », é de sanblabl changement seront apliké o diférante kombinaison de letr. Apré sela nou oron un stíl ékri vrèman résonabl. Il ni ora plu de troubl ni de difikulté, é chakun sapersavra kil è fasil de komprandr lè sotr. Set foa lom ora atin léta dom !

Diwan

Quelques réflexions

Laurence Le Gal, Papeete

En ce qui concerne l'enseignement par immersion, il permet à l'élève de maîtriser les 2 langues en les pratiquant de manière égale (bretonne pour l'essentiel à l'école et francophone pour l'essentiel dans son environnement extérieur). Les linguistes ont, depuis longtemps, relevé les bienfaits d'un bilinguisme précoce et souligné une meilleure disposition dans l'acquisition de langues nouvelles. Mais je ne pense pas que le fond du débat porte véritablement sur la pédagogie, alors passons.

En ce qui concerne la disposition des Bretons vis-à-vis de leur langue, il convient d'être précis, une étude de l'INSEE « Propos sur la langue bretonne » de 1990 indique que 75 % des personnes interrogées en Bretagne sont en faveur contre 12 % qui sont d'un avis contraire. Résultats d'autant

plus intéressant que l'histoire enseignée a occulté l'identité bretonne et ses particularités (eh oui, de l'île de Paques à la Chine en passant par la France, l'histoire est une matière avant tout politique !). **Pour la vision passéiste** de la volonté de parler une langue, il y a peu interdite, elle m'inspire cette remarque :

Transposons un instant la méthode de destruction des langues « régionales » au français, interdisons dans un premier temps son enseignement (ou réservons-là, à la LV2 ou LV 3), enseignons à la place l'anglais, réalisons l'opération sur cinquante ans. Bilan : le français ne sera plus parlé que par les personnes âgées (et donc associé à une image passéiste) tandis que la jeunesse communiquera uniquement en anglais, véhiculant une image jeune et dynamique de la langue,

après il suffira de relever que toute velléité de parler le français est un repli communautaire et lié à une vision passéiste. On me fera remarquer que cela n'est pas comparable, à raison d'ailleurs, il est en effet difficile d'endosser le rôle de la victime...

Pour ce qui est des grammairiens qui ont codifié la langue. L'un d'entre eux a effectivement collaboré, son travail de grammairien n'en demeure pas moins réel. Faut-il détruire une école parce qu'il y a cinquante ans, l'un de ses maçons a eu un comportement condamnable, je vous laisse répondre... mais pourquoi alors ne pas appliquer cette sévérité aux intellectuels, artistes et administratifs de la France collaboratrice...

On peut s'abriter derrière les lois (la loi Toubon par exemple) ou derrière la haute administration, mais il reste quand même une question : pourquoi, de la Bretagne à Tahiti, s'acharner à détruire les autres cultures qui font la richesse de notre territoire ? Peut-on s'extasier décemment devant la lutte des Québécois pour leur langue (richesse cul-

turelle patrimoine historique) et avoir l'attitude inverse sur son propre sol ou les langues baptisées « régionales » sont dénigrées (repli communautaire, passéisme) ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un impérialisme culturel, doit-on colorier aujourd'hui le monde francophone comme on coloriait autrefois les colonies en rose ? Arrêtons le double langage et répondons franchement, le débat gagnera en rationalité, ce qu'il perdra en phantasme.

Les Bretons ont financé et financent le budget de l'État pour un enseignement qui, tout en apportant certaines valeurs positives, occultait la langue et l'histoire d'une terre. A défaut de repentance, faisons preuve d'humanisme et de tolérance, donnons à Diwan les moyens nécessaires à son fonctionnement, je rassure en même temps les tenants de la désertification linguistique : la machine à uniformiser est en marche, elle est française (cocorico !) et elle le fait mieux que n'importe quel Mac Do. Vive l'exception culturelle à la française !



Une association indépendante, créée en 2002 par des enseignants de la maternelle à l'université.

Une coopérative pédagogique pour s'entraider, mutualiser les pratiques et les expériences professionnelles, prendre connaissance des recherches... Gagner et faire gagner du temps, tirer partie du travail de toutes les générations d'enseignants et de tous les acteurs du système éducatif.

Un réseau, des rencontres dans les "maisons locales".

Un site Internet coopératif : <http://lamaisondesenseignants.com>

Près de 100 000 pages lues : des informations professionnelles, des ressources pédagogiques pour la classe, des études, une bourse au logement, une liste de diffusion, des dossiers et une source d'informations pour les parents, les élèves et les étudiants...

Une adresse électronique : maison-des-enseignantq@wanadoo.fr

Un siège : 11, avenue Général-Champon, Grenoble 38100 ; tél. : 04 76 74 74 17

Du 5 au 30 mai



Du 5 au 30 mai

Démocratie interne

Du 5 au 30 mai, les syndiqué(e)s du SNES élisent la direction nationale du syndicat, et dans plusieurs académies, les directions académique et départementales (cf. listes nationales candidates dans l'US n° 586).

Dans le contexte actuel et face aux agressions contre les services publics et leurs personnels, le SNES a besoin d'une direction nationale forte, représentative des aspirations des adhérent(e)s qui le composent. Alors, votez et faites voter dans votre section SNES d'établissement !

Utilisez en priorité le matériel de vote fourni par votre section académique. Les collègues concernés par le seul vote national peuvent utiliser le bulletin de vote publié dans cette US en page 16.

En application du règlement électoral et de la délibération du BN du SNES du 29 avril 2003 (l'US n° 587), la liste Ecole émancipée, liste conduite par Bernard Collongeon a procédé au remplacement de sa candidate inéligible (Lucie Chanu) par Alain Ponvert, certifié d'histoire-géographie au collège Varlin, Le Havre (76).



Eugénio Bressan

Congrès national du SNES

De Toulouse, je n'ai rien vu (pas même le Capitole !)

Anne-Charlotte, Paris

Les deux premiers jours de congrès furent vraiment difficiles pour la néophyte que je suis : tant de monde, de mouvement...

Tous ces codes, ces usages, ce vocabulaire de « vieux » militants que je ne possédais pas, que j'ignorais... Toutes ces personnes, si à l'aise, à l'occasion grandes gueules, qu'on voit à la télévision, qu'on lit dans la presse et auxquelles on est soudain confronté... Bref, j'étais dépassée, stressée, submergée. Totale panique !

Et puis, tout à coup, à cause d'un rien, les choses se décoincent. Je commence à saisir le fonctionnement du congrès, ses enjeux - ses psychodrames aussi ! Je me plonge dans l'ambiance...

Il y a les vieilles « acad »(1) historiques, Lille, Aix-Marseille..., les tribuns que tout le monde connaît, dont on attend la faconde, dont on se rapporte les bons mots, et les nouveaux militants dont la voix tremble derrière le micro.

Il y a les séances plénières : ça gigote, ça siffle, ça hurle, ça peste et tempête. Et puis soudain, silence. On ferme les portes. On vote. Moment solennel.

Il y a aussi le congrès des coulisses : les cafés dont on abuse, les longs moments d'attente devant les deux seuls ordinateurs en libre accès, le figolage de dernière minute d'une motion (virgule ou pas virgule ?) par quelques militants échevelés et tendus. Et puis, il y a surtout la fatigue, intense. On s'endort dans un coin, derrière une plante. On baille, les traits se creusent.

Mais voici ce que, surtout, je retiens du congrès : ce furent des journées d'un réel exercice démocratique. J'ai compris, au cours de ce

congrès, que c'étaient les militants qui faisaient le SNES. Jusqu'alors, j'avais tendance à croire - et cela me révoltait - que tout venait d'en haut. En réalité, les situations peuvent changer très vite. On avance une motion même sur des sujets à vif, et puis soudain, à quelques voix près, les choses basculent. J'ai compris là-bas que tout se décidait avant : dans les établissements, dans les congrès académiques... Il faut me croire : notre voix - même si elle est ténue - s'entend. Maintenant, c'est sûr : militants de base, c'est à nous de jouer !

(1) Au congrès, on ne dit pas académie mais « acad ». J'en ai toute une série du même acabit...



© NICOLE JOYE

COMMUNIQUÉ (EXTRAITS)

EN 2003, ATTAC SUR TOUS LES FRONTS

(...) Mais l'actualité internationale de 2003 nous a obligés à élargir considérablement nos champs d'intervention.

D'abord la guerre américaine contre l'Irak et ses suites ont bouleversé nos calendriers militants, déjà très chargés. Et tout indique que les menaces que fait peser sur la paix du monde l'équipe d'extrême droite au pouvoir à la Maison Blanche vont devoir nous mobiliser longtemps encore.

A cette folle et criminelle équipée qui foule aux pieds la légalité internationale, s'ajoutent pour nous cette année trois événements programmés, mais néanmoins exceptionnels. Deux se tiennent en France : le G8 et le Forum social européen, et le troisième au Mexique : la conférence ministérielle de l'OMC.

Le G8, prévu à Évian du 1^{er} au 3 juin, et à l'occasion duquel Attac va publier un ouvrage début mai, va être l'occasion non seulement de multiples rencontres, forums et initiatives, mais aussi d'une grande mobilisation à la fois contre une institution illégitime et contre la présence physique de George Bush et Tony Blair. Attac France va inviter à ces actions les autres Attac du monde, une cinquantaine en tout. (...)

A Cancun, se tiendra en septembre la conférence ministérielle de l'OMC. Attac sera présente dans les manifestations et dans les contre-sommets. Le rassemblement du Larzac du mois d'août constituera un rampe de lancement de ces mobilisations.

A l'occasion de tous ces événements, nous devons faire preuve de solidarité en veillant à la participation et donc à la prise en charge, de représentants d'Afrique, d'Amérique latine et des pays de l'Est européen.

Attac, 6, rue Pinel, 75013 Paris. Tél. : 01 53 60 92 40, fax: 01 53 60 40 72. Mél : attac@attac.org - Internet : <http://france.attac.org>

SOUSCRIPTION ÉVÉNEMENTS ATTAC

60646 Chantilly cedex-France (chèque à l'ordre d'Attac)

Indiquez vos nom et prénom (éventuellement n° d'adhérent), ainsi que votre adresse pour bénéficier d'un reçu fiscal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° d'adhérent : Mél :

Je ne suis pas adhérent mais je souhaite être informé sur les actions d'Attac :

le contre G8 le FSE le contre-sommet de Cancun

Dans les académies

Orléans-Tours

La mobilisation a fait un bond important depuis le 13 mai ; le Cher et l'Indre étaient entrés dans le mouvement plus tôt. Dans le Loiret, la mobilisation, plus tardive, continue de s'étendre. En fin de semaine plus de 150 établissements (plus de la moitié de l'académie) étaient dans l'action (participation aux grèves reconductibles allant de 20 % à 100 %). Les départements sont tous de plus en plus mobilisés. Nombreuses initiatives partout pour fédérer et amplifier le mouvement par secteurs. Manifestations, pique-niques, occupations d'IA, dizaines de milliers de tracts distribués aux parents et à la population.

Grenoble

Les pourcentages de grévistes n'ont pas encore été publiés, mais probablement très forts dans toute l'académie. Depuis le 6 mai quelques établissements étaient en grève reconductibles, beaucoup plus nombreux depuis le 13 et le nombre ne cesse de s'accroître (de 1/3 à 3/5 selon les départements. Certains entrent demain dans l'action reconductible. Le mouvement semble toujours en développement malgré les réticences ou hésitations liées au calendrier des examens (bac, BTS...). Très forte participation aux AG locales et départementales. diverses initiatives prises en plus des temps forts nationaux : tracts distribués en ville, manifestations locales et départementales : 2 500 vendredi à Grenoble pour une manif «Education nationale». D'autres rendez-vous sont programmés d'ici la fin de la semaine. Fortes demandes d'inscriptions pour le 25. Convergences avec autres secteurs publics (Poste, Impôts, DDE, communaux...). En Haute-Savoie contact avec les UD (y compris CFDT 74) pour action interprofessionnelle.

Guyane

De nombreux établissements se sont mobilisés en Guyane (40 à 75 % de grévistes dans le secondaire), les établissements se mettent progressivement en grève. Dans l'ouest, la mobilisation dans le primaire est massive. Les collègues des syndicats de la FSU interviennent dans les établissements pour sensibiliser les personnels à rejoindre le mouvement. Le 19 avec Sud PTT, la FSU, la FCPE, nous appelons à une action unitaire. Les impôts sont également en grève et ont voté la reconduction.

EDUCATION, DÉCENTRALISATION, RETRAITES

On continue !

Les événements s'accroissent. Le SNES appelait dans la dernière US, celle du 9 mai, l'ensemble des personnels à s'engager sans attendre, à rejoindre le mouvement de grèves reconductibles qui concernent déjà des centaines d'établissements et à y entrer au plus tard le 13 mai. Nous en sommes aujourd'hui à 2 500 établissements en grève sur l'ensemble du territoire. De mémoire d'enseignant en activité, c'est du jamais vu ! Nous sommes bien loin de l'« essoufflement du mouvement » que pronostiquait Luc Ferry au soir du 6 mai. La « déferlante » du 13 mai, journée de grève et de manifestations organisée par l'ensemble des grandes confédérations sur la question des retraites a évidemment largement contribué à donner un tel allant au mouvement dans l'Education nationale. Près de 2 millions de manifestants parmi lesquels les enseignants étaient particulièrement nombreux et dynamiques, des taux de grève entre 80 et 90% dans les collèges et les lycées, une partici-

pation significative du privé, la journée du 13 mai a été reconnue comme un succès incontestable pour le syndicalisme et comme un moment très fort pour le mouvement dans l'Education nationale, ce qui n'était pas acquis d'avance. Le gouvernement a réagi très vite en annonçant une séance de négociations avec les cinq grandes confédérations représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) pour le mercredi 14, à 18 heures. A l'issue de dix heures de discussions les confédérations faisaient part, avec plus ou moins de force, de leur déception par rapport aux propositions gouvernementales. La FSU était reçue le lendemain, après l'UNSA par les directeurs de cabinet des ministres du Travail et de la Fonction publique. La possibilité de pouvoir racheter trois années d'études n'a pas suffi pour convaincre la FSU du bien-fondé du projet gouvernemental, d'autant plus que ses interlocuteurs lui précisaient que le coût de ce rachat serait de 5 000 euros par annuité

en début de carrière et de 15 000 euros en fin de carrière ! On apprenait dans l'après midi que CFDT, CFTC et CGC s'étaient rendues seules au ministère pour continuer des discussions qui devaient aboutir, dans un ballet qui semblait réglé à l'avance, à la signature de la CFDT et de la CGC et à la présentation du résultat des négociations à la télévision par un ministre qui, manifestement, pensait à ce moment là avoir trouvé une solution à la crise. Il a dû vite déchanter. Dès 19 heures, la CGT, FO, l'UNSA et la FSU confirmaient la manifestation géante sur les retraites du 25 mai à Paris, qui s'accompagnera de multiples initiatives dans les régions pour tous ceux qui ne pourront trouver de place dans les trains. Tout montre que l'opinion n'est toujours pas convaincue par le projet gouvernemental et que la seule solution est le retrait du projet actuel, l'ouverture de nouvelles négociations pour une réforme qui reposerait sur d'autres bases. C'est dire dans ce contexte l'importance plus

SOURD ET AVEUGLE ?

Le SNES a été reçu à sa demande par le ministre de l'Éducation nationale le 16 mai. Il a demandé au ministre d'ouvrir d'urgence des discussions sur l'ensemble des dossiers qui ont accumulé les sujets de conflit depuis le mois de septembre.

Le SNES a demandé au ministre de reconsidérer la décision de transfert autoritaire des personnels aux Régions et départements, en particulier des CO-Psy dont il a la responsabilité, et d'ouvrir une vraie discussion sur les champs qui pourraient mieux couvrir les collectivités territoriales en matière d'éducation complémentaire et en partenariat avec l'Etat. Il a redit son hostilité à un renforcement de l'autonomie des établissements qui reviendrait à abolir les règles nationales qui organisent les enseignements et à laisser les personnels arbitrer les contraintes d'une pénurie budgétaire déjà bien amorcée.

Il a redemandé le maintien du statut de MI-SE pour la surveillance et un statut amélioré pour couvrir les fonctions remplies encore aujourd'hui par les emplois-jeunes.

Le SNES a dit au ministre l'urgence de donner des signes visibles au monde éducatif que les mouvements engagés depuis septembre et qui ne cessent de s'amplifier au fil des mois et des semaines, ont bien été entendus par le gouvernement.

Il a rappelé à quel point les décisions gouvernementales sur les retraites étaient inacceptables pour une profession devenue très pénible où les fins de carrière sont déjà aujourd'hui particulièrement difficiles. Au-delà même des décisions gouvernementales sur les retraites des fonctionnaires que le SNES continue à combattre, il a demandé d'urgence le rétablissement des prérecrutements donnant droit à pré-salaire, le maintien, l'extension et l'amélioration du dispositif actuel de cessation progressive d'activité et la recherche d'améliorations des conditions de service et de travail pour les enseignants âgés et pour ceux qui travaillent dans les établissements difficiles. Il a rappelé ses demandes pour améliorer matériellement l'entrée dans le métier, pour revoir la situation des professeurs certifiés qui ne pourront aller jusqu'au dernier échelon de la classe normale avant leur départ en retraite. Il a redemandé que cesse le recours aux professeurs vacataires et aux précaires en général et que soit amélioré le système des remplacements.

La seule proposition formulée par le ministre a consisté à demander au SNES son avis sur la tenue d'un conseil interministériel sur le métier d'enseignant le 27 mai au moment même où cette décision était déjà rendue publique. Il a par ailleurs annoncé la création d'un corps d'accueil pour les Co-Psy dans la fonction publique territoriale. Alors même qu'à Matignon on indiquait au SNES l'existence d'un projet de loi sur la décentralisation, ce texte reste secret.

Aucune concession à l'horizon ; le ministre semble sourd et aveugle à un mouvement pourtant sans précédent dans l'éducation. Jusqu'où devra-t-il aller pour que le gouvernement et le ministre en charge de l'éducation se décident à écouter les grévistes et leurs organisations ?

Communiqué de presse du SNES, samedi 17 mai 2003

EXAMENS

Le mouvement de grève dans l'éducation se prolonge et s'amplifie. La responsabilité appartient au gouvernement qui a multiplié, depuis la rentrée de septembre, les sujets de conflits et n'a jamais cherché aucune forme de négociation.

Nous entrons maintenant dans la phase des examens et des épreuves ne peuvent se tenir. Ce blocage n'est pas imputable aux grévistes qui ont demandé le report de certaines épreuves.

Plusieurs recteurs ont, pour seule réponse, multiplié des réquisitions, souvent injustifiées. Le gouvernement doit abandonner sa posture autoritaire et décider d'ouvrir des négociations sur les sujets de conflit.

Le SNES reste opposé à toute utilisation des examens comme modalité d'action. Les élèves n'ont pas à subir les conséquences du conflit à un moment décisif pour leur avenir. Mais il est attaché aussi au respect du droit de grève et demande au ministère de prendre des dispositions pour faire cesser les pressions qui aggravent encore le conflit et préserver les droits des élèves, éventuellement en reportant des épreuves.

Communiqué de presse du SNES, Paris, le 16 mai 2003

grande que jamais pour le syndicalisme de pouvoir proposer des solutions alternatives notamment sur la question des financements, question que le gouvernement et le MEDEF se sont jusqu'ici obstinément refusés à traiter.

La semaine a en même temps été très fortement marquée par la montée en puissance du mouvement dans l'Éducation nationale et par sa mise en résonance avec le mouvement sur les retraites. Dans cette situation, le ministre largement chahuté dans ses déplacements sur le terrain, a été convoqué par le Premier ministre vendredi après midi. Tout ce qui en est ressorti est l'idée d'un comité interministériel sur le métier enseignant le 27 mai. Le SNES reçu en audience, à sa demande, vendredi soir, lui a clairement dit qu'il n'y aurait aucun dialogue possible s'il ne traitait pas au préalable les questions qui sont portées par le mouvement : retrait du projet de décentralisation, maintien du statut des MI-SE, renoncement aux suppressions de dizaines de milliers d'emplois d'adultes dans les établissements. Le ministre, manifestement en difficulté, nous est cependant apparu complètement « sourd et aveugle » (cf. communiqué du SNES du 17), impression confirmée par son passage sur France 2 dimanche soir. A l'heure où nous écrivons ces lignes la FSU a reçu une invitation à une rencontre avec les ministres le 20 mai. Le SNES y reformulera les mêmes demandes. C'est dans ce contexte que se pose la redoutable question des examens. Le piège que l'on cherche à tendre à notre mouvement est grossier (cf. le communiqué du SNES du 16 mai). Toute tentative d'entraver le déroulement des examens sera

immédiatement présentée comme une prise en otages de nos élèves et ouvrira un large boulevard à tous ceux, notamment au gouvernement, qui cherchent à dresser l'opinion contre notre mouvement. En même temps, il est bien clair que la responsabilité de cette situation est portée par un gouvernement à qui les personnels de l'Éducation nationale ont lancé, depuis le début de l'année, de multiples avertissements sans qu'aucune fois il semble vouloir en tenir compte. Le mouvement de grèves reconductibles lui-même a commencé il y a plus de deux mois, ce qui donnait tout le temps nécessaire au ministère pour réagir. Le droit de grève doit être respecté dans toutes ses dimensions, ce qui signifie que l'administration doit en finir avec des « réquisitions » souvent injustifiées et aménager le calendrier pour les épreuves qui ne pourraient pas se dérouler normalement. Quant au bac, il reste encore trois semaines, ce qui est amplement suffisant pour permettre au ministère de débloquer la situation en se mettant enfin à l'écoute du mouvement. La journée du 19 mai a confirmé toute la détermination des personnels de l'Éducation nationale. Avec toutes les fédérations de l'éducation, le SNES appelle à poursuivre la grève et au succès des nouveaux rendez-vous du 22 mai pour l'éducation et du dimanche 25 mai pour les retraites. Il appelle en même temps à la poursuite de toutes les initiatives prises dans la plupart des villes et des départements depuis plusieurs semaines pour aller à la rencontre de l'opinion. L'extension du mouvement au-delà de l'éducation reste en effet une nécessité, notamment pour l'après 25 mai. ■

Bernard Boisseau

Clermont

Après les manifestations exceptionnelles du 13 mai (50 000 à Clermont, 15 000 au Puy, 5 000 à Aurillac, 15 000 à Moulins, mieux qu'en 95 !) et l'appel de l'interprofessionnelle du Puy-de-Dôme à la grève reconductible, la mobilisation ne faiblit pas : 25 000 à Clermont et 8 000 au Puy pour les manifestations du 16 mai. 180 établissements (plus des 3/4) sont en grève reconductible avec de très forts taux : plus de 80 % le 13 et plus de 40 % le 16. Nouveau succès le 19 mai : 60 % de grévistes dans l'académie, 30 000 manifestants à Clermont, 3 000 à Aurillac. AG de 200 personnes à Moulins et manifestation cet après-midi.



© CLEMENT MARTIN

Les corrections de concours PE de mathématiques et de français ainsi que celles de concours PLP ont été reportées sous la pression des organisations syndicales.

Réunion

Malgré 3 semaines de grève reconductible suivies de 15 jours de vacances (elles-mêmes coupées par les manifestations du 1^{er}, du 6 et du 13 mai, qui ont regroupé de 10 000 à 25 000 manifestants chacune...), la rentrée du 15 mai s'est opérée dans une mobilisation sans faille. Les AG d'établissement ont reconduit la grève quasiment à 100%, le rectorat est à nouveau bloqué et désert, le SAIO a été occupé dans la journée du 16, et le siège local du MEDEF a reçu la visite de quelques centaines de manifestants en colère.

La colère est d'ailleurs ce qui caractérise le mieux l'ambiance locale : puisque les manifs de 20 000 personnes sont traitées par le mépris par Raffarin et Ferry, les manifestants ont décidé de durcir le ton. Toutes les épreuves de BTS ont été annulées ou interrompues, les portails de nombre d'établissements cadenassés. Les heurts (mineurs pour l'instant) avec les forces de l'ordre se multiplient fatalement. L'intersyndicale a été à sa demande reçue par le préfet le 16 en début d'après-midi (le recteur de la Réunion a disparu de l'île depuis deux semaines !...). Nous lui avons clairement signifié qu'en l'absence de réponse rapide et satisfaisante du gouvernement, l'académie s'acheminait vers une situation irréversible : conseils de classe, orientation des élèves, opérations de gestion des corps, mouvement intra, et évidemment organisation du bac, seraient totalement impossibles.

Nice

Depuis le 6 mai avec plus de 10 000 enseignants et non-enseignants défilant dans les rues de notre académie, la mobilisation n'a cessé de s'amplifier, comme en témoigne la marée humaine de plus de 70 000 manifestants défilant dans les rues de Nice, Toulon et Draguignan le 13 mai.

Après des actions médiatiques (Festival de Cannes le 15 mai, 2 000 personnes, plus de 3 000 manifestants à Toulon le même jour et près de 1 000 à Draguignan, plus de 2 000 devant le rectorat le 16/5, de l'agitation devant les centres d'examen) et de très nombreuses actions de tractages et de réunions avec les parents d'élèves, 164 établissements du second degré (collèges, lycées, LP, CIO, lycées agricoles) sur 208 sont en grève reconductible à l'appel de l'intersyndicale (FSU, SGEN, CGT, FO, UNSA, SUD) avec le soutien des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP. Ce sont donc plus des deux tiers des établissements qui dénoncent les projets de casse du service public de l'Éducation nationale et la régression sociale sans précédent sur nos retraites.

Le 19 mai, plus de 75 000 personnes se sont rassemblées et ont manifesté dans l'académie ; 35 000 à Toulon, 25 000 à Nice, 4 000 à Draguignan... pour exiger le retrait de ces réformes et exiger des négociations. Nous sommes plus déterminés que jamais.



DR

Nantes

Au lendemain des manifestations sans précédent du 13 mai (50 000 à Nantes, 30 000 à Saint-Nazaire, 15 000 à Angers, 7 000 à Laval, 40 000 au Mans, 8 000 à La Roche-sur-Yon), les personnels de l'académie se sont engagés dans la reconduction de la grève. Ainsi, plus du tiers des personnels étaient en grève jeudi 15 et vendredi 16 mai. Par exemple, dans le département de la Sarthe, 127 établissements et écoles étaient dans la grève jeudi 15 : 11 lycées et LP sur 23, 23 collègues sur 57, 83 écoles. Les initiatives se multiplient dans les secteurs, les localités, les agglomérations et les départements : la perspective de l'accueil « chaleureux » d'une manifestation unitaire interprofessionnelle a certainement contribué à faire que F. Fillon renonce à son déplacement à Nantes le 16 mai.

Aix-Marseille

Le 14 mai, les grèves reconductibles se sont fortement amplifiées, touchant plus de 60% des établissements. Ecoles, collèges et lycées organisés par secteur, multiplient les actions multiformes partout et en continu; l'intersyndicale coordonne et relaie les initiatives. Ainsi, le 16 mai, 10 000 manifestants dans toute l'académie : à Marseille, à Vitrolles (enterrement de l'Education Nationale), à Aix, à Martigues, blocage des ponts sur le Rhône à Arles-Tarascon-Avignon, à Sisteron... Partout, les personnels ont été rejoints par des lycéens et des parents. Et après le 19, qui est interpro à Marseille, on continue, tous ensemble avec les autres salariés, nous l'espérons.

Le 19 mai, 25 000 enseignants dans la manifestation à Marseille, 60% de grévistes.

Montpellier

Depuis le 3 avril des établissements sont en grève dans l'académie. A ce jour le mouvement est porté par plus de 60% des collègues et lycées de l'académie qui chaque jour reconduisent la grève avec des actions fortement marquées par un refus de toute forme de décentralisation et une défense du service public d'éducation de qualité, un choix de société fondé sur des solidarités et donc un refus massif du projet Raffarin sur les retraites.

Lyon

Le 19 mai : 60% de grévistes. 8 000 personnels de l'Éducation nationale dans la manifestation.

Grève, examens et "réquisition"

Le droit de grève est un principe de valeur constitutionnelle mais nombre de textes visent à en restreindre l'exercice ou à le rendre le plus coûteux possible pour les personnels. Le mouvement syndical a toujours condamné la législation antigrève et avancé que pour y faire obstacle, la grève, action collective par nature, devait être aussi massive que possible. Il convient cependant de rappeler le droit applicable.

Le droit de grève se combine en effet avec d'autres principes constitutionnels, notamment le principe de continuité du service public. Il n'est donc pas absolu et peut faire l'objet de limitations. Toutefois, en matière de libertés publiques, la liberté est la règle et la restriction l'exception.

Ainsi, il a été admis que des limitations du droit de grève pouvaient être apportées par l'administration, et notamment la possibilité de « réquisitionner » les personnels. L'autorité compétente pour édicter ces limitations sont le ministre, le chef de service, ou encore des directeurs d'établissement public. Et en cas d'urgence, l'administration peut recruter du personnel intérimaire pour remplacer les grévistes. Mais ces limitations ne peuvent être justifiées que par les conséquences très graves pour l'intérêt général, certains arrêts parlant par exemple de la nécessité de sauvegarder les « besoins essentiels » de la nation. De même, des interdictions générales visant les titulaires de certains grades sont illégales, seul pouvant être limité l'exercice du droit de grève dans certains emplois qui doivent être désignés chaque fois. L'administration ne peut donc tout faire.

La grève des examens

Rappelons que si le SNES « *reste opposé à toute utilisation des examens comme modalité d'action* », il est « *attaché aussi au respect du droit de grève et demande au ministère de prendre des dispositions pour faire cesser les pressions qui aggravent encore le conflit et préserver les droits des élèves, éventuellement en reportant des épreuves* » (communiqué de presse du 16 mai



Paris, 19 mai, 100 000 manifestants.

2003). Mais quel est l'état du droit ?

La grève implique de ne pas assurer son service, y compris un service d'examen. L'administration peut-elle légalement procéder à la « réquisition » des personnels ? Elle ne peut le faire qu'en dernier recours, et mobiliser prioritairement les non-grévistes. Ensuite, on doit distinguer plusieurs situations, sachant qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de jurisprudence. La grève d'un oral de langue qui peut facilement être reporté par exemple ne saurait, à notre sens, justifier une « réquisition ». A l'inverse, la grève d'un examen particulièrement lourd, par exemple les épreuves écrites du baccalauréat, conduirait sans doute le juge à justifier la limitation du droit de grève. Entre ces deux situations, par exemple pour un examen concernant un nombre peu élevé de candidats, on ne peut rien affirmer avec certitude, mais le caractère national de cet examen inciterait sans doute le juge à valider la « réquisition ». En matière d'examen, seuls peu-

vent procéder à des « réquisitions » le recteur ou, en Ile-de-France, le directeur du service interacadémique des examens et concours. Un inspecteur d'académie, un inspecteur pédagogique régional ou même un chef de centre ne semblent pas disposer de cette compétence, sauf à justifier d'une délégation régulière. La « réquisition » doit être notifiée individuellement et par écrit, l'administration devant pouvoir en justifier. Le refus d'exécuter une « réquisition » expose à des sanctions disciplinaires, même si elle apparaît ensuite illégale, par exemple « réquisition » émanant de l'IA, du chef d'établissement ou de centre.

Enfin des recours contentieux sont possibles, et particulièrement le recours en référé-liberté, devant le tribunal administratif, celui-ci devant se prononcer dans les deux jours. Mais avant d'engager de telles procédures, nous demandons aux collègues de consulter préalablement le secteur de l'action juridique du SNES. ■

Francis Berguin

Réforme des universités

Le ministre de l'Éducation nationale présente devant le CNESER le 19 mai un projet de réforme des universités qui modifie en profondeur le statut de 1984. Cette réforme n'a pas fait l'objet des consultations que supposerait une telle entreprise. Le SNEsup a vivement protesté contre la méthode et critique fortement le contenu.

En fait, on retrouve la volonté de décentraliser, d'affaiblir des règles nationales déjà bien maltraitées et de renforcer considérablement l'autonomie des universités.

Cette réforme comporte un volet institutionnel qui vise à étendre les partenariats avec les collectivités, à créer des établissements publics de coopération universitaire pour réunir plusieurs universités, à créer un « conseil stratégique » composé de personnalités extérieures à l'établissement, à modifier le mode d'élection du président d'université et à renforcer son rôle. Il ne serait plus nécessairement un enseignant-chercheur. Un vice-président étudiant serait institué. Les universités recevraient un budget global qui leur permettrait de rémunérer des emplois sur ressources propres et éventuellement d'en

supprimer, dans le cadre d'un plan-fond d'emplois que l'établissement serait autorisé à rémunérer. Les universités pourraient devenir propriétaires de leurs locaux. La conférence des présidents d'universités (CPU) ne serait plus présidée par le ministre. Les prérogatives des CTP seraient dévolues aux CA.

La réforme comporte aussi un volet pédagogique visant à favoriser l'installation du cadre européen de référence des diplômes (licence-master-doctorat, 3,5,8) mais avec un affaiblissement du cadrage national des habilitations. Les universités pourraient créer leurs UFR sans en référer au ministre. L'évaluation des contrats *a posteriori* serait renforcée. Enfin, le service des enseignants serait à géométrie variable et fixé au sein des universités.

Chacun voit bien la proximité de ces dispositions avec celles qu'on veut nous appliquer au titre du renforcement de l'autonomie des établissements. On va droit vers des universités concurrentes, vers la disparition ou l'absorption des petites structures, vers des diplômes qui seront de moins en moins nationaux. Dossier à suivre. ■

Denis Paget



© CLÉMENT MARTIN

Toulouse

13 mai : journée exceptionnelle avec des taux de grévistes (80%) jamais vus depuis longtemps et près de 180 000 manifestants dans l'ensemble des villes de l'académie. Depuis, la mobilisation non seulement ne se dément pas mais au contraire elle s'étend. 5 000 manifestants à Rodez le jeudi 17 mai pour accueillir Luc Ferry et son complice. 8 000 à 10 000 à Toulouse samedi 17 mai à l'initiative de la FCPE, du SNES et de la FSU dans l'unité des parents d'élèves et des personnels



soutenus par l'ensemble des organisations syndicales. Même s'il est difficile, avec nos 8 départements et la taille de l'académie de faire un point précis d'une situation qui évolue de jour en jour, ce sont maintenant plusieurs dizaines d'établissements qui ont décidé des reconductions de la grève sous des formes diverses gérées par les collègues eux-mêmes, prenant en compte la nécessité de maintenir la mobilisation et de durer sans se couper des élèves et des parents ; tous les départements sont maintenant touchés. Pratiquement dans tous les établissements se tiennent des réunions avec les parents, des AG des personnels, où l'on discute de la reconduction, de la conduite à tenir par rapport aux examens, aux conseils de classe qui commencent... La surdité et l'obstination du gouvernement font monter la colère et suscitent des initiatives de plus en plus radicales. Et ce ne sont pas les pressions parfois inadmissibles exercées sur certains de nos collègues qui vont calmer le jeu. Le SNES et le SNEP ont mis en garde la rectrice contre les conséquences de tout ce qui constituerait de fait des atteintes à l'exercice du droit de grève ou serait ressenti comme une provocation (« réquisitions » autoritaires de personnels grévistes à l'initiative de l'IA de la Haute-Garonne le 13 mai par exemple).

Le 19 mai : 60 000 manifestants à Toulouse, 10 000 à Tarbes, 3 000 à Cahors... 57 % de grévistes dans le second degré.

Les inscriptions pour monter à Paris le 25 mai se multiplient.

Belgique

Pour exprimer leur solidarité avec leurs collègues en grève, les enseignants de l'École européenne de Bruxelles III et un enseignant du collège de Mol en Belgique, tous détachés de l'Éducation nationale, ont versé au SNES 780 euros destinés à soutenir le mouvement et en particulier les établissements qui se sont engagés dans la grève reconductible pour garantir les retraites et lutter contre les effets pervers d'une décentralisation qui remettrait en cause le principe d'égalité en matière d'éducation.

Dernière minute : CO-Psy

Nous venons d'apprendre que le MEN cherche des interlocuteurs « plus raisonnables » que les organisations syndicales représentatives pour organiser le transfert et la redéfinition des missions. Son groupe de travail serait constitué. Des CIO auraient été contactés.

Nous appelons tous les personnels à protester contre cette tentative de contournement des revendications largement majoritaires dans la profession et à exiger l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur de nouvelles bases.



Validation des années d'études

Un coût dissuasif

Dans un contexte où allongement de la durée moyenne des études et dégradation de la situation du marché du travail retardent l'accès à un premier emploi stable, la validation des années d'études ou de précarité devient d'autant plus impérieuse que les réformes Balladur et Raffarin augmentent le nombre de trimestres requis pour obtenir une retraite à taux plein.

Le dispositif proposé pour la fonction publique reste en deçà des besoins en n'autorisant que la validation sélective de certaines années d'études : trois années au maximum sanctionnées par un diplôme nécessaire pour se présenter au concours de recrutement du premier emploi. De plus, le gouvernement ayant fait le choix d'un rachat à coût neutre pour le régime, la prise en compte des années d'études, même si elle devient possible, risque de rester lettre morte, compte tenu de son coût, prohibitif pour les intéressés.

Les estimations disponibles⁽¹⁾ montrent en effet que, dans le régime général, pour un salarié cotisant au plafond⁽²⁾, le rachat d'une année de cotisations au régime de base doit être chiffré entre 8 000 et 9 000 euros s'il est effectué en début de carrière et entre 17 000 et 23 000 euros s'il est effectué au moment du départ en retraite. Et si l'on prend en compte les régimes complémentaires, ce coût doit être encore majoré d'au moins 30 % pour un salarié dont la rémunération n'excéderait pas le plafond.

Bien que ces estimations ne puissent être simplement transposées au régime de la fonction publique, celles-ci donnent néanmoins une idée de ce que pourrait coûter la validation d'une année d'études dans le dispositif proposé.

Gracianne Charles

(1) Note du Conseil d'orientation des retraites, 6 mars 2002.

(2) Assiette maximale de la cotisation prélevée au titre du régime de base : 2 432 € par mois au 01/01/03.

Indexation des pensions sur les prix

Comment s'appauvrir en vieillissant

Le retraité ou la retraitée qui liquide sa retraite en 2003 s'inquiète évidemment du montant de sa pension aujourd'hui, mais en général il ou elle ignore combien elle vaudra à la fin de sa vie, en moyenne 23 ans après 60 ans pour les hommes et 29 pour les femmes.

Si la pension évolue comme les prix, son pouvoir d'achat est maintenu au niveau de départ. L'indexation sur les prix a été retenue en 1993 pour les salariés du privé et c'est une mesure essentielle du projet Fillon pour la fonction publique.

Retraites : défendre un autre projet

Après des semaines de supputations et de révélations distillées au compte-gouttes, l'avant-projet gouvernemental pour les retraites est connu. Il est pire que ce que nous pouvions imaginer. Sur toutes les questions en débat au sein du gouvernement, les arbitrages ont été négatifs. Aucune mesure d'adoucissement de l'impact du projet n'a été retenue. La progressivité des mesures ne saurait cacher leur gravité. Malgré un exposé des motifs lénifiant, les 55 pages du projet sont une attaque d'une violence extrême contre l'ensemble du monde du travail et en particulier les enseignants. Les quelques concessions⁽¹⁾ faites en dernière minute ne touchent pas au cœur de ce dispositif.

Le cœur du projet est l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour avoir droit à une pension à taux plein (40 annuités en 2008 et 42 en 2020). Le poids de cette exigence est décuplé par l'instauration progressive d'une pénalité pour les personnes qui n'auraient pas ce nombre très élevé d'annuités et qui voudraient néanmoins cesser de travailler avant 65 ans. Dans bien des cas, cette pénalité amputerait la pension d'un quart ! La suppression des bonifications d'ancienneté pour enfant (pour les naissances intervenant à partir de 2004), l'indexation des pensions sur les prix et le recul de la CPA, la res-

triction des bonifications de dépaysement complètent l'entreprise de démolition du code des pensions. Quelles seraient les conséquences de ces mesures pour notre profession, si elles étaient adoptées ? Certains, exténués par l'exercice continué durant de longues années d'un métier à très forte implication, choisiraient de partir vers 60 ans malgré les conséquences financières de ce choix. D'autres, financièrement étranglés, n'auraient d'autre choix que de continuer, même si leur amour du métier est usé depuis longtemps. Mais la plupart ne parviendraient pas pour autant à remplir les conditions drastiques désormais nécessaires pour une retraite à taux plein : un collègue intégrant l'Education nationale à 25 ans et ne s'arrêtant jamais de travailler à temps plein devrait poursuivre jusqu'à 67 ans pour y prétendre.

C'est donc bien la baisse des pensions que vise le gouvernement ; y compris celles des plus démunis, victimes d'un minimum garanti en baisse ; y compris celles du secteur privé, que l'aggravation des mesures Balladur va encore réduire. On connaissait le cynisme du MEDEF, réclamant l'allongement de la durée de cotisation tout en se débarrassant des salariés âgés. Voici celui du gouvernement, qui affiche sa volonté de « sauver la répartition » et organise en fait son démantèle-

ment en rendant impossible l'obtention pour tous d'un haut niveau de pension et en ouvrant aux fonds de pension une voie royale.

Les enseignants sont particulièrement touchés par ces mesures, car leurs études longues les conduisent à débiter tardivement leur activité et parce que l'exigence de leur profession rend les fins de carrière difficiles. Mais ils sont également pénalisés par les baisses d'effectifs, la diminution du nombre des fonctionnaires actuelle et à venir, qui va alourdir la charge de travail et compliquer les conditions d'exercice, par la disparition des établissements de personnels essentiels désormais gérés par les collectivités locales, par la baisse du pouvoir d'achat. L'accumulation est pesante. C'est que l'Education est au cœur de l'Etat, que le gouvernement semble vouloir réduire, selon une logique libérale héritée du XIX^e siècle, à la police, la justice, la diplomatie et l'armée. En s'attaquant à la hache à un siècle de conquêtes sociales, notamment celles de 1945, le gouvernement révèle un dessein d'ensemble qui rappelle les politiques Thatcher ou Reagan. La riposte doit être à la hauteur de l'enjeu. ■

Arnaud Parienty

(1) Notamment le retour à la référence des six derniers mois ; l'application de la décote reportée à 2006 et le plafonnement de son taux à 5 %

Financement : le débat interdit

Est-il possible de financer le maintien de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités ? Pour disqualifier les signatures apposées le 15 mai par la CFDT et la CGC aux maigres concessions gouvernementales, il nous faut convaincre que d'autres choix sont possibles.

La propagande gouvernementale, assistée par la plupart des médias, martèle que les contraintes économiques (la compétitivité des entreprises, les déficits publics...) s'y opposent. Ce discours, invariant

depuis des décennies lorsqu'il s'agit de s'opposer au développement de la protection sociale, n'a aucun fondement économique.

Il a une fonction essentiellement idéologique : faire croire que les contraintes économiques ou démographiques interdisent les choix politiques.

Pourquoi la France appauvrie de 1945 a-t-elle pu « se payer » la Sécurité sociale ? Pourquoi, dans la France de 2040 qui sera deux fois plus riche qu'aujourd'hui, sur la base d'une hypothèse modérée de

croissance de la productivité (1,7 %/an), le niveau de vie des retraités ne pourrait-il progresser en même temps que celui des actifs ? On sait que, pour que les niveaux de vie des retraités et des actifs progressent dans la même proportion, pour financer nos revendications (37,5 annuités pour tous, retraite à 60 ans à taux plein, d'au moins 75 %), il faut y consacrer 6 à 8 points de PIB d'ici 2040, un effort analogue à celui qui, depuis 40 ans, a permis de réduire la pauvreté chez les personnes âgées.



© THIERRY NECTOUX

Personne ne peut prétendre que cet effort est hors de portée ! Pourquoi le gouvernement impose-t-il le blocage *a priori* du financement des régimes par répartition. Pourquoi exclure du débat politique l'augmentation du financement des retraites ? Pour une raison très simple : la question du financement des retraites est

un problème de répartition des richesses, et le gouvernement veut masquer le choix politique qu'il fait. Le problème n'est pas qu'on manquera d'argent en 2020 ou 2040, la question est de savoir comment le revenu supplémentaire lié à la croissance économique va être réparti entre actifs et retraités, entre capital

et travail, et entre catégories sociales. Accroître le financement des retraites, c'est mettre en cause le partage de la valeur ajoutée défavorable aux salaires, c'est mettre en débat la taxation des revenus financiers des entreprises et des ménages, c'est imaginer des financements qui vont dans le sens de la réduction des inégalités, c'est interpeller la politique économique et de l'emploi, c'est conditionner la hausse des cotisations à celle des salaires. Ce débat est interdit et cette interdiction est porteuse d'un choix politique lourd, celui d'une société inégalitaire, car les financements pour les retraites vont évidemment augmenter, mais sous la forme d'une épargne-retraite dont le bénéfice, au demeurant très aléatoire, s'élèverait avec le revenu, et qui coûterait cher aux finances publiques en raison des exonérations fiscales. ■

Daniel Rallet

Raffarin contre les femmes

Le projet de loi Raffarin, pénalisera particulièrement les femmes, compte tenu de la situation de l'emploi féminin, de la fréquence des temps partiels, des contraintes domestiques qui pèsent encore majoritairement sur elles, et conduisent à des carrières très incomplètes. La suppression des bonifications familiales pour les enfants à naître à partir de 1er janvier 2004, est donc un « coup de poignard » dans le dos des femmes. Elles n'auront désormais aucune possibilité de voir compensées les inégalités de carrière qu'elles subissent. A partir de janvier 2004, seules seront désormais prises en compte les interruptions d'activité liées à l'éducation des enfants, ce qui

ne correspond plus à une bonification forfaitaire. Les « bonnes mères », celles qui cesseront leur activité pour élever leur enfant, se verront « octroyer » la validation de cette période. Les autres n'auront droit à rien. Les pères seront logés à la même enseigne. On reconnaît bien là une conception rétrograde de la femme et de la famille, au rebours des évolutions sociales et de l'aspiration des femmes à une vie professionnelle enrichissante, et au partage équilibré des responsabilités familiales. La bonification d'un an par enfant est maintenue pour les enfants déjà nés, mais liée à une interruption d'activité (au moins le congé de maternité) ; aussi les collègues ayant eu un enfant alors qu'elles étaient encore étu-

diantes, ne pourront plus l'obtenir ! Le texte du 15 mai propose la surcotisation pour les temps partiels, la limitation à une année ne s'appliquant pas pour motif familial. Une fois de plus, il est prévu que les intéressés en supportent seuls le coût. Avec des carrières moyennes courtes, les femmes seront des cibles de choix pour la décote. Partant avec de plus petites pensions, elles vont aussi « payer » leur espérance de vie plus longue : elles seront en effet plus durement touchées par la perte de niveau de vie accumulée en raison de l'indexation des pensions sur les prix. En fin de vie, leur niveau de vie relatif aura baissé de moitié !

Toutes les femmes contre Raffarin ! ■ Elizabeth Labaye

Le gouvernement présente ce mode d'indexation comme permettant de garantir le pouvoir d'achat des pensions.

Mais cette « mesure technique » porte un message social fort : les retraités ne doivent pas bénéficier des fruits de la croissance, mais s'appauvrir relativement au niveau de vie moyen (les autres revenus progressant pendant toute la retraite du pensionné).

Sur la base d'une croissance moyenne annuelle de 1,6 % du salaire réel (hypothèse du COR), la pension aura baissé relativement au salaire moyen de 35 % en fin de vie pour un homme et de 50 % pour une femme !

Comment se payer une maison de retraite en fin de vie si la pension ne vaut pas plus qu'au moment du départ en retraite alors que le coût du séjour aura suivi l'évolution du niveau de vie ? L'appauvrissement sera plus important en fin de vie pour les femmes car elles vivent plus longtemps, et il est très élevé pour les titulaires du minimum de la fonction publique dont le pouvoir d'achat sera gelé à son niveau de 2004. La concession annoncée le 15 mai d'une négociation triennale ne garantit rien..

D. R.

CPA

Elle aussi

La cessation progressive d'activité est aujourd'hui accessible à 55 ans, après 25 années de service public, le service à mi-temps étant rémunéré 80 %. Le départ est obligatoire à 60 ans.

La version du projet de loi perd tous ses attraits. Accessible à 58 ans, sous condition de 33 annuités, dont 25 ans de service public, elle sera liée à l'engagement de rester en fonction jusqu'à atteindre 40 annuités. Deux formules, l'une fixe : un mi-temps rémunéré à 60 %, l'autre comportant deux ans à 80 % rémunérés comme le temps partiel 85,7 % suivis d'un service à 60 % rémunéré 70 %.

Compensation dérisoire à ces régressions, la possibilité de cotiser comme pour une activité à temps plein est ouverte.

Le projet de loi propose la suppression d'un dispositif choisi par environ 20 % des enseignants du second degré en fin de carrière.

Pour les agents actuellement en CPA, le projet de loi leur ouvre la possibilité de prolonger leur activité jusqu'à 61 ans s'ils sont nés en 1944 ou 1945, 62 ans pour 1946 ou 1947 et 63 ans pour 1948. De quoi simplement limiter l'effet de la décote par une prolongation de l'activité.

Anne Féray



© CLEMENT MARTIN

Emploi

Chômage en hausse

Le chômage a encore augmenté le mois dernier. Sur un an, la hausse atteint 130 000 personnes. Le taux de chômage officiel est passé en un an de 8,9 % à 9,3 % de la population active. Dans le même temps, le gouvernement a supprimé les emplois-jeunes, élargi les contrats emploi-solidarité (CES) et il prévoit de réduire « dès cette année » le nombre des fonctionnaires. L'idée est que, une fois supprimées toutes ces dépenses inutiles, l'économie revivifiée retrouvera une croissance créatrice d'emplois. L'abandon du dogmatisme idéologique devient urgent.

Prétraitements

Contradictions

Jeudi soir, François Fillon (ministre chargé de la protection sociale) annonce la fin des prétraitements. Vendredi matin, François Fillon (ministre chargé de l'emploi) annonce son accord pour un plan social de 3 750 suppressions d'emplois chez Giat Industrie, dont de nombreux départs en... prétraite. Cherchez l'erreur.

Prétraite (bis)

Pas entendu

Le gouvernement claironne partout qu'il supprime les dispositifs de départ en prétraite. En fait, il supprime essentiellement les PRP (prétraitements progressifs), qui concernent seulement une prétraite sur dix ! Surtout, le Conseil d'orientation des retraites notait dans son rapport que, si on souhaitait réduire les prétraitements, « il conviendrait d'améliorer simultanément... les dispositifs de cessation progressive d'activité pour en favoriser le développement » (p.274). Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été entendu. Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait du mal à convaincre qu'il veut vraiment retarder les départs dans le secteur privé.

GRAND BRUIT a été fait autour de la conférence de la famille. Les bonnes fées gouvernementales auraient décidé de se pencher autour du berceau.

« Pour que l'enfant paraisse... »

D'objectif principal du ministre de la famille « concilier dans une même prestation des objectifs de politique familiale et des objectifs favorables à la croissance économique et à l'emploi ; augmenter à moyen terme à la fois la natalité et le taux d'activité des femmes pour financer une partie des retraites à l'horizon 2020 », mais aussi « favoriser le libre choix des parents de travailler ou non, ainsi que le libre choix de leur mode de garde ».

Face à une certaine anarchie dans l'accueil du jeune enfant, aussi bien en termes de prestations, d'indemnisation des frais que de modes de garde, de qualification et rémunération des personnels, une simplification, un rééquilibrage des modes de garde, une revalorisation des rémunérations et une meilleure formation pour favoriser un accueil de qualité égal et de qualité sur le territoire s'imposaient.

En termes de prestations, la simplification est effective, la prestation d'accueil du jeune enfant remplace cinq prestations actuellement versées. Si l'universalité annoncée n'est pas atteinte, elle s'en approche – puisque environ 90 % des familles (1,9 M sur 2,1) devraient toucher l'allocation de base. Les assistantes maternelles devraient voir leur situation et leur formation améliorées.

Pour le reste, l'effort apparaît bien mince (la « prime » de 800 euros, par exemple, n'est rien d'autre que l'addition d'allocations déjà versées de manière échelonnée, à quelques euros près). Surtout, on retrouve dans les mesures annoncées les lignes de force d'une idéologie de la famille qu'on espérait révolue. Les mesures sont contestables sur plusieurs points. Elles favorisent de fait le mode de garde « individuel » par les parents (en réalité massivement les mères), par une employée de maison ou une assis-

tante maternelle au détriment des crèches (l'annonce de 20 000 places est en effet assez dérisoire face aux besoins : on compte aujourd'hui 6,3 places en moyenne pour 100 enfants, avec des inégalités importantes selon les régions). Elles risquent de détourner les femmes peu qualifiées et à faible salaire de l'emploi et ce, durablement, et font de la « mère au foyer » le modèle idéal.

L'expérience de l'APE dès le deuxième enfant avait déjà mis en évidence une augmentation importante du retrait du travail des femmes (600 000 environ). Avec une allocation dès le premier enfant (pour six mois), cette tendance risque fort de s'accroître. Et les employeurs pourraient

LA PAJE (POUR LES ENFANTS NÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2004)

1. « Prime » à la naissance de 800 euros.

- Allocation de base de 160 euros de la naissance à 3 ans (sous plafond de 4 575 euros)

2. Complément de libre choix du mode de garde (sans plafond de ressources).

Le complément sera modulé en fonction du mode de garde choisi. L'objectif annoncé est que la contribution restant à la charge des familles sera harmonisée autour de 10 à 12 %.

En cas d'arrêt de travail, le complément est porté à 340 € par mois, versé à partir du 2^e enfant jusqu'aux 3 ans du plus jeune. En cas de temps partiel, le complément est majoré de 15 % par rapport à la situation actuelle.

Le complément de 340 € est accordé au 1^{er} enfant pendant les six mois suivant le congé de maternité (après deux ans d'activité).



© THIERRY NECTOUX

être tentés de renoncer à l'emploi d'une jeune femme susceptible de s'arrêter très vite. L'allocation de « libre choix » – un salaire maternel de fait – risque vite de priver des milliers de femmes du « libre choix » de retravailler. D'autre part, sous prétexte de conciliation de la vie familiale et professionnelle, le gouvernement est prêt à octroyer aux entreprises un crédit d'impôt de 60 %, pour développer des crèches d'entreprise et permettre le temps partiel des parents ! De plus, il ouvre aux crèches privées le financement par les CAF.

Pourquoi ne pas avoir plutôt décidé l'allongement du congé de maternité et du congé de paternité demandé par la plupart des organisations familiales et syndicales ? Pourquoi ne pas développer les crèches collectives ou maisons de l'enfance ? Pourquoi ne pas promouvoir une véritable égalité des parents dans la prise en charge des enfants, pourquoi ne pas définir une véritable politique pour l'emploi des femmes et l'égalité des salaires ?

Enfin s'il est important de veiller à l'accueil du jeune enfant, il aurait été souhaitable de s'intéresser aussi aux plus grands, enfants et adolescents, délaissés par une offre de services publics en berne. ■

Elizabeth Labaye

RAFFARIN ASSASSINE LES FONCTIONNAIRES. Blocage des salaires, baisse des pensions, décentralisation, réduction du nombre de fonctionnaires et non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux : on n'a jamais vu une attaque frontale d'aussi grande envergure contre les fonctionnaires.

Rétrécir l'État

Tout le monde s'interroge sur le pourquoi d'une telle offensive.

Une première explication vient des acrobaties de la politique budgétaire prise entre les promesses présidentielles de baisses d'impôt, de hausse des dépenses militaires, des budgets de la police et de la défense et le mirage du retour de la croissance en 2003. La croissance n'est pas au rendez-vous (estimée aux alentours de 1 % contre 2,5 % attendus), le déficit public plonge (3,7 % pour 2003) et la Commission européenne lance un ultimatum au gouvernement français : d'ici au 3 octobre, le gouvernement devra avoir pris les mesures nécessaires pour repasser en dessous des 3 % en 2004, soit une baisse d'au moins 0,7 point !

Pour y faire face, Raffarin chante une chanson ancienne : « la reprise est au coin de la rue ». Mais personne n'a l'air de trop y croire et le gouvernement a choisi de geler les dépenses de l'État. Pour obtenir cette croissance zéro en 2004, compte tenu de la pro-

gression automatique d'environ 60 % des dépenses (pensions, rémunérations, dette publique), des promesses faites à certains ministères (éventuellement aux restaurateurs qui guettent la baisse de leur TVA), deux règles s'imposent : réduire le nombre d'emplois dans la fonction publique et dans le ministère qui en emploie le plus.

Le ministre de l'Éducation nationale a aujourd'hui sa lettre de cadrage sur son bureau. Craignons le pire ! La baisse des effectifs dans l'Éducation nationale est devenu l'enjeu principal.

Réduire les dépenses publiques dans un contexte de récession (le PIB a légèrement baissé au dernier trimestre 2002) est un contresens que le gouvernement ne devrait pas ignorer.

La croissance européenne est plombée par l'Allemagne au bord de la déflation, par la paralysie de la politique économique européenne avec la Banque centrale qui résiste à la baisse des taux d'intérêt, avec les rigidités du pacte de stabilité, par l'euro qui

grimpe, par l'endettement des entreprises après la débâcle boursière et par le moral des ménages qui plonge.

Le taux d'épargne vient d'atteindre un record historique (16,7 %) et ce n'est pas la réforme des retraites qui va inciter les ménages à consommer !

En sacrifiant les dépenses d'éducation et de recherche, le gouvernement réduit le potentiel de croissance à long terme.

De cette accumulation de politiques à contre temps naît un doute : on ne s'engage pas dans une politique aussi obsessionnelle sans avoir une idée (ou une idéologie) derrière la tête.

Raffarin demande à ses ministres de lui proposer des « économies structurelles », Delevoye déclare : « nous aurons des propositions de chaque ministère, de modification, voire de suppressions de missions » qui se traduiront par « une réduction d'effectifs ».

Raffarin promet qu'en contrepartie des économies dégagées, les ministères bénéficieront d'une plus grande fongibilité de leurs



© CLEMENT MARTIN

crédits, c'est-à-dire la possibilité de les gérer avec plus de souplesse. Et le ministre du Budget est pressé d'accélérer la mise en place de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF) : ce nouveau mode de gestion budgétaire, qui doit être opérationnel en 2006, permet une très grande liberté dans la gestion des crédits, condition indispensable pour procéder à des réductions d'effectifs conséquentes et à une redéfinition des missions de l'État. La politique budgétaire dépasse donc l'horizon de la conjoncture : c'est bien un projet politique libéral, porté par un certain messianisme aveugle, qui est en jeu. Spontanément, de nombreux collègues se réfèrent aux offensives de Reagan et Thatcher pour trouver leurs repères : cela permet de mesurer à leur juste valeur nos combats de ce mois de mai. ■

Daniel Rallet

MGEN. Des quotidiens ont annoncé fin avril l'imminence d'une augmentation des cotisations MGEN, pouvant passer de 2,5 % à 2,6 % du traitement.

Vers une augmentation des cotisations mutualistes ?

De taux est resté inchangé depuis 1985, bien qu'une AG ait donné pouvoir au CA de la MGEN, il y a près de 10 ans, de le porter à 3 % en fonction de la dégradation de la couverture de base Sécurité sociale. Celle-ci n'a cessé de se dégrader en laissant de plus en plus de compléments à charge des mutuelles et des malades. Les AG 2002 de la MGEN ont constaté que, pour la deuxième année, le montant des presta-

tions servies par la mutuelle était supérieur à celui des cotisations, l'équilibre de la gestion ne tenant qu'aux revenus des pla-

cements imposés par le code de la mutualité. Une large réflexion des militants mutualistes, qui devra aboutir à des décisions

lors des AG en juin-juillet, s'est développée sur les évolutions nécessaires en termes de cotisations, prestations et nécessaires actions pour une meilleure couverture maladie par une Sécurité sociale démocratisée. Ce n'est pas la voie choisie par le gouvernement avec la récente diminution du taux de remboursement de plus de 600 médicaments très utilisés et à l'efficacité reconnue. ■

Philippe Laville



© THERRY NECTOUX



ÉLECTIONS à LA C.A. NATIONALE du 5 - 30 MAI 2003

BULLETIN DE VOTE

PREMIER VOTE : « ORIENTATION » POUR UNE SEULE LISTE CI-DESSOUS

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ
ET
ACTION

ÉCOLE ÉMANCIPÉE
(liste conduite par
Bernard Collongeon)

POUR LA
RECONQUÊTE D'UN
SYNDICALISME
INDÉPENDANT

ÉCOLE ÉMANCIPÉE
(liste conduite
par Pierre Stambul)

SECOND VOTE : « CATÉGORIES »

Entourez d'un trait apparent **UN ET UN SEUL GROUPE DE CANDIDATS** correspondant à **VOTRE** catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE (liste conduite par Bernard Collongeon)	POUR LA RECONQUÊTE d'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT	ÉCOLE ÉMANCIPÉE (liste conduite par Pierre Stambul)
Agrégé(e)s	T : PIHOUÉ D. S : MICHELANGELI A.-E.	T : BENIÈS N. S : FLEIXAS S.	T : ANDRIÉ C. S : BELLOIR P.	T : SCHIMMER C. S : VINAY O.
Certifié(e)s - AE - PEGC	T : MARAND X. S : BREIL I.	T : RUDLOFF G. S : JEAN B.	T : LEFEBVRE J. S : LEFEBVRE M.	T : KARSENTY A. S : LOY S.
Non-titulaires	T : E SILVA P. S : MONTAGNAC F.	T : BARBAZANGES J.-M. S : NAVARRO K.	T : HELLAL M. S : ARNAUD I.	T : LOUBELO E. S : NDJA M.
CPE	T : SALÉ E. S : BADER P.	T : DARROMAN I. S : RÉMY R.	T : MUFRAGGI C. S : SENDER J.-P.	T : DENEUVE D. S : DUBACQ P.
MI-SE	T : CAUSSE V. S : DHUIQUE D.	T : HORBLIN A.-J. S : CHAUVIN P.		
Personnels d'orientation	T : REMERMIER C. S : CHATELET J.-M.	T : BENNASSAR L. S : PETIT HASSAN E.		T : ROUSSEL C. S : HOPITAL M.-N.
Retraité(e)s	T : CLAVEL A. S : BRENGOU J.	T : COIFFIER E. S : RENARD E.	T : CHANON S. S : LYBRECHT J.	T : DESAUTELS N. S : FERES M.C.



DOSSIER

Statuts, carrières, réformes

Où va la fonction publique ?



DOSSIER COORDONNÉ PAR ANNE FERAY ET FRÉDÉRIQUE ROLET

La conception française de la fonction publique aurait-elle vécu ?
Sa lente genèse, rappelée dans ce dossier, est étroitement imbriquée au rôle attribué à l'Etat garant de la cohésion sociale et à la notion d'intérêt général.

Dans ce cadre, l'élaboration d'un statut au lendemain de la Libération correspondait à cette idée que la finalité de la fonction publique - assurer partout l'ensemble de ses missions, rendre effective l'égalité sur tout le territoire - impliquait de soumettre le fonctionnaire à des règles distinctes de celles applicables aux salariés du commerce et de l'industrie, de le garantir contre l'arbitraire et le régime de faveur, de lui permettre l'exercice de ses missions dans le seul intérêt du service, à l'abri de toute pression, d'où la particularité du régime applicable aux agents publics. ▶▶

Si le statut n'a été élaboré qu'en 1946, les éléments constitutifs essentiels (soustraction des agents publics au régime du droit commun du travail, recrutement par concours, garantie de carrière, régime statutaire et réglementaire...) s'étaient progressivement mis en place depuis la fin du XIX^e siècle tant était prégnante la nécessité de donner à la puissance publique les moyens d'assumer ses missions sur tout le territoire, dans le respect des règles d'impartialité et de continuité.

C'est bien le lien étroit avec les missions et la conception française du rôle de la fonction publique d'éducation qui expliquent la mise en place d'un statut et d'une fonction publique de carrière, fondement de l'indépendance du fonctionnaire, justifiant un lien direct entre le citoyen – le Parlement – et les fonctionnaires. Or, le Conseil d'Etat, dans le chapitre de son rapport annuel consacré aux « Perspectives de la fonction publique » plaide pour une évolution du statut ayant, en particulier l'objectif d'une remise en cause des avantages acquis, sans éclairer le débat à la lumière de la notion d'intérêt général. Les vocables bien connus, constitutifs du langage du « management » des entreprises reviennent : des spécificités aujourd'hui attachées au statut de la FP pourraient « évoluer et être aménagées », il faudrait développer la culture de la performance, l'accroissement de l'efficacité, une gestion plus souple adaptée aux exigences de la gestion des ressources humaines.

Ces obsessions ne sont pas nouvelles mais elles revêtent une acuité particulière alors que dans le cadre de la préparation du budget 2004, Bercy échafaude différents plans pour réduire le nombre de fonctionnaires et obtenir un retour du déficit sous la barre des 3% en 2004, conformément aux exigences de la Commission européenne. Les projets de lettres de cadrage envoyés aux ministères prévoient de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ce qui entraînerait la suppression de près de 30 000 postes dès 2004. L'exercice se révèle difficile ; la moitié des 2, 3 millions de fonctionnaires se trouvent à l'Éducation nationale où il est difficile de redéployer. Aussi la réflexion sur les missions de l'État est-elle engagée avec la même finalité de prouver l'inutilité de

certaines missions (dixit Jean-Paul Delevoye) et les récentes décisions de transfert de 150 000 personnels de la fonction publique d'État aux collectivités territoriales vont dans ce sens.

Il s'agit de mettre en œuvre une politique délibérée de réduction de la dépense publique débouchant sur un désengagement de l'État et l'abandon d'une partie des missions.

Dans le cadre de cette réforme de l'État, la vo-



© CLEMENT MARTIN

Porteur de garanties et de solidarités pour les personnels, le système de règles statutaires a aussi été élaboré pour répondre aux besoins du service public : continuité, égalité de traitement, indépendance. La mise en place d'autres modèles importés du privé le perturberait gravement.

lonté de diminuer le nombre de fonctionnaire s'articule à la nécessité de prendre en compte le renouvellement important de ceux-ci. D'ici à la fin de 2012, environ 40% des agents, soit plus de 800 000 personnes, vont partir en retraite. Les départs concerneront plus particulièrement les cadres et les enseignants ainsi que les employés. Le non-remplacement de tous ne règlera pas les problèmes ; la fonction publique d'État est composée de 45% de fonctionnaires de catégorie A ; les viviers de diplômés demeurant insuffisants, la fonction publique entrera en concurrence avec l'emploi privé. Le ministère de la fonction publique pilote alors une

réflexion sur l'attractivité des métiers afin que l'État continue à recruter une partie des élites. Comme toute politique d'amélioration générale des conditions de travail et des niveaux de rémunération est exclue, les pistes explorées en vue d'attirer de futurs candidats à la carrière administrative passent par l'idée récurrente de la lisibilité des carrières, d'une mobilité liée au principe de productivité, de la diversification des modes de recrutement.

Faire travailler davantage, introduire d'autres modes de gestion repose sur l'idée essentielle, fondement de la déconcentration, qu'il faut donner plus de pouvoir aux gestionnaires locaux, « ceux qui sont responsables du fonctionnement opérationnel du service » où les agents sont affectés.

Poussant jusqu'au bout la logique, le Conseil d'État pose la question du contrat dans le droit de la fonction publique pour constater que les seuls contrats existants sont les contrats individuels à titre dérogatoire au régime normal applicable aux agents publics. Il propose alors d'étudier l'opportunité de contrats individuels d'affectation sur emploi, faisant ainsi évoluer la fonction publique d'État d'une logique de fonction publique de carrière à celle d'emploi.

Dans l'Éducation nationale, plusieurs ballons d'essai ont été lancés en ce sens à travers, notamment, la Charte de la mobilité que le ministère tenta d'imposer à l'été 2001, et la prégnance accrue du profilage. Les mêmes principes inspirent à chaque fois ces projets ; il faudrait davantage encadrer le métier enseignant, renforcer les prescriptions, introduire une corrélation entre la manière d'exercer l'activité, les mutations et les promotions.

L'idée sous-jacente est celle d'une diversité des situations de travail telle qu'elle nécessiterait une adaptation des compétences individuelles à chaque emploi, la gestion des ressources humaines permettant de détecter les compétences requises chez chaque individu. L'employeur détermine les profils d'emploi et se réserve ensuite le droit d'apprécier la manière de servir de l'agent en fonction des objectifs fixés. Pourtant, l'expérience des postes à profil développée dans l'Éducation nationale devrait inciter à la prudence ; en dehors de quelques postes requérant des compétences bien ciblées, l'affectation dans ce type de postes relève le plus souvent de l'incohérence et de l'opacité ; chaque académie a sa recette en la matière.

CORPS : personnels dotés du même statut particulier qui définit leurs missions, leur recrutement, leur qualification et leur carrière.

CARRIÈRE : droit statutaire, lié au corps, qui détermine un classement indiciaire et garantit une progression minimum de son traitement indiciaire. Distincte de l'emploi, elle garantit l'indépendance des fonctionnaires.

EMPLOI : normalement conforme à la qualification détenue par le fonctionnaire, fonction exercée et correspondant à un emploi budgétaire et à une affectation.

La fonction publique d'État en chiffres

- 2 410 000 emplois.
- 359 000 non-titulaires.
- 45 % d'agents de catégorie A.
- 4 corps comportant à eux seuls 100 000 fonctionnaires ou plus et représentant 1/3 du total des emplois budgétaires

de fonctionnaires civils de l'État.
(240 000 professeurs certifiés, 235 000 professeurs des écoles, 100 000 instituteurs, 98 000 agents de maîtrise et d'application à la police nationale).

Cette situation découle d'abord de la complexité du métier d'enseignant, sujet sur lequel la réflexion du ministère est dramatiquement pauvre. La circulaire du 23 mai 1997 sur la « mission du professeur » en donne l'illustration : « elle se propose de préciser quelles sont les compétences professionnelles générales du professeur... », dresse un catalogue impressionnant sans parvenir à articuler entre elles les différences compétences repérées. C'est pourquoi elle a la sagesse de préciser qu'elle ne saurait constituer un « référentiel d'évaluation ». De fait, les compétences évaluables isolément sont en général périphériques par rapport au cœur du métier.

En outre, la notion de « compétences » n'a de sens que dans le rapport à une ou des situations de travail clairement définies ; or, au sein d'un même établissement, un même enseignant peut être confronté à une grande diversité des situations de travail ce qui rend illusoire l'idée d'une gestion pertinente des compétences. Cette représentation ignore ce qui constitue le propre de l'activité professionnelle des enseignants, aptes par leurs qualifications et leur formation à analyser les conditions de leur exercice et les modalités ap-

propriées au travail des savoirs avec les élèves. S'il existe bien une expérience acquise en fonction de la spécificité des situations de travail, ces dernières ne sont pas diversifiées au point qu'elles pourraient donner lieu à une typologie des compétences.

Elle ignore aussi les règles du service public : le système éducatif a l'obligation d'assurer partout la qualité, de former en ce sens ses agents, de les aider à s'adapter et évoluer. Il obéit à des règles nationales assurant l'égalité. Le modèle managérial marqué par l'introduction de discriminations entre les personnels relève plutôt, lui, d'une logique marchande. Alors est-elle obsolète cette fonction publique de carrière, fondée sur une reconnaissance de qualifications traduites par des titres et concours ? Porteur de garanties et de solidarités pour les personnels, le système

de règles statutaires a aussi été élaboré pour répondre aux besoins du service public : continuité, égalité de traitement, indépendance.

La mise en place d'autres modèles importés du privé le perturberait gravement et aurait de graves conséquences sur la conception même des services publics et de leurs personnels. La réflexion doit s'engager sur une meilleure gestion tant du service public que des emplois ; nous avons des revendications en ce domaine. Encore faut-il s'entendre sur la méthode et partir d'une véritable analyse des besoins plutôt que d'*a priori* présents dans toutes les réflexions ministérielles sur la « réforme », celle-ci conçue comme outil permettant de réduire des dépenses publiques jugées excessives. ■

Frédérique Rolet

Carrières

Ressources humaines

De la fin novembre à la mi-mars, s'est tenu, à la Fonction publique, un cycle de discussions sur la gestion des ressources humaines.

Étrange atmosphère, puisque ces discussions ont eu lieu alors que le ministre refusait d'ouvrir des négociations salariales et préparait une réforme particulièrement régressive des retraites, mais révélatrice de la pensée managériale en vogue. Occasion aussi d'exprimer quelques convergences syndicales.

Mobilité, promotion interne, recrutements et prérecrutements, formation et validation des acquis de l'expérience ont fourni les principaux thèmes d'échanges tandis que la question des agents non titulaires, un moment programmée, a été ajournée *sine die*.

À travers ces différents thèmes, la question de l'attractivité des métiers de la fonction publique est centrale. Même en partie retardés, ou partiellement remplacés, les départs en retraite de fonctionnaires prévus dans les prochaines années vont engendrer des besoins de recrutement tout à fait importants. Dans un contexte marqué par la difficulté à développer suffisamment les qualifications (seuls 20 % des jeunes obtiennent un diplôme de niveau bac + 3) et par la réduction du nombre des actifs, d'aucuns prédisent une concurrence exacerbée sur le marché de l'emploi. La volon-



© CLEMENT MARTIN

té, sans cesse réaffirmée, de réduire les dépenses publiques va à l'encontre de la nécessaire revalorisation des rémunérations et des conditions de travail sur lesquelles arrimer cette attractivité.

Le contournement prend la forme d'une attractivité construite sur l'attrait des possibilités de carrière et la recherche du moyen de pourvoir les emplois par la diversification des recrutements.

Si la problématique de la promotion interne, la diversification des recrutements, la réactivation des processus de prérecrutement méritent d'être discutées et de déboucher effectivement, les échanges sur la mobilité ont révélé des conceptions de gestion individuelle contestables. Ainsi, la réapparition dans les do-

cuments de travail de la charte de la mobilité, que nous avons contraint le ministre Lang à retirer à l'automne 2001, est symptomatique des conceptions qui prévalent. La contractualisation de parcours professionnels entre l'agent et l'administration pourrait permettre à celle-ci de pourvoir des postes difficiles sans poser la question des conditions de travail dans ces établissements ou services. Logique de gestion qui opposerait les agents plus qu'elle ne favoriserait le travail d'équipe.

A noter les convergences des interventions syndicales, tant pour obliger l'administration à reconnaître la validation des acquis de l'expérience comme ouvrant un droit aux agents, alors qu'elle se proposait d'en faire un outil de gestion, que pour demander fortement la simplification des corps, permettant une carrière plus fluide, plus lisible, en réduisant le nombre des obstacles à franchir pour parvenir aux indices de fin de carrière.

La FSU avait d'entrée de jeu indiqué qu'elle participait à ces discussions dans l'objectif de débouchés pour les personnels. Qu'en sera-t-il ? L'actualité nous amène à nous mobiliser sur d'autres dossiers. Mais le rapport de force créé ne sera pas sans effet sur la gestion de nos carrières. ■

Anne Féray

Droit

Ombres et lumières du statut

Depuis très longtemps, les fonctions et les emplois publics ont été l'objet de l'attention des gouvernants, car ils se situent au cœur des stratégies de divers groupes sociaux dans le long processus de construction des États modernes. À l'origine conçue pour être au service du Prince et de sa maison, la fonction publique a fini par être un outil de réalisation de l'intérêt général, ce qui renvoie au rôle de l'État dans la société industrielle marchande et à l'analyse de l'État en tant qu'il est *un rapport social*. Certes, derrière une apparence d'intérêt général, il y a souvent la réalité du pouvoir des intérêts dominants. Mais en même temps, l'extension même des actions de l'État a permis de mettre en œuvre des fonctions collectives majeures, de risquer des anticipations à long terme, d'assurer des régulations sociales essentielles, cependant que la notion même d'intérêt général est devenue un objet des luttes sociales. L'État n'est plus alors seulement celui qui opprime ou qui réprime, mais aussi celui qui protège et qui garantit.

Dans une telle construction sociale, le fonctionnaire, au sens le plus large, ne peut plus être un travailleur comme les autres. Quelle que soit sa place dans la hiérarchie, il est porteur d'intérêts plus larges que la réalisation de sa seule mission, et son action revêt une signification sociale, à laquelle il finit parfois par s'identifier, plus ample que le service qu'il rend aux usagers. D'une manière ou d'une autre, il faut donc lui garantir une indépendance dans l'accomplissement de ses missions. Tel est le fondement social profond de la situation spécifique du fonctionnaire au sein du monde du travail et qui a pris la forme du statut. Or le statut, s'il est aujourd'hui associé par les fonctionnaires aux valeurs de protection et de démocratie en raison des compromis passés à la Libération, est d'essence autoritaire.

La loi dispose ainsi que « *le fonctionnaire*



© CLEMENT MARTIN

Le fonctionnaire, au sens le plus large, ne peut plus être un travailleur comme les autres, il est porteur d'intérêts plus larges que la réalisation de sa seule mission.

est, vis-à-vis de l'administration, dans une situation statutaire et réglementaire», donc définie unilatéralement par l'administration, et non pas contractuelle. Il n'y a dès lors aucun «droit acquis», le statut pouvant être modifié à tout moment. Mais les représentants des personnels sont associés, en amont, aux projets de décisions statutaires ou d'organisation du service, en aval à leur mise en œuvre, grâce à la consultation d'organismes paritaires⁽¹⁾.

Le statut impose des obligations, sous peine de sanction disciplinaire : obligation d'effectuer son service et d'exécuter les instructions reçues, de se consacrer exclusivement à sa fonction (interdiction des cumuls, sauf dérogation), de discrétion ou de secret profes-

sionnels, de neutralité et de réserve, de communication et d'information du public. Il reconnaît également des droits, dont l'ampleur ou l'exercice sont parfois limités : garantie de l'emploi, en conséquence de la séparation du grade et de l'emploi ; droit au traitement après service fait, à diverses sortes de congés, et, pour les titulaires, à un régime spécial de Sécurité sociale et de retraite ; droit à une carrière, à la mobilité géographique et professionnelle ; droit au respect du principe d'égalité pour l'accès aux emplois publics et entre fonctionnaires appartenant à un même corps ; liberté d'opinion et d'expression ; droit syndical et droit de grève ; droit à la communication du dossier ; droit à la protection dans l'exercice des fonctions, contre les attaques de tiers, les discriminations, le harcèlement au travail.

Cette construction politico-juridique a été bousculée de plein fouet par l'irruption du droit européen dans le droit de la fonction publique, la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) retenant une approche restrictive de la notion de fonction publique, réduite aux seuls emplois « qui comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique » et les fonctions « qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'État ou des autres collectivités publiques ». Cette conception *a minima* de la notion de fonction publique réduite à des missions régaliennes, elles-mêmes conçues de façon étroite, induit, en outre, une logique fonctionnelle qui heurte directement la conception française de la fonction publique. Cela fragilise notre statut et nous rappelle qu'il n'y a de droits et garanties durables que durablement défendus. ■

Francis Berguin

1. *Comités techniques paritaires, commissions administratives paritaires, Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, etc.*

Une nouvelle logique pour la rémunération des personnels

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) va progressivement entrer en application d'ici 2006. Cette loi prévoit que le gouvernement, après le vote du budget par le Parlement, pourra amputer les crédits destinés à la rémunération des personnels au profit de crédits de fonctionnement (crédits pédagogiques par exemple).

De plus la gestion ne se fera plus à partir des « emplois » (c'est à dire à partir du nombre de fonctionnaires nécessaires pour assurer une mission) mais à partir du montant des crédits destinés à cette mission.

La différence est de taille puisque si la rémunération des fonctionnaires augmente (promotions par exemple), cela se fera au détriment du recrutement de nouveaux fonctionnaires.

Les rectorats devront entrer dans cette logique d'ici 2006 (les rectorats de Rennes et de Bordeaux sont expérimentaux à partir de la rentrée 2004). Cela signifie que là où l'âge moyen des enseignants augmente et donc là où la rémunération moyenne des enseignants est plus élevée il faudra restreindre le nombre d'emplois. La tentation sera alors grande de privilégier le recrutement de personnels moins payés pour permettre de disposer de plus d'enseignants. La porte est, en particulier, ouverte à un recrutement massif de personnels précaires.

Daniel Robin

Les origines du statut général

Longtemps, la situation des agents publics n'a été régie que par des textes épars et par la jurisprudence, cependant que la nature juridique du lien unissant l'administration à l'agent est restée très incertaine jusqu'à une date récente. Le régime de Vichy élaborera le premier statut général des fonctionnaires de l'État⁽¹⁾, qui sera déclaré nul à la Libération. Les syndicats de fonctionnaires étaient, jusque dans les années 1930, hostiles à la notion même de statut, et revendiquaient des conventions collectives pour les agents publics. Cette position a évolué pendant la guerre et a débouché en 1942, aux accords du Perreux, sur un compromis qui inspirera la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 : les fonctionnaires seraient soumis à un statut, mais celui-ci serait démocratique, dans son contenu sinon dans son essence. Non seulement les fonctionnaires se verraient reconnaître des droits semblables à ceux des autres travailleurs, mais les obligations auxquelles ils seraient assujettis, seraient strictement limitées aux exigences du service public. Les réformes ultérieures de 1959 et de 1983-86, si elles ont énoncé des règles qui étaient loin d'être anodines, ont perpétué, jusqu'à nos jours, les principes fondamentaux du compromis noué à la Libération. L'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 a surtout adapté le statut général à la Constitution de la V^{ème} République et introduit la notion de « corps ». Les lois de 1983 à 1986⁽²⁾ ont étendu le champ du statut général, conforté et élargi certains droits des agents, et surtout profondément modifié la fonction publique territoriale, tout en maintenant des spécificités, par exemple : compétence « exclusive » de l'assemblée délibérante pour créer (ou supprimer) des emplois, dans certaines limites ; existence d'emplois à temps incomplet (jusqu'à une demi-heure par semaine !) ; recrutements par des « concours » où les lauréats sont classés par ordre alphabétique sur une liste d'aptitude et n'ont aucun droit à être recrutés (il leur faut trouver un employeur et il existe donc des « *reçus collés* ») ; possibilité de « *mise au placard* » auprès du CNFPT⁽³⁾ en cas de suppression de l'emploi dans l'attente d'une nouvelle affectation ; mutations soumises à l'accord de la collectivité d'accueil ; durée du travail fixée par la collectivité dans le respect des règles nationales ; existence d'une caisse spéciale de retraite⁽⁴⁾.

Francis Berquin

1. Acte dit loi du 14 septembre 1941, déclaré nul par l'ordonnance du 9 août 1944.

2. Lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 (titre I du statut général) portant droits et obligations des fonctionnaires, n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (titre II), n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (titre III), et n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (titre IV).

3. Centre national de la fonction publique territoriale.

4. La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Rapport 2003

Les pistes du Conseil d'État

La cuvée 2003 du rapport public du Conseil d'État présente les « perspectives pour la fonction publique » de la haute juridiction. Les considérations contenues dans ce rapport d'inspiration clairement libérale n'ont certes aucun caractère contraignant pour les pouvoirs publics ; elles n'en demeurent pas moins une indication utile sur les conceptions actuellement à l'œuvre et les réformes envisageables dans les prochaines années.

Après avoir rappelé brièvement l'histoire de la fonction publique (et insisté notamment sur le fait que « la France s'est préoccupée de se doter d'un régime dans lequel les agents publics sont formés et bénéficient d'un état qui les protège contre l'arbitraire du pouvoir politique »), le rapport présente en premier lieu les « principaux enjeux auxquels se trouve confrontée la fonction publique ».

Le premier est celui d'une « efficacité accrue » : le rapport part des critiques formulées à l'encontre de la fonction publique, notamment celle de s'être instituée en « monde protégé », d'agir par souci corporatiste et de défendre les « avantages acquis ».

Le rapport insiste ensuite sur le renouvellement démographique de grande ampleur auquel la fonction publique devra faire face (fonction publique d'État : les flux annuels de retraites passeront de 50 000 en 2002) à 62 000 en 2010, de 15 000 à 33 000 dans la fonction publique territoriale).

Il déplore enfin l'absence d'une vraie gestion des ressources humaines, même s'il constate la difficulté à dégager les caractéristiques communes de gestion de personnels d'une très grande diversité. Ce qui ne l'empêche pas de faire le constat d'une gestion « bureaucratique, peu anticipatrice, exagérément égalitariste » et de déplorer une « utilisation désordonnée des souplesses de la flexibilité externe ». Parmi les causes, le rapport observe que « le gouvernement a des difficultés à assumer ses propres responsabilités en matière de fonction publique », que les corps sont trop cloisonnés et trop nombreux. Enfin, il préconise la conciliation du droit de la fonction publique et d'autres branches du droit, au premier rang desquelles le droit communautaire.

En second lieu, le Conseil d'État évoque ses « propositions » pour « faire évoluer notre système en profondeur ». D'abord, il invite « tous les acteurs intéressés », dont les organisations syndicales, à dégager ensemble des principes et des solutions pour affronter les défis décrits. Il invite à s'interroger sur ce qui fait la particularité des métiers de la fonction publique aujourd'hui : question essentielle, puisqu'elle touche au rapprochement du droit de la fonction publique et du droit du travail.

La haute juridiction s'exprime également sur la question de la réforme du régime des pensions. Elle observe avec justesse que « la comparaison entre fonctionnaires et salariés du secteur privé n'est pas aisée à réaliser » et que si certaines

règles sont plus favorables aux salariés du secteur public, inversement d'autres règles favorisent les salariés du privé. D'où la conclusion prudente selon laquelle « l'objectif n'est pas forcément la remise en cause d'un régime spécifique de pension (...) mais l'élimination progressive des discordances entre systèmes qui révéleraient, tous paramètres confondus, des avantages injustifiés ».

Mais le rapport envisage également d'autres pistes de réforme : élargissement du recours aux contrats individuels pour « une gestion plus personnalisée et plus fonctionnelle des agents publics », maintien d'une organisation fondée sur le principe d'une structure par corps dotés de statuts particuliers ou mise en place d'une structure par cadres de fonctions, permettant une « plus grande souplesse de gestion »... A plusieurs reprises, le rapport revient sur cette perspective : « le caractère central des mesures suggérées visant à desserrer l'état statutaire et réglementaire, et à sortir du cadre étroit des corps actuels pour pouvoir plus facilement déconcentrer la gestion des personnels. » Pour autant, lorsqu'il en vient à envisager les exemples étrangers, le Conseil d'État précise tout de même que « l'on ne saurait sans risque, ou sans devoir inventer des formules lourdes et complexes au résultat incertain, renoncer à une certaine prépondérance de l'État. » Et conclut que « la fonction publique n'est pas irréformable ». Oui, mais comment ? ■

Alexis Chabot

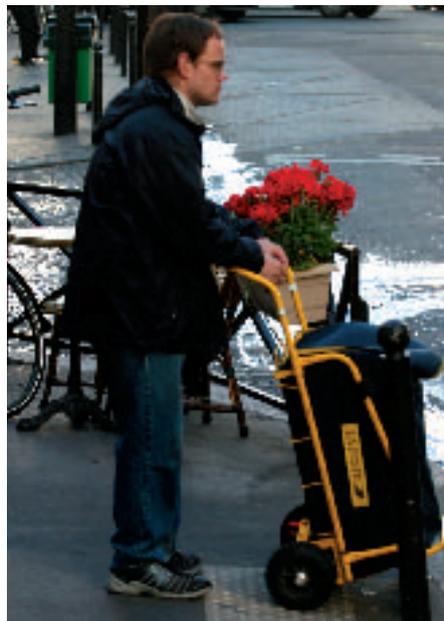
Dix ans de réformes

Des logiques dangereuses

Dans la dernière décennie, les gouvernements successifs ont multiplié les tentatives de transformer la fonction publique de l'Etat et les rapports n'ont cessé de se succéder pour prôner la « réforme » de la gestion des fonctionnaires « privilégiés » et inefficaces aux yeux de leurs auteurs. Du plan Rocard « pour la modernisation de l'Etat » au récent rapport du Conseil d'Etat et aux dernières déclarations d'Alain Lambert, ministre délégué au Budget, il s'agit de rechercher plus de productivité dans un contexte de réduction des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires. Dans cet objectif, il devient indispensable d'affaiblir les éléments statutaires et communs à tous en termes de rémunérations, d'emploi et de conditions de travail. D'où la nécessité affirmée de rompre avec la fonction publique de carrière, spécificité de la fonction publique française, pour aller vers une fonction publique d'emploi. Face au droit de tout fonctionnaire à se voir garantir une carrière dans le cadre de règles communes, le contrat individuel l'emporte. Le dispositif de postes à exigences particulières mis en place en Ile-de-France (PEP IV) en 2001 est un bon exemple d'expérimentation de ces conceptions dans notre secteur. Dans le cadre de contrats de carrière, il s'agit de récompenser l'acceptation de postes difficiles à pourvoir par des avantages de promotion, d'avancement, des bonifications conséquentes pour les mutations, voire des possibilités de devenir formateur. Ces contrats sont à négocier directement entre les candidats volontaires et les hiérarchies locales. Le ministère prétendait dès cette année généraliser dans toutes les académies ce type de dispositif dans lequel les recteurs peuvent définir postes et fonctions, catégories de personnels pouvant en bénéficier et avantages de carrière qui y sont liés. En mettant de fait les personnels en

concurrence, loin de le favoriser, ce type de dynamique ne peut que rendre très difficile le travail en équipe. La mobilité n'est dès lors plus un droit garanti à tous mais la conséquence de l'acceptation plus ou moins longue de situations difficiles, dont il n'est alors plus nécessaire de traiter les causes.

Dans le même ordre d'idée, la « charte de la mobilité » prévoyait de lier « carrière » et parcours professionnels individualisés définis par les recteurs et, dans les projets de



© CLEMENT MARTIN

« barème », remplaçait l'ancienneté de carrière par le type voire le nombre d'emplois occupés définis par la hiérarchie et l'appréciation sur la manière de servir. L'emploi, sa nature et son lieu se substituent ainsi à l'appartenance à un corps et à la qualification qui y est attachée, garantes de la capacité à occuper tout emploi correspondant (notion bien mise à mal déjà lorsqu'est rendue pos-

sible l'affectation de certifiés et d'agrégés en LP au mépris tant des statuts des personnels que des spécificités des enseignements qui y sont dispensés). La notion de carrière garantie pour tous est dès lors vidée de son sens. Ainsi des promotions qu'on voudrait faire dépendre de l'avis du supérieur hiérarchique sur la base d'une logique fonctionnelle - lieu d'exercice, exercice d'une fonction (chef de travaux par exemple) - pas pour tous, mais seulement pour quelques-uns choisis selon une logique dite de mérite ou de « valeur professionnelle ». C'est ce qui inspire, ces deux dernières années, l'administration dans la liste d'aptitude au grade d'agrégé lorsqu'elle entend apprécier le projet de carrière et cherche à faire de cette « perspective » supposée, du moment qu'elle est jugée comme telle, un critère privilégié de promotion et la conduit donc à écarter des collègues au dossier professionnel pourtant remarquable dès lors qu'ils ont fait le choix d'une CPA ou sont trop proches de la retraite...

La déconcentration de l'ensemble de la gestion, aujourd'hui largement avancée, est le cadre indispensable pour passer d'une logique de carrière à une logique d'emploi. Maître de la définition du profil de l'emploi, c'est le supérieur hiérarchique direct qui doit pouvoir décider de la « carrière » des personnels, promotions comme mutations. Le Conseil d'Etat y insiste fortement. Loin d'être capable de répondre aux aspirations individuelles à une reconnaissance de l'investissement professionnel, ce type de logique nie la qualification reconnue par les diplômes et les concours et les garanties collectives liées à l'appartenance à un corps. Elle y substitue la représentation, forcément subjective et très souvent centrée sur des aspects périphériques du métier, que se fait le chef d'établissement du mérite de chacun.

Outre qu'elles sont souvent peu efficaces (nombre de PEP IV restent vacants à l'issue du mouvement, et le « turn-over » reste important), ces logiques sont contraires à notre conception du service public. Attachés à l'unité de nos missions, à l'égalité de qualité de l'éducation sur tout le territoire, nous considérons que c'est la qualification qui en est la garantie et qu'elle doit être reconnue par des règles communes applicables à tous, partout. C'est ce qui fonde l'existence des corps et la fonction publique de carrière. Cela n'empêche nullement de prendre en compte les situations particulières par des mesures fondées sur des critères transparents (décharges de service, NBI, promotion interne, etc.) qui préservent les solidarités. ■

Nicole Sergent, Fabrice Giovanazzi

La fonction publique territoriale

1 300 000 emplois, hors emplois aidés (139 000), selon l'Observatoire de l'emploi public, 329 000 non-titulaires, environ 600 000 temps incomplets, souvent imposés, 250 métiers répartis dans 8 filières et une cinquantaine de cadres d'emplois, près de 80 % en catégorie C, 13 % en catégorie B (titulaires du bac), 7 % en catégorie A (licence), 40 000 employeurs.

La gestion des personnels dépend des effectifs. Une commune employant moins de 350 agents adhère obligatoirement à un centre de gestion. Pour toutes les autres collectivités, l'adhésion est facultative.

La formation initiale et continue est assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale. La mise en œuvre en est souvent confiée à ses délégations régionales. Le CNFPT collecte 1 % de la masse salariale, ce que les organisations syndicales jugent notoirement insuffisant. L'égalité d'accès des agents est remise en cause ce qui a des conséquences sur la carrière.

La réussite au concours ne débouche pas nécessairement sur l'embauche. Ce système génère de nombreux reçus collés, tandis que des emplois restent vacants.

Deux points de vue sur la fonction publique territoriale

CGT : VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

Yves Magrinelli est coordinateur syndical CGT des services publics de Lorraine.

L'US Mag : Quelles sont les missions de la fonction publique territoriale ?

Yves Masrinelli : Il y a les missions conférées par la loi aux collectivités territoriales ; les communes sont par exemple responsables de l'état civil et de la sécurité publique. À côté de celles-ci, il y a tout un champ culturel, sportif, social... sans obligation législative. Des missions qui ne sont pas aussi cadrées qu'une mission d'enseignement ou de santé, mais qui sont l'expression des besoins de la population, non prises en compte par les politiques de l'État central. Il s'agit bien d'une construction historique, contradictoire, issue du rapport de force social, toujours en mouvement.

L'US Mag : Quel appui le statut de la fonction publique de l'État a-t-il offert dans la construction du statut des personnels de la fonction publique territoriale ?

Y. M. : Avant 1982, il n'y avait pas de corps, pas de

carrière. L'embauche était liée à l'emploi. Par exemple, si l'emploi venait à être supprimé, il y avait licenciement. En nous appuyant sur le statut de la fonction publique de l'État, nous avons arraché le fait d'être reconnu comme fonctionnaires : la carrière, la séparation du grade et de l'emploi, la comparabilité entre fonctions publiques. Ces acquis ont été remis en cause à partir de 1987, notamment par la suppression des corps et la création des filières et cadres d'emploi. C'est une souplesse de gestion patronale dans le cadre d'une gestion individuelle ; elle a introduit plus de division des personnels.

L'US Mag : Le 5 décembre, lors de la réunion des assises des libertés locales à Metz, votre syndicat a appelé à manifester au côté de la FSU. Sur quelles bases ?

Y. M. : On ne peut pas laisser la question de la décentralisation aux seuls notables. Il nous faut travailler la question de l'efficacité des services publics au regard de plusieurs critères et, particulièrement, leur présence sur tout le territoire, l'égalité d'accès et de traitement du citoyen. L'État central n'a pas ap-

porté la preuve de son efficacité, pas plus que la décentralisation en soi. Si les citoyens sont en capacité d'intervenir, en liaison avec les fonctionnaires et les élus, il y aura un autre contenu à la décentralisation. On peut marquer des points de conquête sociale. Pourquoi pas un statut unique de la fonction publique ? Il y a besoin d'un souffle démocratique nouveau qui passe par une révolution sociale, politique et institutionnelle, fiscale aussi.

Mais, la décentralisation Raffarin c'est l'aggravation du développement des inégalités. C'est le cas dans l'éducation. Nous sommes demandeurs d'échanges avec vous sur des problématiques qui nous sont communes. Par exemple, en quoi la réforme de l'État liée à l'intercommunalité va modifier notre système d'éducation. Un autre exemple encore, il n'est pas immédiatement perceptible en quoi un ATOSS, agent du ministère de l'Éducation nationale c'est important pour le projet éducatif. Il vous faut faire cet effort d'explicitation. On pourra créer des luttes communes car on paie cher les divisions. ■

Propos recueillis par Anne Féray

CFDT : UNIFIER LES STATUTS

Roland Siffermann est entré à la Communauté urbaine de Strasbourg en 1979, comme ingénieur au service de l'arpentage. Permanent à la CFDT depuis 1988, il est actuellement secrétaire de son syndicat pour les territoriaux du Bas-Rhin.

L'US Mag : Quelles sont les principales missions de la fonction publique territoriale ?

Roland Siffermann : Les compétences des diverses collectivités territoriales ont été redéfinies par les premières lois de décentralisation de 1982. La fonction publique territoriale regroupe de nombreux services, très variés, de l'état civil aux cimetières, en passant par l'assainissement, le nettoyage, les ordures, l'aménagement, la gestion des salles sportives ou polyvalentes, les bibliothèques, tous les domaines de l'urbanisme, topographie, voirie, espaces verts, etc. Mais la fonction publique territoriale regroupe aussi les services sociaux, qui dépendent du conseil général, les sapeurs pompiers professionnels, les offices publics HLM, les structures petite enfance et certains employés des écoles maternelles et primaires. Par ailleurs, la construction et la gestion des lycées et des collèges dépendent les uns des Régions, les autres des départements. Globalement, la fonction publique territoriale regroupe des services de proximité, mais d'autres existent qui ne sont pas directement destinés au public. Ainsi la gestion du personnel, les finances, la comptabilité et l'informatique, etc. sont des services internes qui permet-

tent aux collectivités de fonctionner et auxquels sont affectés un nombre d'agents non négligeable.

L'US Mag : Qu'ont apporté les statuts de 1983 ?

R. S. : Ce sont surtout les statuts de 1984 titre III, définis pour la fonction publique territoriale en application de ceux de 1983, qui ont changé les choses. Ils ont permis une unicité dans la fonction publique territoriale. Grâce à eux, les employés des communes, des départements, des Régions, etc. sont devenus fonctionnaires à part entière et ont acquis les droits et les obligations qui accompagnent ce statut. Ils ont notamment obtenu la possibilité de faire carrière et d'être mutés dans l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi la séparation du grade et de l'emploi ainsi que la sécurité de l'emploi. À présent, si un poste est supprimé (ce qui est rare), un agent a la garantie de ne pas être licencié, ce qui n'était pas le cas auparavant : il est mis à la disposition du centre de gestion ou du centre national de la fonction publique territoriale (le CNFPT). Les fonctionnaires territoriaux sont classés dans des cadres d'emplois, qui sont le pendant des corps de l'État, même s'ils sont nettement moins nombreux, puisqu'il n'en n'existe généralement qu'un ou deux par catégorie dans chaque filière (59 cadres d'emplois en totalité pour l'ensemble de la fonction publique territoriale). La première, la filière « administrative », a été créée en 1987 ; la plus récente, la filière « animation », date de 1997. Progressive-

ment, grâce aux statuts de fonctionnaires territoriaux, on a pu discuter et mettre en place ces filières. Certaines, comme les filières « sportive » et « sanitaire et sociale » ont d'ailleurs été revalorisées.

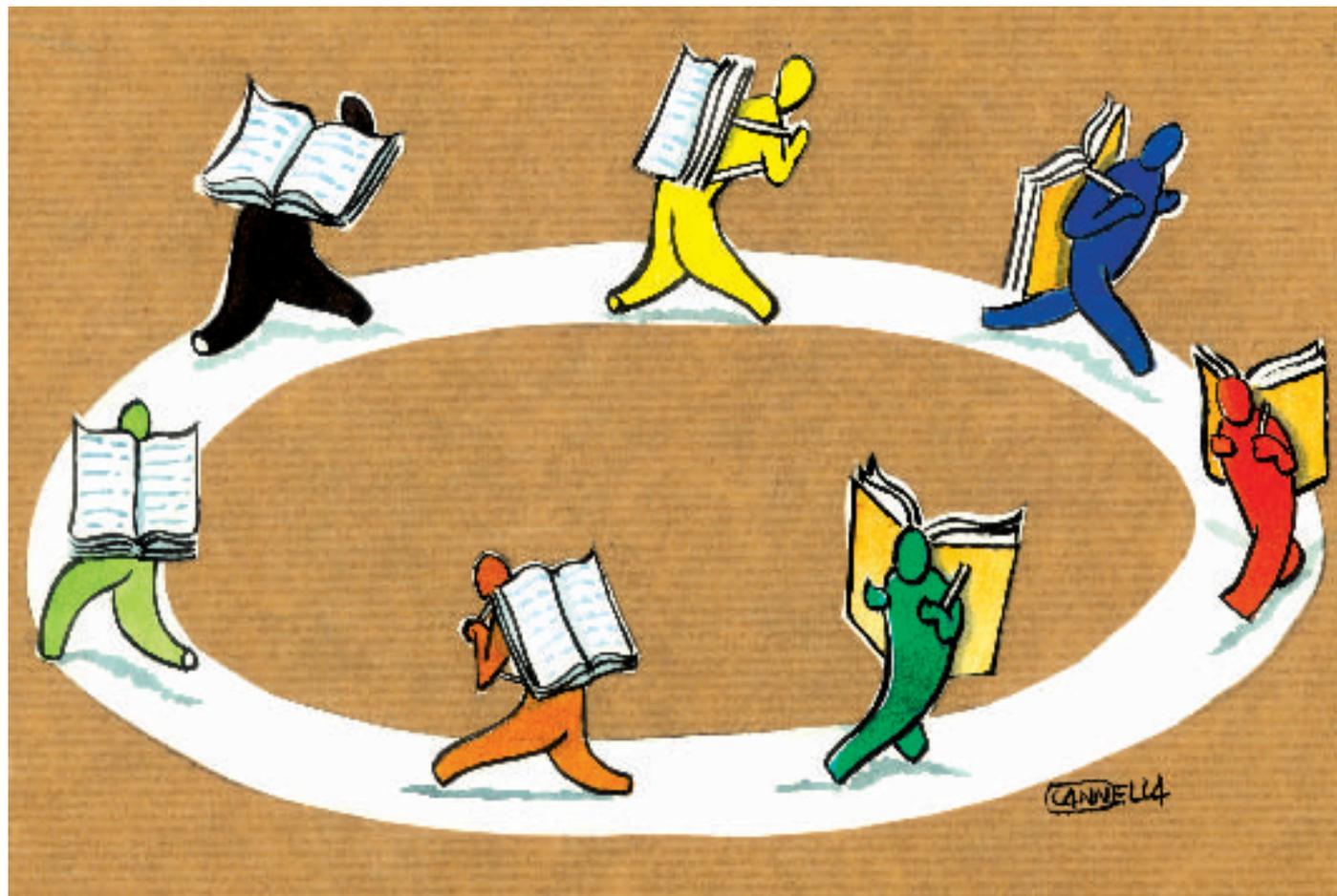
L'US Mag : Quel est le terrain revendicatif de la CFDT ?

R. S. : Parmi beaucoup d'autres thèmes revendicatifs, un de nos soucis est d'homogénéiser davantage les statuts de fonctionnaire. Il existe en effet des disparités importantes entre filières, mais également entre les différentes collectivités. Les avantages divergent d'une collectivité à l'autre : dans certaines, on verse le treizième mois, dans d'autres non. Reste qu'en termes de carrière, l'avancement peut se faire de façon relativement automatique dans les grosses collectivités lorsqu'il n'y a pas de quotas. La situation est moins favorable lorsqu'il y a des quotas. Ceux-ci sont liés au grade, ou certains d'entre eux sont bloqués. Il faudrait par ailleurs unifier le système des primes, très différent selon les collectivités et les filières. Citons-en deux parmi les principales, qui ont fait l'objet de nouveaux textes en 2002 : l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) et les IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires). Elles constituent des compléments de salaire et sont versées en fonction des grades, de la filière, du poste à responsabilité ou non, et parfois de la manière de servir. ■

Propos recueillis par Élodie Walck

LE CHOIX DU GOUVERNEMENT DE DÉLOCALISER, sans concertation, le CNDP, à Chasseneuil-du-Poitou sur le site du Futuroscope provoque la colère des personnels.

SCÉRÉN, CNDP, CRDP : un réseau original et innovant



L'enjeu des contenus : construire une offre de formation adaptée aux spécificités de notre enseignement et aux valeurs de l'école républicaine.

Les pratiques pédagogiques actuelles conduisent à recourir largement à des documents, en plus des manuels scolaires. Dans le même temps, avec l'explosion d'Internet, l'école est confrontée à une masse d'informations potentiellement disponibles. Le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation met en évidence l'enjeu des contenus : quelles sont les ressources accessibles ? Qui les produit ? D'où viennent-elles ? Quels contenus met-on à disposition des classes ? N'y a-t-il pas

un risque de marchandisation de la sphère scolaire ?

Il est nécessaire, pour le système éducatif français, de prendre en compte ce flux et de participer à la construction d'une offre de contenus adaptés aux spécificités de notre enseignement et aux valeurs de l'école républicaine. Dans ce contexte, on peut percevoir tout l'intérêt qu'il peut y avoir à disposer en France d'un réseau d'établissements publics tel que le SCÉRÉN (CNDP, CRDP), au service des établissements scolaires ; leur mission : éditer, sur tous supports, des documents pour les enseignants et des outils pour la classe ; repérer dans l'ensemble de l'offre publique, privée et associative des ressources utiles, les faire connaître, les mettre à disposi-

tion ; apporter aux écoles, collèges et lycées une aide pour le développement des TICE et l'utilisation des supports audiovisuels et multimédias ; participer à la formation continue des enseignants, notamment dans les domaines des sciences de l'information et de la documentation, l'intégration des TICE dans l'enseignement, les arts et la culture.

Ce réseau n'a pas vraiment d'homologues dans les autres pays européens. Son originalité est d'aborder la question des ressources dans ses différentes composantes, de l'édition à la mise à disposition et à l'intégration dans les pratiques pédagogiques ; elle réside aussi dans ce réseau qui maille le territoire, qui permet aussi bien des actions de proxi-

mité auprès des établissements scolaires que la construction d'actions nationales mutualisant forces et compétences.

Les risques de la délocalisation

Le SCÉRÉN, c'est le CNDP, tête de réseau, et 31 CRDP répartis sur tout le territoire soit 150 implantations. Il paraît *a priori* efficace et rationnel que la tête de réseau, chargée du pilotage de l'ensemble soit située en un lieu proche de son ministère de tutelle, des centres de décision nationaux et européens et des principaux partenaires publics et privés (éditeurs, chaînes de télévision et producteurs audiovisuels, grands organismes culturels et scientifiques...) ; ceci milite pour une implantation en région parisienne. Ce n'est pas le choix fait par le gouvernement qui a

Lettres et Histoire

Adapt Editions, un service du SNES

vient de publier des ouvrages par et pour les profs dans les disciplines littéraires :

• Exercices de remédiation pour la classe de Sixième

Tome I : La Bible et l'Odyssee. Tome II : Fables et contes.

Ces fascicules, présentés en pochette de deux cahiers de 32 pages, sont un outil de travail individuel ou collectif pour les élèves de Sixième. Chaque chapitre centré sur un objectif méthodologique propose une vingtaine d'exercices à la fois simples et astucieux, à la portée des élèves, très progressifs et utilisables dans des classes hétérogènes pour la remédiation comme pour l'approfondissement. Une mine d'idées. Livrable avec disquette.

Par D. Beloud, F. Droz et I. Hout. Tome I : La Bible et l'Odyssee, 2000, 64 p., 8,38 € (+ 1 € la disquette). Tome II : Fables et contes, 2003, 64 p., 10 € (+ 1 € pour la disquette).

• Théâtre : le désir de jouer

Le désir de faire du théâtre est devenu extrêmement fréquent. Qu'est-ce qui aujourd'hui le motive ? De quoi est-il le signe ? Quelle est sa légitimité ? A quelle reconnaissance peut-il prétendre ? Est-ce encore le théâtre qui est en jeu ? Cet ouvrage, en croisant des points de vue différents, s'interroge sur l'universalité d'un désir profondément humain, en même temps que sur la diversité des pratiques et la singularité des parcours d'acteurs.

Coordonné par Luc Boucris, 2000, 192 p., 11,43 €.

• Entrées dans la ville - Enseigner la ville : une démarche citoyenne

La ville, devenue l'environnement quotidien de la plupart d'entre nous, est le lieu d'enjeux majeurs de notre société. Comment la décrypter, la redécouvrir peut-être pour se l'approprier ? C'est la médiation des arts qui est proposée ici, en connexion avec les autres disciplines scolaires, pour analyser avec des élèves les multiples visages de cet espace urbain, lieu de tension et de création.

Coordonné par V. Vanier (histoire des arts) avec A. Hayot (ethnologue), F. Pavloff (écrivain), G. Merloo (arts plastiques), N. Méziane (lettres), D. Michel (SVT), J. Dewez (histoire). 1998, 88 p., 9,91 €.

• La lecture plaisir : de festivals en concours littéraires

L'apparente désaffection pour la lecture qui touche les élèves n'est pas fatale. Depuis des années, des enseignants lancent des expériences pédagogiques pour développer cette activité de lecture. Pour qu'elle retrouve son mystère et redevienne un plaisir, il est parfois souhaitable de passer par des chemins détournés : Goncourt des Lycéens, Festival du Premier Roman de Chambéry, mais aussi expériences plus modestes et moins médiatiques.

Coordonné par V. Vanier. 1998, 112 p., 9,91 €.

• Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture se multiplient dans des lieux et des milieux très différents. D'où vient ce plaisir d'écrire individuellement mais en groupe, à partir d'un déclencheur ou de contraintes formelles ? Écrivains et enseignants témoignent ici de pratiques très variées dans des lieux divers et s'interrogent sur la viabilité de ce type d'écriture dans l'institution scolaire.

Coordonné par Véronique Vanier. 2002, 135 p., 14 €.

• Constitution et citoyenneté aux Etats-Unis - Textes fondateurs et études de cas

La constitution américaine est présentée ici dans son intégralité, en anglais et en français, avec les nombreux amendements qui sont venus la compléter et la Déclaration d'Indépendance qui en est indissociable. Ces textes si novateurs dans le contexte politique de l'époque ont été rapidement et souvent mis à l'épreuve des faits : c'est ce que montrent les études de cas proposées. Un regroupement thématique aborde les trois principaux aspects du gouvernement des Etats-Unis : la séparation des pouvoirs, le fédéralisme et le citoyen face à l'Etat.

1998, 84 p., 14,48 €.

• Lectures croisées : le commentaire de texte en français, philosophie et histoire

Nos élèves du second cycle ont à pratiquer l'exercice du commentaire dans trois disciplines avec des consignes parfois très différentes. Comment s'y retrouvent-ils ? Que savons-nous, nous-mêmes enseignants, des exigences de nos collègues ? Cet ouvrage confronte les pratiques et les présupposés de l'exercice scolaire dans les trois matières, propose différentes approches disciplinaires du même texte ainsi qu'une mise en perspective historique des exercices et s'interroge sur la paraphrase qui est au coeur même de l'activité du commentaire

1994, pochette de 84 p., 11,43 €.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :



A envoyer à Adapt Editions,
237, bd Saint-Germain, 75007 Paris, avec le chèque
correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit)

décidé, en l'absence de toute étude préalable de faisabilité, de délocaliser le CNDP en région Poitou-Charentes (région de Rafarin) précisément à Chasseneuil-du-Poitou, sur le site du Futuroscope. Outre les inconvénients liés à l'éloignement, le risque réel que court le CNDP est celui d'une perte brutale de ses compétences professionnelles. Très concrètement, par exemple, la direction des ressources et de l'ingénierie documentaires serait transférée dès septembre 2003. Une trentaine de personnes sont concernées et mises en demeure d'opter pour un poste à Chasseneuil ou un reclassement hors du CNDP. Il est probable que, pour des raisons personnelles, mais aussi professionnelles compte tenu de l'absence d'informations dont ils disposent sur la restructuration de l'établissement, le projet réel, les personnels seront peu nombreux à suivre leur service. Documentalistes, ingénieurs, enseignants spécialisés sur les TICE et leurs usages, sur l'évolution des langages documentaires, en charge de la maintenance du thésaurus Motbis, de la veille sur les évolutions des normes et standards d'Internet, de la conception de nouveaux services documentaires en ligne

(banques de données, portails, guides du web éducatif...) ; tous ces personnels qualifiés vont être amenés à quitter leurs fonctions, voire à changer de métier. Le flou administratif qui préside à cette opération laisse mal augurer des conditions de transfert de compétences à de nouveaux personnels recrutés, et met en cause la poursuite des actions. **Peu d'entreprises privées prendraient ainsi le risque de disloquer les équipes, de se priver des compétences et des expériences professionnelles construites dans la durée, et de perdre leur mémoire collective.** Quant au coût social de l'opération ? Près de 500 personnes directement concernées, traitées avec désinvolture par une administration qui se comporte comme aucun patron n'oserait aujourd'hui le faire : absence d'information, non-respect des procédures, ni prévision d'ensemble ni plan social d'accompagnement...

En 2005, presque toutes les activités seraient délocalisées. Le risque de démantèlement, voire de liquidation de l'établissement public est réel. C'est bien un service public de qualité, innovant que le ministère a choisi d'attaquer. ■

Gisèle Jean



Quelques actions phares

- **Revues** : Les cahiers de l'ingénierie éducative, Textes et documents pour la classe (TDC), IDEES pour les professeurs de sciences économiques et sociales, Les cahiers philosophiques, Technologie, Tertiaire.
- **Des émissions de télévision** sur France 5.
- **Des collections de cassettes vidéo.**
- **Des DVD pédagogiques (1^{er} éditeur mondial).**
- **Un site sceren.cndp.fr** riche des différents savoir-faire de l'établissement : les informations officielles (programmes, référentiels, documents d'accompagnement pédagogique...), des dossiers pédagogiques, un guide du web éducatif Educluc.
- **Le thésaurus de l'Education nationale Motbis.**

Documentalistes

Stage syndical

Un stage syndical des enseignants documentalistes du supérieur est organisé le jeudi 12/6 à Paris à l'initiative du collectif qui s'est créé. La FSU s'est chargée de son organisation. Ce stage permettra d'approfondir la réflexion sur le métier dans le supérieur, ses spécificités et de faire le point sur les actuelles remises en cause de nos missions et de nos services. Les collègues intéressés peuvent consulter le projet de programme, les formulaires de demande de congé et de confirmation d'inscription sur www.snes.edu/docs/spip/article.php3?id_article=173.

Philosophie

Synthèse du questionnaire

Près de 200 collègues syndiqués ont répondu au questionnaire qui portait sur le projet de programme Fichant et sur les autres aspects du métier.

Sur le projet, 38 % se sont déclarés entièrement favorables à l'adoption, 34,5 % souhaitaient des modifications relatives, 18 % demandaient des amendements indispensables et 9,5 % étaient entièrement hostiles au projet. Pour ce qui est de l'approche qualitative, elle a révélé un certain nombre de demandes de précision et d'amélioration, les collègues résolument hostiles estimant que le programme n'était pas assez déterminé (mais quelques-uns jugeant qu'il l'était trop).

Principales critiques : les astérisques aux auteurs, un programme encore trop lourd, des notions trop abstraites (« matière et esprit », « l'interprétation », « la démonstration »), l'impératif de faire apparaître « la politique », la clarification du lien entre « champs » et « notions » ; pour quelques-uns, le retour à une tripartition, la suppression de repères ou l'ajout de certaines notions, dont la plus citée était « sciences de la nature et sciences de l'homme ». En règle générale, les collègues accueillent plutôt favorablement le projet ou du moins jugent qu'il est nécessaire de s'attacher aux autres aspects problématiques du métier, la question du programme ne réglant pas l'ensemble des difficultés que nous rencontrons. Sur ces difficultés, les réponses

Conseil supérieur de

Le Conseil supérieur de l'éducation, organisme consultatif, a examiné le 7 mai, les projets de programmes de philosophie, voie générale, les programmes de mathématiques, voie technologique, musique, un décret et une circulaire sur l'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans. Si les deux premiers ont été adoptés, le dernier a été repoussé à une très large majorité. Le prochain CSE, le 22 mai, examinera le programme de mathématiques en L.

PHILOSOPHIE

Adoption du programme

Ce programme répond à la lettre de mission confiée par le ministre l'an passé à M. Fichant. Ce programme de notions est présenté par champs, avec trois formules selon les séries. Il propose certains couplages de notions, renonce aux questions à ancrage contemporain, ainsi qu'aux étoiles attachées à certains auteurs jugés importants. Par ailleurs, il explicite les outils intellectuels de pensée en proposant des distinctions lexicales appelées repères.

Le projet de programme du groupe Fichant, soumis à consultation cette année, a été adopté.

Pour : 17 voix dont la FSU

Contre : 12

Abstention : 2

La date d'entrée en application en 2003

Pour : 16 voix dont la FSU

Contre : 3

Abstention : 2

Refus de vote : 8

Il a essayé, en partie, de répondre à la demande de détermination. Le SNES a jugé qu'il s'agissait d'un premier pas vers une évolution des programmes. La question de la philosophie dans le système scolaire n'est abordée depuis plusieurs années que par le biais des programmes. Or, le programme n'est qu'un moyen, le véritable enjeu étant de faire accéder tous les jeunes qui seront bacheliers à une culture philosophique, à une démarche intellectuelle qui leur permettront de devenir des citoyens éclairés. Nous avons toujours œuvré pour



© CLEMENT MARTIN

un programme plus déterminé, plus précis, qui prenne mieux en compte aussi l'évolution des élèves. Nous sommes attachés à la valorisation d'un apprentissage élémentaire mais réellement démocratique. L'enseignement philosophique doit former les élèves à l'autonomie intellectuelle. Ceci suppose que les enseignants, sous contrainte du programme, puissent bénéficier de la liberté pédagogique et phi-

losophique. Nous avons jugé que ce programme constituait une première avancée vers les objectifs que nous nous sommes fixés, c'est pourquoi nous avons décidé de voter « pour » et avons accepté qu'il soit mis en œuvre dès la rentrée prochaine. ■

Gisèle Jean

Compte rendu complet de l'intervention et propositions de modifications proposées et acceptées sur le site du SNES.

MATHS en série L.

Retour à la spécialité

Le ministère, inquiet de la baisse de effectifs en L, a répondu à une revendication du SNES : à partir de la rentrée 2003 est réintroduit un enseignement obligatoire au choix en Première L et un enseignement de spécialité en TL de 3 heures (BO du 20 mars 2003). L'épreuve de spécialité devrait être de 3 heures pour un coefficient 4.

Un groupe de travail a été chargé par la DESCO d'aménager le programme actuel de l'option maths afin de mieux prendre en compte des poursuites d'études en parti-

culier en sciences humaines. En fait d'aménagement, le projet, présenté en commission préparatoire au CSE, marque une rupture avec le programme de l'option, programme qui venait tout juste d'être appliqué en Terminale : il ne reste plus rien des problématiques historiques qui permettaient des ouvertures sur les arts, l'histoire, la philosophie ; la réflexion sur *les nombres* était pourtant particulièrement appréciée. Le projet marque aussi une rupture avec les programmes actuels de lycée (on y trouve, par

L'éducation du 7 mai

exemple, les notions de *relation d'ordre*, *relation d'équivalence*, *d'injection*, notions qui n'étaient plus enseignées comme notions premières au lycée depuis plusieurs décennies). En dehors d'un enseignement relativement classique d'analyse et de probabilités, le projet introduit de l'algorithmique (*tri de données*) sans préciser le niveau d'approfondissement visé (*itération*, *récurtivité* ? ...). Pour la Terminale est annoncée de l'analyse des données, en particulier la classification hiérarchique (méthode qui repose sur les notions de distance euclidienne, barycentre, inertie). Nous avons les plus grands doutes sur la faisabilité d'un tel programme (la partie analyse, qui est quasi identique dans le programme actuel de l'option, est estimée à 7 semaines d'enseignement au lieu de 14), sur la pertinence des choix (faut-il enseigner des méthodes d'analyse de données, de l'algorithmique en série L ? ...) et enfin sur l'attrait d'un tel programme



© THIERRY NECTOUX

qui offre si peu d'ouverture vers les autres disciplines de la série. Il nous semble, en tout cas, déraisonnable d'envisager pour cette rentrée l'application d'un programme qui laisse place à tant d'interrogations. Lorsque de tels changements sont envisagés, la règle des douze mois (délai entre la publication et l'application du programme) doit être respectée et les enseignants doivent être

consultés. Le projet sera présenté au CSE le 22 mai : nous demanderons que le programme actuel de l'option soit reconduit pour deux ans, que le temps soit donné pour une réflexion plus aboutie sur la finalité de la spécialité maths en L et que l'expérience acquise par les enseignants en charge de l'enseignement actuel de l'option soit mieux prise en compte.

Nouveau programme de mathématiques de la série technique, de la musique et de la danse (ex F11) applicable à la rentrée (voté à l'unanimité du CSE) se substituant à un programme « maths modernes » qui daterait des années 73 ! À la différence du projet de L, ce programme s'inscrit dans l'esprit des nouveaux programmes du lycée : il marque la spécificité de la série, faisant l'effort de mettre en perspective les interactions entre les mathématiques, les phénomènes acoustiques et leurs perspectives musicales. ■

Brigitte Sotura

ACCUEIL DES MINEURS en entreprise.

Contre l'alternance

Le Conseil supérieur de l'éducation du 7 mai a été consulté pour avis sur un projet de décret et de circulaire d'application relatifs à l'accueil en milieu professionnel des mineurs de moins de 16 ans. Ces textes créent désormais 5 catégories d'accueil en entreprise : visites d'information, séquences

d'observation, stages d'initiation, stages d'application et périodes de formation.

Jusqu'en 2001, le code du travail limitait l'accès en milieu professionnel aux seuls élèves de moins de 16 ans bénéficiant d'un enseignement par alternance. Mais l'article L 211-1 a été modifié par ordonnance pour permettre aux enseignants d'organiser des visites d'entreprise, quel que soit l'âge des élèves, et aux élèves d'au moins 14 ans de suivre des séquences d'observation (dans le cadre de l'éducation à l'orientation).

Les textes proposés avaient donc vocation à donner un cadrage juridique à des pratiques existantes qui n'avaient pas encore de base réglementaire.

Le SNES est intervenu pour obtenir un maximum de garanties, tant pour les élèves que pour les personnels. Mais, il a aussi et surtout contesté l'incitation ministérielle à déléster le collègue d'un

maximum de ses élèves et à développer les voies de l'alternance, notamment avec l'entreprise. Tout en reconnaissant que des solutions cousues main s'avèrent nécessaires pour certains élèves âgés en rupture de ban avec le collège, nous avons dénoncé l'acharnement à ne chercher de réponses aux difficultés du collègue qu'au travers des dispositifs relais, des Troisièmes préprofessionnelles et de l'alternance dès l'âge de 14 ans, alors que la profession réclame les moyens de s'attaquer, de façon précoce et résolue, aux causes de l'échec scolaire.

Sur les textes eux-mêmes, nous avons réussi à obtenir un certain nombre d'améliorations. Et deux de nos amendements, non repris par l'administration, ont été approuvés par le CSE : l'un visait à rendre obligatoire la visite médicale avant le stage d'initiation, l'autre à décharger l'établissement de toute responsabilité

apportées par les collègues sont diverses, parfois contradictoires, mais toutes appellent à la concertation, au dialogue et à un travail sur les pratiques attachées aux réalités concrètes du métier. Une majorité de collègues (62 %) estime indispensable de réformer le programme des séries technologiques, avec une amélioration corrélative des conditions de travail (dédoublings systématiques, parfois sur les 2 heures de cours ; ou augmentation à 3 heures dont 2 dédoublées), une augmentation relative du coefficient (1 à 2 points).

Rétablissement de l'horaire des S à 4 heures prof (voire 5 heures élèves), qui constitue un véritable leitmotiv.

Quant aux TPE, ils sont jugés très négativement (68 % des collègues les jugent non pertinents) alors que l'ECJS est mieux appréciée (par 46,5 % contre 53,5 %) mais parfois « détournée » de son principe.

Plus de 80 collègues insistent fortement sur la nécessité d'une formation continue plus substantielle, à la fois disciplinaire et professionnelle, fondée tant sur une plus forte collaboration avec les universités que sur des travaux pédagogiques collectifs.

(compte rendu complet des questionnaires disponibles, sur le site des observatoires du SNES).

Livre

Cybernétique et régulations

Destiné aux étudiants de DEUG et licence, écrit par Bernard Calvino (le président du groupe d'experts de SVT), introduction à la physiologie cybernétique et régulations, il offre une approche originale de la physiologie où la communication au sein de l'organisme est étudiée avec l'aide de la cybernétique. Utile pour notre formation continue, il permet de mieux envisager l'approche originale des programmes de Première et Terminale S. Collection Belin Sup Sciences.



© CLEMENT MARTIN

Classes préparatoires

- Programmes : les thèmes de TIPE et les aménagements de programme ont été votés au CSE du 10 avril. Voir le site du SNES.
- Mouvement spécifique : les projets présentés en groupe de travail début mars sont officiels, il y a eu quelques changements consécutifs à des vacances de postes déclarées tardivement. Un bilan est disponible en ligne, rubrique *mutations*.
- Accès à la chaire supérieure : la commission se réunit le 27 mai. Fiche syndicale disponible en téléchargement à <http://www.snes.edu/us/chsup.pdf>, à nous renvoyer complétée, par courrier ou courriel.
- Nouvelle procédure de recrutement : lire les informations actualisées sur le site, rubrique *enseigner en classe post-bac*.

Série L

Programme de lettres

Pour l'année 2003/2004, la liste des objets d'étude et des œuvres obligatoires inscrits au programme de littérature de la classe terminale de la série littéraire, publié au JO du 4 août 2001 et au BO hors série n° 3 du 30 août 2001, est :

Domaine : Grands modèles littéraires - Modèles français du Moyen Âge à l'âge classique
Œuvre : *Perceval ou Le Roman du Graal* de Chrétien de Troyes suivi d'extraits des *Continuations* (éditions Folio Classique).

L'étude de cette œuvre sera accompagnée de lectures cursives d'œuvres ou de textes liés au mythe, au choix du professeur.

Domaine : Langage verbal et images - Littérature et langages de l'image
Œuvre : *Nadja* d'André Breton.

Domaine : Littérature et débat d'idées - L'homme : nature et société
Œuvre : *Supplément au voyage de Bougainville* de Denis Diderot. L'étude de cette œuvre sera accompagnée de lectures cursives complémentaires, par exemple *L'Ingénu* de Voltaire.

Domaine : Littérature contemporaine - Œuvres contemporaines françaises ou de langue française
Œuvre : *Un Roi sans divertissement* de Jean Giono.

en matière de sécurité et à exiger que ce soit l'entreprise, ou un inspecteur du travail, qui donne toutes les garanties.

Nous avons par ailleurs dénoncé la méthode qui consiste à retarder le débat en CSE sur l'architecture de la future classe « diversifiée » de Troisième et à faire référence, dans tous les textes

ministériels, à des classes qui n'ont aucune base légale à ce jour (Troisième préprofessionnelles et Quatrième d'alternance).

Si nous avons voté **contre** les deux textes, c'est avant tout pour marquer notre opposition à la politique actuelle de renoncement à faire réussir tous les élèves du collège et de développement à

outrance des dispositifs d'alternance en entreprise. Beaucoup d'autres membres ayant fait de même, les textes proposés ont recueilli un avis négatif du CSE (8 pour, 24 contre et 4 abstentions pour le décret ; 7 pour, 25 contre et 4 abstentions pour la circulaire d'application). ■

Monique Parra-Ponce

RENCONTRES NATIONALES

Enseignement de l'économie

Elles ont eu lieu à la Sorbonne le 26 avril dernier, à l'initiative de l'Institut de recherches de la FSU et d'ATTAC, avec la participation active du SNES, d'*Alternatives économiques*, de l'APSES... et ont permis de réunir plus de deux cents personnes, universitaires, enseignants du second degré, étudiants et élèves, chercheurs, journalistes, cadres et ingénieurs... Elles ont permis d'apporter un début de réponse à la question « comment l'éducation et la formation peuvent-elles donner aujourd'hui aux citoyens les moyens de comprendre le sens des transformations de la société et avoir prise sur ces évolutions ? » Dans son allocution d'ouverture, René Passet, professeur émérite à Paris I, devait plaider pour une économie transdisciplinaire : la science économique « est, par essence, multidimensionnelle « bien qu'elle soit née à une époque (fin XVIII^e, début XIX^e siècle) « dont les conditions justifiaient l'adoption d'un ensemble de conventions apparemment étranges à cette réalité » et de conclure sur ce propos de Stuart Mill, en 1848 : « Une personne ne sera vraisemblablement pas un bon économiste si elle n'est que cela ». C'est dire qu'il reste du chemin à parcourir pour transformer cet enseignement « trop monolithique » (à l'université) comme l'a déploré Dominique Plihon, professeur à Paris XIII et membre du Conseil scientifique d'ATTAC qui estime par ailleurs nécessaire de « réduire le hiatus actuel entre le secondaire et le supérieur », de réformer les méthodes d'enseignement, l'organisation et le fonctionnement du corps enseignant, trop « peu incité à l'investissement pédagogique ». Quant à l'information du citoyen par les médias, elle est à deux vitesses a



© THIERRY NECTOUX

déploré Philippe Frémeaux, rédacteur en chef du mensuel *Alternatives économiques* : « si les décideurs peuvent accéder à une information d'assez bonne qualité, adaptée à leurs besoins et orientée en fonction de leur position sociale, le grand public, les citoyens n'accèdent, en matière économique et sociale, qu'à une information insuffisante, souvent technique et non critique ». Ces

rencontres mériteraient d'être poursuivies par des initiatives permettant à la fois de développer la réflexion sur les thèmes abordés et d'ouvrir vers un éventail plus large de partenaires intéressés par le développement de l'enseignement et de l'information économiques. Compte rendus des tables rondes et des ateliers sur :

<http://institut.fsu.fr/rencontres.htm>

Georges Ortusi

SNES-Échanges vous propose

Correspondance

États-Unis : Professeure de langue française dans un lycée des States, d'origine malgache, aimerait avec grand plaisir une correspondance avec une professeure de la Polynésie française.

Logements

États-Unis et Québec : Ayant des amis ravis des échanges avec des membres du SNES, notre collègue du Québec aimerait en profiter à son tour : elle échangerait un grand appartement en plein cœur de Manhattan à New York et/ou un bel appartement à Outremont, en plein centre de Montréal (avec possibilité d'échange de voiture), du 29

juin au 19 juillet 2003 impérativement pour New York, sinon cet été.

Correspondance scolaire

Autriche : Professeure de français cherche des correspondants pour ses élèves de 16/17 ans très motivés par un échange culturel et linguistique par lettre ou courriel. Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger Charles Le Breton

Le passage de Vénus devant le Soleil

L'US : Les lecteurs de l'US connaissent La science au péril de sa vie. Qu'y a-t-il de commun entre lui et votre nouvel ouvrage, Vénus devant le Soleil ?*

Arkan Simaan : Ces deux livres ont en commun leur vocation pédagogique, mais ils relèvent de deux démarches différentes.

La Science au péril de sa vie s'intéresse notamment à la vie des savants du XVIII^e siècle qui ont mesuré la Terre et le ciel : partis aux quatre coins du monde, certains ont trouvé la mort au bout du chemin. Ainsi, le passage de Vénus est un thème parmi d'autres : d'ailleurs, nos collègues l'utilisent souvent dans les TPE pour son chapitre sur l'histoire du mètre.

Vénus devant le Soleil est un ouvrage collectif écrit par des auteurs de plusieurs nationalités. Ceci marque notre attachement à l'aspect international de notre opération. Ainsi, Jacques Blamont, l'initiateur de la politique spatiale française, décrit l'exploration de cette planète et Jean-Pierre Luminet traite de la mythologie autour de Vénus. À côté se trouvent trois bilans des observations des passages de Vénus aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles dressés par l'Anglais David Sellers, le Hollandais Steven Van Roode et moi-même. Yves Delaye, le « chasseur d'éclipses » et Guillaume Cannat, l'auteur des Guides du Ciel donnent des conseils de matériel et des consignes pour observer le Soleil en toute sécurité. Avec Michel Laudon, professeur de physique, nous présentons un dossier pédagogique : il n'utilise que les outils mathématiques des lycéens et décrit les mesures dans le système solaire dans l'ordre chronologique. Enfin, le livre contient des documents historiques, une bibliographie commentée et un index détaillé.

L'US : Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans ce passage de Vénus devant le Soleil le 8 juin 2004 ?

A. S. : D'abord c'est un fait rare : le dernier date de 1882. Il ressemble à une éclipse où la Lune serait remplacée par Vénus. Cependant, en raison de la petite

taille apparente de la planète, ce phénomène reste discret. Mais rassurons-nous : on pourra le voir à l'œil nu, à condition de se protéger les yeux.

Cet événement est important pour la science : entre autres choses, il a apporté confirmation de l'héliocentrisme, a permis de mesurer la distance Terre-Soleil et a suscité la première coopération scientifique internationale malgré une guerre effroyable. Mais par leur courage et leur détermination les savants ont imposé le respect de la science aux monarchies ennemies.

En 2004, le passage de Vénus est une occasion rêvée pour un travail interdisciplinaire autour d'une discipline magique qui fascine les élèves, l'astronomie, la science la plus ancienne de l'humanité, et aussi celle qui a le plus d'avenir ! Avec notre protocole, même les collégiens, pourront essayer de mesurer la distance Terre-Soleil d'après leurs propres observations. De plus, je prends ici le pari que ce passage est une chance extraordinaire pour éveiller de nombreux élèves à la fois aux études scientifiques et historiques : il est rare de trouver un thème où la relation entre science et pouvoir soit si évidente. En outre, nous avons pris soin de situer les précédents passages dans leur contexte, permettant ainsi aux enseignants de faire un plongeon dans l'histoire de la navigation, de la colonisation, de la guerre de Sept Ans, de la France et de l'Europe.

L'ouvrage qui coûte 21 euros peut être commandé à ADAPT dès maintenant et jusqu'au 30 juin au prix de 17 euros (port gratuit).



Arkan Simaan

L'US : Les collègues hésitent parfois à s'engager dans les travaux interdisciplinaires. De quelle aide peuvent-ils disposer ?

A. S. : Soyons clairs : le passage de Vénus ne figure nullement au programme des lycées, il ne peut donc concerner que les clubs et les TPE. Ainsi, il n'y aura pas de manuels scolaires disponibles : à l'exception du Web, notre livre sera probablement un des rares supports. Mais il y a des choses plus faciles à organiser, par exemple la visite d'un observatoire le jour du passage, un mardi. Ce sera alors presque la fin de l'année scolaire et cela peut constituer une animation très intéressante avec les élèves de Seconde et les collégiens. Attention : il faut s'y prendre tôt, on sera nombreux à avoir la même idée... On peut aussi envisager dans le cadre d'un projet d'établissement de créer des clubs et/ou installer une projection de l'image du Soleil dans la cour et faire venir des conférenciers un peu auparavant. ■

Propos recueillis par Catherine Elzière

* Co-édition Adapt-Vuibert.

ACTION

Évaluation des capacités expérimentales et grève

Les collègues de SVT et SP dans l'action souhaitent mettre en cause ces évaluations en TS. En SVT : de nombreux lycées ont déjà prévenu (y compris le ministère) qu'ils ne feraient pas cette évaluation (qui n'est pas au bac) mais mettraient une moyenne des notes de TP de l'année sur le livret. Il ne peut pas y avoir de faute pour cette action.

En SP : cette évaluation est une épreuve du bac. Mais si les professeurs sont en grève le jour prévu pour l'épreuve, le chef d'établissement peut tout au plus repousser l'épreuve. A la limite, le recteur peut réquisitionner des professeurs : dans ce cas, il faut faire l'épreuve pour éviter la faute professionnelle.

Pour les personnels de laboratoire : s'ils sont en grève le jour prévu (ou un des jours) pour l'épreuve, il n'y a pas faute professionnelle (1). Il est souhaitable qu'il y ait concertation entre les professeurs et les personnels de laboratoire. Prévenez-nous de vos actions.

(1) renseignement pris auprès de l'UNATOS-FSU

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

Vénus devant le Soleil - Comprendre et observer un événement astronomique. Coordonné par Arkan Simaan au prix souscription de **17 euros** (après le 30 juin : **21 euros**).

La science au péril de sa vie, coordonné par Arkan Simaan et Joëlle Fontaine au prix souscription de **20 euros**.

À envoyer à ADAPT Éditions, 237, bd St-Germain, 75007 Paris, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT, (port gratuit) ou commande par Internet (paiement par carte sécurisée) sur www.adapt.snes.edu.

L'image du monde, des Babyloniens à Newton : **14,48 euros**, par A. Simaan.

Glissement vers le contrôle local

Cette année encore, le baccalauréat général est placé sous le signe de modifications plus ou moins profondes. Si certaines sont les conséquences de changements de programmes ou d'horaires dans les disciplines concernées (vous trouverez ci-dessous toutes les références nécessaires), d'autres sont le résultat d'une volonté ministérielle toujours affichée d'aller vers plus de contrôle continu ou local. C'est dans cette logique que les évaluations des TPE et des capacités expérimentales ont été définies. Le SNES, avec l'ensemble de la profession, conteste ces modalités qui sont de nature à déstabiliser les équilibres de l'examen et peuvent modifier profondément sa place dans le système éducatif : évaluation de ses propres élèves, suppression des jurys pour les épreuves anticipées, présence des IPR dans les jurys terminaux, alourdissement indéniable de la charge de travail pour les examinateurs, accompagné du refus de l'administration de rémunérer certaines interrogations nouvelles, augmentation sensible du temps passé dans le courant de l'année de scolaire à des évaluations dans le cadre de l'examen, dysfonctionnements, dans les modalités de convocation pour l'épreuve de TPE... sans parler des conséquences, qu'il est difficile actuellement de mesurer, des modifications des coefficients de l'épreuve de TPE et de la première option facultative.

Le ministère est resté sourd aux protestations des enseignants et n'a pas voulu explorer d'autres pistes qui garantiraient pourtant l'indépendance des examinateurs et l'anonymat des candidats. Si des échanges d'examineurs ont pu avoir lieu c'est grâce à l'action des collègues, le plus souvent avec le SNES. Ailleurs, des recteurs ont continué à refuser les échanges d'examineurs entre les établissements qui le demandaient.

De nouvelles modifications sont annoncées pour la session 2004. Elles concernent entre autres l'évaluation des mathématiques en S et ES, des langues anciennes... Pour les TPE, aucune décision n'est encore officiellement prise pour 2004 tandis que les menaces sur la prise en compte de l'évaluation locale des capacités expérimentales en SVT en S se précisent.

Le SNES continue à se battre pour que l'administration entende enfin la profession sur ces modifications. Il exige un bilan complet de la session 2003, bilan qui doit inclure tous les aspects de l'examen : organisation des épreuves, résultats, pertinence des évaluations, fonctionnement des jurys et des commissions d'harmonisation, conséquences sur les programmes et le déroulement de l'année scolaire...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et analyses sur cette session.

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT Quelques références officielles

Règlement général et calendrier

Calendrier des examens session 2003.

Rectificatif du 12/12/2002.

BO n° 47 du 19 décembre 2002 et BO n° 42 du 14 novembre 2002, BO n° 8 du 20 février 2003, BO n° 2 du 9 janvier 2003.

Liste des académies et des TOM dans lesquels peuvent être subies certaines épreuves de langues vivantes aux baccalauréats général et technologique – session 2003. BO n° 5 du 30 janvier 2003.

Règlement général du baccalauréat et Épreuves du bac général.

BO n° 41 du 7 novembre 2002.

Dispense de certaines épreuves du baccalauréat général.

BO n° 10 du 6 mars 2003, BO n° 3 du 17 janvier 2002 et BO n° 47 du 20 décembre 2001.

Livret scolaire : BO n° 15 du 9 avril 1998 et BO n° 20 du 18 mai 1995.

Nouveaux livrets : BO n° 7 du 15 février 2001.

Les différentes épreuves

Évaluation des travaux personnels encadrés au baccalauréat, séries ES, L, S à compter de la session 2003. BO n° 39 et BO n° 44 du 28 novembre 2002.

Épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique. BO n° 10 du 6 mars 2003.

Épreuve de sciences physiques et chimiques du baccalauréat général, série S, session 2003.

Rectificatif du 2/8/02

BO n° 31 du 29 août 2002, BO

n° 27 du 4 juillet 2002 et BO n° 15 du 10 avril 2003.

Épreuve de sciences de la vie et de la Terre au baccalauréat général, série scientifique, session 2003. BO n° 29 du 18 juillet 2002.

Sujets retenus pour l'évaluation des capacités expérimentales en sciences de la vie et de la Terre, année 2002-2003.

BO n° 12 du 20 mars 2003.

Modification de certaines épreuves du baccalauréat technologique, séries STI et STT.

BO n° 29 du 18 juillet 2002.

Épreuve de littérature du baccalauréat, série littéraire à compter de la session 2003.

BO n° 27 du 4 juillet 2002.

Épreuve de sciences de l'ingénieur au baccalauréat général, série S, à compter de la session 2003.

BO n° 27 du 4 juillet 2002.

Épreuves orales – obligatoire et de contrôle – de français, applicables à compter de la session 2003 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique.

BO n° 3 du 16 janvier 2003 et BO n° 26 du 28 juin 2001 (définition de l'épreuve écrite).

Évaluation de l'EPS aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique.

Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation.

BO n° 25 du 20 juin 2002.

Épreuve de sciences économiques et sociales au baccalauréat session 2003.

BO n° 38 du 17 octobre 2002.

Épreuve d'anglais, langue de complément au bac, sessions 2003 et 2004.

BO n° 32 du 5 septembre 2002.

Épreuve de danse du baccalauréat général et technologique à partir de la session 2003.

BO n° 44 du 28 novembre 2002

Épreuve de maths-informatique en L. BO n° 39 du 25 octobre 2001

Épreuve facultative de mathématiques au bac général, série L.

BO n° 30 du 26 juillet 2001.

Épreuve de théâtre-art du cirque au baccalauréat, série L, session 2003.

BO n° 46 du 12 décembre 2002

Épreuves d'arts plastiques, de cinéma et d'audiovisuel, d'histoire des arts, de musique, de théâtre, des baccalauréats général et technologique, session 2003.

BO n° 28 du 11 juillet 2002.

Baccalauréat technologique techniques de la musique et de la danse – session 2003.

BO n° 3 du 16 janvier 2003.

Épreuve de musique du baccalauréat, série littéraire.

BO n° 1 du 2 janvier 2003.

Formulaires de mathématiques autorisés aux épreuves des séries S et ES du baccalauréat général à compter de la session 2003.

BO n° 7 du 13 février 2003.

Utilisation des calculatrices : BO n° 42 du 25 novembre 1999.

Vous pouvez trouver toutes ces références de façon plus complète sur le site du SNES :
<http://www.snes.edu/clet/>

EAF : PEU DE CHANGEMENTS MALGRÉ NOS DEMANDES

L'an passé, la première session des nouvelles épreuves de l'EAF a suscité bien des mécontentements. Les collègues ont tous dénoncé un surcroît de travail. Au nombre important de copies, de candidats à interroger à l'oral, s'est ajouté beaucoup de temps pour élaborer les questions qui portaient souvent sur trop de descriptifs. Tout cela pour un résultat bien peu convaincant : le nouveau dispositif a plutôt déstabilisé les candidats. Concernant l'écrit, une large majorité a critiqué l'indigence des copies sur le devoir d'invention.

L'action conjuguée des collègues et du SNES a permis quelques améliorations. Très insuffisantes et sans concertation réelle. Seule l'épreuve orale est modifiée :

- Suppression de la question introduisant à la 2^e partie de l'épreuve.
- Réduction du temps de préparation porté à 30 minutes : l'examineur disposant des dix autres minutes pour présenter le texte, la question au candidat et pour remplir la fiche d'évaluation.
- Simplification du descriptif. Un nombre maximum de descriptifs devait être fixé par académie.

Ces changements ne répondent pas aux attentes des collègues. Rien n'est dit sur l'épreuve écrite.

Le SNES demande à nouveau une réflexion sur les épreuves d'EAF, leur mise à plat et le rétablissement du jury. Il demande également une évaluation des programmes pour une révision indispensable. Transmettez-nous toutes vos remarques et le bilan de cette session. Faites-nous part des difficultés rencontrées.

Rappel

BO n° 3, 16/1/2003 épreuves orales obligatoires et de contrôle de français session 2003. BO n° 26, 28/6/2001 épreuves écrites.

Qui et pour quoi faire ?

Qui est convoqué ?

Etre examinateur est une obligation de service des enseignants du second degré. Le SNES estime que tous les professeurs de lycée sont *a priori* compétents pour faire passer le bac.

Nous demandons que tous les examinateurs potentiels soient effectivement répertoriés et convoqués. Quelques réserves cependant :

- Ceux qui ne connaissent absolument pas le contenu des épreuves de telle ou telle série doivent le signaler sur leur fiche. C'est le bon sens qui l'impose. Un collègue convoqué pour une série ou une épreuve qu'il ne connaît pas doit demander une nouvelle convocation correspondant à ses compétences.

- Certains règlements d'examen du technique précisent que si une épreuve comporte la présentation d'un travail effectué au cours de l'année de Terminale, seuls les professeurs enseignant en Terminale peuvent être examinateurs et, il va de soi, dans leur discipline. En cas de difficulté, s'adresser à la section académique du SNES et au rectorat.

Surveillance d'examen

Elle fait partie de l'obligation de service de l'enseignant. Les correcteurs de philo, après l'épreuve de philo, ne doivent plus être sollicités pour une surveillance (BO n° 42 du 14/11/2002)

Épreuves anticipées

La multiplication des épreuves anticipées, la non-mise en place des jurys correspondants et la suppression du jury de français rendent la situation complexe. Nous avons fait connaître notre profond désaccord. En l'absence de jury, le texte du BO n° 16 du 19/4/2001 précise que les notes des épreuves anticipées sont des notes « réglementairement provisoires », qui seront cependant communiquées aux candidats, puisque toute décision de modification éventuelle par le jury du baccalauréat ne peut être que « favorable au candidat ».

Stagiaires IUFM et bac

Dans certaines académies, les professeurs stagiaires IUFM sont convoqués comme examinateurs au baccalauréat. Le SNES est intervenu de nouveau auprès du ministère pour s'assurer que ces convocations seront revues.

Les circulaires académiques relatives à leur affectation recommandent en effet qu'ils n'enseignent pas en classe d'examen. Les stagiaires n'ont ni formation spécifique ni pratique qui leur permette de répondre aux exigences de la mission qui leur est confiée. D'autre part, ils continuent à suivre des enseignements en IUFM au mois de juin.

En cas de problème, contactez la section académique du SNES.

Harmonisation des corrections et de l'évaluation

Les commissions d'harmonisation telles quelles ont été définies dans le BO n° 23 du 7/6/2001 peuvent jouer un rôle d'échange. Elles ne remplacent pas les jurys. En tout état de cause, tout collègue dispose du droit absolu de conserver les notes qu'il a attribuées, aucune pression ne peut les lui faire modifier s'il n'est pas lui-même convaincu de le faire.

Harmonisation des jurys

La note de service n° 95-113 publiée au BO n° 20 du 18/5/1995 reste valide, mais s'inscrit désormais dans le cadre nouveau d'épreuves anticipées sans jury. Nous invitons nos collègues à être attentifs à la nécessité de procéder à une harmonisation maîtrisée des procédures de notation, mais à ne tenir aucun compte de directives sans fondement juridique. Des personnes non membres des jurys n'ont aucune qualité pour donner à des membres de jurys d'examen des injonctions de modifier leurs notes. Le BO n° 15 du 9 avril 1998 fixe les principes d'utilisation du livret scolaire et les conditions dans lesquelles une note peut être relevée.

Quelles indemnités ?

Les indemnités dépendent du groupe auquel appartient l'examen ou le concours concerné. Il y a six groupes. Ainsi, le BTS appartient au groupe II, le bac au groupe III et le brevet au groupe V.

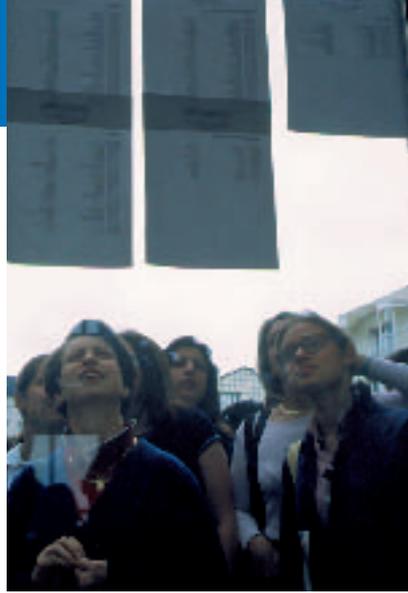
- **Indemnisation des épreuves écrites**
Il existe deux taux de rémunération pour les corrections de copies : un taux majoré de 25 % (taux n° 1) pour les épreuves « principales », et un taux normal (taux n° 2) pour toutes les autres. Pour le bac, un abattement est prévu sur le nombre journalier de copies corrigées. Le nombre de copies non rétribuées à l'occasion des épreuves écrites est fixé à 30 % du nombre de copies corrigées en dehors de la période des vacances scolaires légales. Cependant, dans tous les cas, la rémunération ne peut être inférieure à celle qui résulte de la correction de dix copies. Si des correcteurs de disciplines différentes interviennent sur la même copie, une seule indemnité est allouée puis divisée entre les correcteurs.

- **Indemnisation des jurys pour les interrogations orales**

Le calcul de ces indemnités est établi sur la base de la vacation orale (quatre heures d'interrogation). Le temps total d'interrogation par examinateur est ramené à un nombre entier d'heures déterminé à partir du nombre de candidats interrogés et de la durée prescrite, dans la discipline, pour l'épreuve orale. Le taux de la vacation orale pour les épreuves facultatives des baccalauréats général et technologique subit un abattement de 25 %. Il est grand temps que soient revalorisées toutes ces indemnités.

Frais de déplacement (voir aussi le supplément « traitements »)

Ils se composent de frais de transport et de frais de mission (décret Fonction



© CLEMENT MARTIN

publique 2000-928 du 22 septembre 2000 modifiant celui du 28 mai 1990). La principale nouveauté réside dans la justification de l'effectivité de la dépense.

a) Frais de transport : ils sont calculés en fonction de la distance kilométrique parcourue entre la résidence administrative et la commune du centre d'examen ou du lieu de réunion. Les déplacements à l'intérieur des résidences administrative et familiale ou entre ces deux résidences ne sont pas pris en compte. La base du remboursement est le tarif SNCF 2^e classe. Toutefois, le remboursement sur la base du tarif SNCF 1^{re} classe peut être autorisé « si les conditions du déplacement le justifient » (règle non écrite de 3 heures de trajet aller) et sur présentation des billets de train correspondants. En cas de supplément ou de frais de réservation, par voie ferrée, il est indispensable de joindre les pièces justificatives. Le remboursement des frais de transport en autocar navette peut être effectué de même que maintenant les frais de parking à proximité des gares pour des missions de moins de 72 heures (avec justificatifs).

b) Les frais de mission comprennent des indemnités de repas et des indemnités de nuitée. Pour le calcul des indemnités et les justificatifs, voir supplément « traitement » de l'US 581 du 22/1/03. Certains rectorats ont passé des conventions avec des agences de voyages et prennent en charge le coût des billets. Des avances à hauteur de 75 % du montant des dépenses estimées peuvent être octroyées aux collègues qui en font la demande (prévoir un délai de 3 semaines avant la mission et un justificatif d'acompte ou de versement d'arrhes). Nous demandons que le système des avances soit plus souple et que tout collègue qui le souhaite puisse en bénéficier. Nous intervenons régulièrement pour faire réduire les délais de régularisation (le remboursement du bac doit être terminé fin août) et alertons le ministère pour faire abonder les crédits correspondants dans les académies.

Le point sur les TPE et les capacités expérimentales

Même si ces évaluations sont de nature différente, elles s'inscrivent toutes les trois dans la même logique de développement du contrôle local dans le baccalauréat. Elles se déroulent toutes dans l'établissement du candidat, sur le temps scolaire des apprentissages, et constituent une surcharge importante de travail pour les examinateurs, surcharge que l'administration refuse actuellement de rémunérer. Dans leur organisation, elles sont en contradiction avec le principe de constitution des jurys terminaux puisqu'elles ne prévoient pas que les examinateurs en soient membres. Ils seront représentés par des examinateurs adjoints qui auront participé, dans leur établissement, à l'évaluation d'autres candidats que ceux que le jury examinera.

Les TPE

Les évaluations sont pratiquement terminées partout sauf exception. Nous avons peu d'informations sur les commissions d'harmonisation qui devraient se tenir avant les délibérations finales, dans des conditions que le SNES conteste (voir US précédentes). Tenez-vous informés du déroulement de ces commissions. Le SNES organisera la poursuite de la protestation sur ces modalités lors de la tenue des jurys terminaux.

Les capacités expérimentales en sciences physiques et chimie

Intégrée pour 4 points dans la note finale, l'évaluation doit être organisée dans l'établissement courant mai. Les sujets seront choisis localement parmi une liste de 24 sujets publiée au BO n° 15 du 10 avril 2003. Les modalités choisies introduisent un alourdissement des épreuves et une désorganisation bien peu souhaitable de l'établissement avant la tenue des épreuves terminales dans les autres disciplines. Nous continuons à les contester et demandons que le ministère procède à un véritable bilan de cette session. Le SNES y prendra sa part et propose sur son site des exemples de lettres de protestation à destination de l'inspection, des recteurs et des présidents des jurys terminaux.

Les capacités expérimentales en SVT

L'évaluation, organisée courant mai dans les établissements à partir de sujets publiés au BO n° 12 du 20 mars 2003, n'entre pas cette année dans la note finale mais fait l'objet d'une inscription sur le livret scolaire. Le SNES a demandé que cette note sur le livret puisse être mise par l'enseignant qui à la charge de la classe, suivant les modalités qui lui conviennent le mieux, sans obligation de suivre la démarche imposée par le ministère.

Tableau de rétribution des examens et concours (Taux au 1/3/03)

Nature des épreuves	Groupe II (BTS)	Groupe III (bac)	Groupe V (brevet)
Épreuves orales			
Indemnité par vacation	51,76 €	36,23 €	15,53 €
Épreuves écrites			
Taux majoré	2,59 €	1,81 €	0,78 €
Taux normal	2,07 €	1,45 €	0,62 €

INDEMNITÉ

Changement de résidence

Qui est concerné ?

Cette indemnité concerne les collègues mutés ou, dans certains cas, les collègues réintégrés dans une résidence administrative différente de celle où ils étaient précédemment nommés.

Quelles conditions d'attribution ?

Il faut avoir effectivement démissionné et, dans le cas général, justifier d'au moins 5 années de services dans le poste précédent. Cette deuxième condition n'est pas exigée pour les mutations ayant pour effet de rapprocher un fonctionnaire de son conjoint⁽¹⁾ et la durée de services est ramenée à 3 ans en cas de première mutation dans le corps.

Combien ?

L'indemnité est forfaitaire, son montant dépend de la distance séparant l'ancien poste du nouveau et du volume de mobilier autorisé pour l'agent et les personnes comptées à charge (conjoint, partenaire Pacs, concubin, enfants ou ascendants à charge). Voir tableau 1.

Comment ?

Dans le cas général (changement de résidence en métropole), le droit à indemnité est établi par le rectorat d'accueil. Dès réception

de l'arrêté y ouvrant droit, vous devez constituer un dossier de prise en charge (à demander au chef d'établissement d'accueil). Attention, le délai de forclusion est de 12 mois à compter du changement de résidence. En cas de problème, voir avec la section académique du SNES.

Et dans mon cas ?

• *Stagiaire IUFM dans l'académie de Bordeaux, je viens d'obtenir une affectation dans l'académie de Créteil.*

Il ne s'agit pas d'une mutation mais d'une première affectation, vous ne pouvez donc pas prétendre à l'indemnité de changement de résidence.

• *Ancien MA, je viens d'obtenir mon premier poste de certifié dans l'académie de Versailles.*

Il s'agit aussi d'une première affectation mais dans votre cas il peut y avoir prise en charge si vous justifiez d'au moins 5 années de services antérieurs. Par contre le versement de l'indemnité vous fera perdre le droit à la prime spéciale d'installation.

• *Titulaire depuis septembre 1999, j'ai d'abord été affecté dans l'académie d'Amiens où je suis resté 2 ans avant mutation à Dreux. Je viens d'obtenir ma mutation pour Brest.*



© NICOLE JOYE

Vous remplissez la condition des 3 ans exigée pour une première mutation dans le corps. En effet il est « fait masse » des services accomplis dans les différentes résidences que vous avez quittées sans être indemnisé. Votre indemnité sera calculée sur la base du trajet Dreux-Brest.

• *En mutation simultanée, pouvons-nous bénéficier de l'indemnité ?*

Oui mais chacun de vous deux doit alors remplir la condition de services requise pour pouvoir y prétendre car il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un rapprochement de conjoints au sens strict.

• *Titulaire d'un poste depuis 8 ans, je viens d'obtenir ma mutation pour Toulouse.*

Vous remplissez largement les conditions de durée. N'oubliez pas cependant que l'indemnité n'est versée que si vous déménagez et que son montant est réduit de 20% en cas de mutation sur demande.

• *En réintégration, je viens d'obtenir un poste à Metz. Mon ancien poste était situé en région parisienne.*

S'il s'agit d'une réintégration après congé de longue maladie, congé de longue durée, congé

parental, disponibilité pour suivre le conjoint ou élever un enfant, vous pouvez prétendre à indemnisation. Mais, sauf exceptions, vous devrez remplir les conditions de durée habituellement exigées et le montant de votre indemnité subira l'abattement de 20%.

• *Je viens d'obtenir une affectation à titre provisoire dans l'académie de Montpellier pour suivre mon conjoint.*

Vous ne pourrez prétendre à l'indemnité qu'ultérieurement, lors de votre affectation définitive.

Et pour les DOM ?

• *J'étais en poste dans l'académie de Grenoble, je suis muté en Martinique.*

Les mutations entre territoire métropolitain et DOM obéissent à des règles différentes. Notamment, la durée de services exigée est de 4 ans et il n'y a aucun allègement pour première mutation dans le corps ou rapprochement de conjoints. À noter cependant : il s'agit de 4 ans en France métropolitaine (ou, en sens inverse, dans le DOM que vous quittez) mais vous pouvez y avoir changé de poste du moment que ce(s) changement(s)

TABEAU 1

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

• Prise en charge des frais de transport du mobilier

$I = 568,94 + (0,18 \times VD)$ si $VD > 5000$

ou

$I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$ si $VD > 5000$

Avec

I = montant de l'indemnité exprimé en euros

V = volume du mobilier autorisé (14 m³ pour l'agent, 22 m³ pour le conjoint, partenaire Pacs ou le concubin*, 3,5 m³ par enfant ou ascendant à charge.

D = distance kilométrique séparant les deux résidences administratives, d'après l'itinéraire le plus court par la route.

• Prise en charge des frais de transport des personnes

Sur la base du tarif SNCF 2^e classe ou selon taux des indemnités kilométriques si utilisation du véhicule.

Attention : l'indemnité est réduite de 20% en cas de mutation sur demande.

Il est prévu des majorations en cas de changement de résidence avec la Corse et les îles non reliées au continent.

*Sous réserve que les ressources personnelles du conjoint, du partenaire Pacs ou du concubin n'excèdent pas le traitement brut afférent à l'indice nouveau majoré 261 ou que les ressources du couple ne dépassent pas 3,5 fois ce montant.

TABLEAU 2

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE ENTRE DOM, ENTRE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

• Prise en charge des frais de transport du mobilier

$I = 568,18 + (0,37 \times DP)$ si $DP \leq 4\,000$

ou

$I = 953,57 + (0,28 \times DP)$ si $4\,000 < DP \leq 60\,000$

ou

$I = 17\,470,66$ si $DP > 60\,000$

Avec

I = montant de l'indemnité exprimé en euros

D = distance à parcourir, fixée selon table ci-dessous

P = Poids des bagages exprimé en tonne (1,6 tonne pour l'agent, 2 tonnes pour le conjoint*, 0,4 tonne par enfant ou ascendant à charge).

• Prise en charge des frais de transport des personnes

Prix des billets d'avion

Attention: l'indemnité est réduite de 20% en cas de mutation sur demande.

* sous réserve que les ressources personnelles du conjoint n'excèdent pas le traitement brut afférent à l'indice nouveau majoré 309 ou que les ressources du couple ne dépassent pas 3,5 fois ce montant

n'a pas donné lieu à indemnisation. Attention aussi aux réintégrations (liste plus limitative des cas ouvrant droit à prise en charge) ainsi qu'aux premières affectations et aux affectations à titre provisoire: ces deux dernières situations n'ouvrent jamais droit à indemnisation.

Autres différences: le mode de calcul de l'indemnité (voir tableau 2) et la liste des personnes qui peuvent être comptées à charge (le partenaire Pacs, le concubin sont exclus). Par ailleurs c'est le rectorat de l'académie de départ qui établit le droit à indemnité. C'est donc auprès de ses services et dès à présent que vous devez réclamer votre prise en charge.

• Je suis muté en Guyane à la rentrée prochaine, est-il possible d'obtenir tout de suite les sommes dues au titre de l'indemnité de changement de résidence ?

Vous pouvez bénéficier d'une avance. Au plus égale à la partie destinée à indemniser les frais de transport du mobilier, celle-ci

n'est cependant accordée que dans la limite des crédits disponibles.

Il faut la demander au rectorat de votre académie actuelle.

• Je viens d'obtenir une affectation à la Réunion, c'est mon premier poste mais j'ai été MA pendant 3 ans avant de réussir le CAPES.

Vous êtes en situation de première affectation et dans le cas des DOM, aucun assouplissement n'est prévu pour les ex-non-titulaires. Vous ne pouvez donc pas bénéficier de l'indemnité de changement de résidence.

En revanche, si vous aviez exercé un an en tant que titulaire avant de demander une mutation pour un DOM, vos années de MA ainsi que l'année de stage auraient pu être prises en compte. ■

Gracianne Charles

1. À condition que ce dernier soit lui-même fonctionnaire ou agent de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière et que l'affectation soit située dans le même département ou dans un département limitrophe.

TABLE DES DISTANCES

Entre Paris et les chefs-lieux des départements d'outre-mer

Guadeloupe (Basse-Terre) : 6 793 km

Guyane (Cayenne) : 7 074 km

Martinique (Fort de France) : 6 859 km

La Réunion (Saint-Denis) : 9 345 km

Entre les départements d'outre-mer

Guadeloupe (Basse-Terre) - Martinique (Fort de France) : 169 km

Guadeloupe (Basse-Terre) - Guyane (Cayenne) : 1597 km

Guadeloupe (Basse-Terre) - La Réunion (Saint-Denis) : 13 414 km

Martinique (Fort de France) - Guyane (Cayenne) : 1435 km

Martinique (Fort de France) - La Réunion (Saint-Denis) : 13 305 km

Guyane (Cayenne) - La Réunion (Saint-Denis) : 12 060 km

NOUVELLE AFFECTATION

Indemnités et primes

• Prime spéciale d'installation

Bénéficiaires: tous les fonctionnaires dont l'indice afférent au 1^{er} échelon de leur catégorie n'excède pas l'indice majoré 365, s'ils sont affectés lors de leur première nomination en tant que titulaires dans une commune de la région Ile-de-France ou de la communauté urbaine de Lille

Montant: traitement mensuel correspondant à l'indice majoré 430, indemnité de résidence comprise. Zone 1 (IR 3%) 1937,44 euros; zone 2 (IR 1%): 1899,82 euros; zone 3 (IR 0%): 1881,01 euros. Si elle n'est pas versée fin novembre, la réclamer aux services payeurs.

• Prime spécifique d'installation

Bénéficiaires: les fonctionnaires, antérieurement affectés dans un DOM, à l'occasion de leur première affectation en métropole, à condition d'y accomplir au moins 4 années de service

Montant: globalement l'équivalent de 12 mois de traitement brut, versée en trois fractions égales (à l'installation, au début de la 3^e année, après la 4^e année). Cette prime fait l'objet de majorations familiales (+ 10% pour le conjoint, partenaire Pacs, concubin, + 5% par enfant à charge) mais, dans le cas d'un couple de fonctionnaires il n'est versé qu'une seule prime. Cette prime n'est pas cumulable avec la précédente et doit être res-

tituée en cas de non-respect de la durée minimale de services exigée pour son attribution intégrale.

• Indemnité particulière de sujétion et d'installation

Bénéficiaires: les fonctionnaires titulaires ou stagiaires affectés en Guyane ou dans les îles de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin (académie de la Guadeloupe), à condition de justifier d'au moins deux ans de service dans la précédente résidence administrative (celle-ci devant être située hors des zones visées par l'indemnité), ou de ne pas être affecté sur place à l'entrée en fonction.

Montant: globalement l'équivalent de 16 mois de traitement brut (+ majorations familiales le cas échéant, mais une seule prime pour un couple de fonctionnaires) à condition d'accomplir sur place au moins 4 ans de service. Cette indemnité est versée en trois fractions (6 mois de traitement brut à l'installation, puis deux fractions équivalentes à 5 mois de traitement brut, versées respectivement au début de la troisième année et après 4 ans).

L'indemnité fait l'objet d'une reprise en cas de non-respect de la durée minimale de services exigée et son versement interdit ensuite de pouvoir bénéficier de la prime spécifique d'installation. ■

G. C.



FSE Le Forum social mondial de Porto Alegre a décidé d'essaimer sur les cinq continents. D'où la naissance l'an dernier, Le deuxième aura lieu du 13 au 15 novembre 2003 à Saint-Denis. D'où une responsabilité importante du SNES et des

Forum social européen de Saint-Denis : un temps fort de la vie syndicale

Un Forum social « européen » prend tout son sens s'il se trouve à la croisée des chemins, s'il tente d'articuler critique de la globalisation néolibérale et politiques européennes. Et c'est ce choix qui oriente le programme des 50 conférences plénières tel qu'il a été acté par l'assemblée européenne de Berlin le 27 avril pour le FSE de Paris – Saint-Denis.

Le FSE doit développer sa vocation de forum, c'est-à-dire d'espace nouveau d'échanges, de prise de conscience, donnant éventuellement lieu à des décisions communes de campagne et d'action. Plus il s'élargira à des composantes nouvelles, plus les débats seront riches et les actions de grande ampleur. Ces actions, d'ailleurs, n'entrent pas en contradiction avec d'autres décisions d'action, comme celles du syndicalisme européen. Elles convergent pour créer un rapport de force plus favorable à la réalisation des objectifs communs, à savoir par exemple lutter contre le démantèlement des services publics, contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation, et fonder une société plus juste et solidaire. Face à la globalisation néolibérale, la globalisation des luttes devient nécessaire. Quasiment tous les syndicats participent à la préparation du FSE de Paris – Saint-Denis, et la CES a décidé d'un forum syndical juste avant le FSE comme à Porto Alegre. L'Internationale de l'éducation compte également participer. Les syndicats européens de l'enseignement devraient nous rejoindre : nous avons tout intérêt à investir ce nouvel espace.

Lieu d'échanges entre syndicats, le FSE est également lieu de rencontres et de construction d'initiatives entre des organisations, associations et réseaux qui n'ont pas coutume de travailler ensemble (associations de solidarité internationale, de défense des droits de l'homme, écologiques, de commerce solidaire, syndicats, associations caritatives, mouvements citoyens, marche des femmes, marche contre le chômage, associations d'éducation populaire, mouvements des « sans », etc.). Ce n'est pas si courant dans la vie publique de trouver un tel espace où s'élaborent des activités communes en vue d'objectifs quasiment similaires. Forme de dialogue social à cultiver !

Enfin le FSE est un lieu où s'investit la jeunesse – voir la manifestation à Florence où la moyenne d'âge n'atteignait pas 25 ans. Action contre la guerre, mobilisation contre



des sommets tels que le prochain G8 à Evian, critique de la globalisation néolibérale : autant de points forts qui suscitent une nouvelle forme de militantisme, peu structurée, souvent spontanée et s'organisant en réseaux dans l'ordre de la verticalité. Participer à ces formes nouvelles de mobilisation, c'est investir de nouveaux champs de convergences et d'actions contre les attaques frontales que nous subissons, c'est alimenter nos pratiques syndicales à partir de ce qu'il y a de positif dans ces nouvelles pratiques, tout en évitant

soigneusement leur caractère parfois antidémocratique (personne n'étant véritablement habilitée à prendre des décisions). Faisons la démonstration que le syndicalisme constitue un apport irremplaçable dans la préparation de ces forums, et qu'il est une force incontournable, à la fois capable de combattre efficacement les obstacles au progrès social, et véritable force de proposition. Sachons allier participation et représentation démocratique. ■

Dominique Giannotti

Un événement à préparer activement

Les 26 et 27 avril à Berlin, s'est tenue l'assemblée générale européenne qui a décidé, à partir du projet français, du programme des 50 conférences plénières, déterminant les principales orientations du contenu du FSE de Paris-Saint-Denis (du jeudi 13 au samedi 15 novembre 2003). Ce programme obéit à certains critères élaborés en commun par les différents réseaux, organisations et associations investis dans la préparation du FSE :

- articuler la problématique de la globalisation néolibérale et la problématique spécifique à l'Europe ;
- équilibrer les critiques et les propositions ;
- aborder des thèmes nouveaux par rapport au FSE de Florence, comme celui de l'immigration.

Cinq axes structurent ce programme des plénières :

Axe 1 - Contre la guerre, pour une Europe de la paix et de la justice, de la solidarité, ouverte au monde :

Axe 2 - Contre le néolibéralisme, contre le patriarcat, pour une Europe des droits, sociale et démocratique.

Axe 3 - Contre la logique du profit, pour une société de justice sociale, écologiquement soutenable et pour la souveraineté alimentaire.

Axe 4 - Contre le processus de marchandisation, pour une Europe démocratique de l'information, de la culture et de l'éducation.

Axe 5 - Contre le racisme, la xénophobie et l'exclusion, pour l'égalité des droits, le dialogue des cultures, pour une Europe accueillante aux migrant(e)s, aux réfu-

à Florence, du premier Forum social européen, auquel le SNES, avec la FSU, a participé activement. syndicats de la FSU.

gié(e)s, aux demandeurs(euses) d'asile. Chaque axe est décliné en 6 plénières.

A présent, il s'agit pour les organisations signataires du texte d'appel du FSE de proposer des séminaires, soit d'approfondissement des thèmes des plénières, soit de mise en place de campagnes. Des ateliers pourront être proposés par n'importe quelle composante de la société civile, y compris politique. Une première coordination des séminaires aura lieu à la prochaine assemblée européenne (Gênes, 17 et 18 juillet) mais c'est seulement en septembre que la liste définitive sera établie.

• En matière d'éducation, l'axe 4 qui structure les conférences plénières fait apparaître le thème de l'éducation ; deux plénières y sont consacrées, l'une directement et l'autre de manière transversale, (et elle peut être abordée indirectement dans de nombreuses autres plénières).

Libellé de la plénière 1, axe 4 : contre les politiques de déréglementation et de privatisation en Europe, pour la défense des services publics de l'information, de la culture et de l'éducation

Libellé de la plénière 5, axe 4 : le droit à l'éducation pour tous, contre la marchandisation : système éducatif et éducation populaire, enjeu social et démocratique ou simple opportunité économique ? Pour un service public de l'éducation, de la petite enfance à l'université, qui assure la réussite de toutes et tous.

Il est à noter qu'un collectif éducation français, dont la FSU avec le SNES est l'un des acteurs, a activement travaillé à la préparation de ce thème. Ce collectif s'était déjà réuni pour organiser deux séminaires au FSE de Florence. Depuis il s'est élargi, jusqu'à associer 12 organisations (syndicats, associations d'éducation populaire, mouvements péda-

gogiques, etc.) et il prépare à présent des thèmes de séminaires que les organisations réaliseront et financeront conjointement après les avoir soumis au groupe programme, au comité d'initiative français et à l'assemblée générale européenne. La FSU et ses syndicats doivent à présent se préoccuper de produire des propositions.

Quant à l'organisation du FSE, les trois groupes transports, restauration et hébergement ont de façon urgente besoin de forces nouvelles. C'est à ces commissions et à la proposition de thèmes de séminaires (à débattre) que les différentes sections départementales FSU de la région parisienne, d'autres régions, et les sections académiques du SNES peuvent commencer à œuvrer à la préparation du Forum : on y attend entre 40 000 et 60 000 personnes ! ■

Dominique Giannotti

ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

L'AGCS menace toujours l'éducation et la recherche publique

Au début du mois de mars 2003, dans le cadre des actions menées par l'Internationale de l'Éducation pour l'exclusion de l'AGCS, le SNES s'est adressé au ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Luc Ferry. Le SNES rappelait son opposition à toute nouvelle ouverture en matière d'Éducation et il dénonçait l'absence de démocratie qui entourait le processus de détermination des « offres » d'ouverture qui ferait l'Union européenne.

La réponse du ministre se veut rassurante en cohérence avec la volonté affichée par l'Union européenne de ne procéder à aucune nouvelle ouverture en matière d'Éducation. Cependant la partie est loin d'être définitivement gagnée si l'on en juge par certaines remarques

contenues dans la réponse du ministre. « L'opacité que vous relevez ne résulte pas d'une volonté de dissimulation à l'égard des citoyens des États membres, mais de la nécessaire confidentialité qui doit entourer les préliminaires d'une négociation internationale ardue. Ce processus exclut à ce stade, mais provisoirement, un débat public qui pourra s'ouvrir dès que l'ensemble des États membres de l'OMC auront fait connaître les offres conditionnelles qui serviront de base aux négociations à venir » ce qui prive les citoyens des États membres d'une partie de leurs moyens d'action dans la mesure où les offres conditionnelles déterminent le contenu des négociations.

A l'interrogation du SNES sur un changement de la règle de l'unanimité en matière

d'Éducation, la réponse n'est pas rassurante du tout : « Je vous confirme, d'autre part, que l'éducation demeure un secteur où les décisions ne peuvent être prises, au point de vue juridique, qu'à l'unanimité, sans préjudice de la recherche d'un consensus politique toujours souhaitable. Pour autant, la commission ne sortirait pas de son rôle en formulant en matière éducative des propositions que les États ont naturellement la capacité de rejeter ou d'amender. »

Quant à la recherche, le ministre rappelle que celle-ci « relève pour une part plus ou moins importante selon les pays, du secteur industriel ». Lui, s'attache à préserver les intérêts de la recherche publique.

A la demande du SNES d'une ambitieuse politique de solidarité en direction des pays du Sud, le ministre nous renvoie notamment à l'action de la France lors du G8 de l'année dernière. C'est vrai que la question a été abordée mais les moyens mis en œuvre restent encore très insuffisants et soumis à des conditions qui vont à l'encontre d'une Éducation publique de qualité. La réunion du G8 d'Evian des 2 et 3 juin prochains doit être l'occasion pour tous les syndicats enseignants de faire pression pour que des mesures, à la dimension du problème, soient enfin prises et mises en œuvre avec les syndicats, les parents et les autres acteurs de l'Éducation dans les pays du Sud. ■



© CLEMENT MARTIN

CATHERINE HENRI est professeur au lycée Louis-Armand à Paris. Elle vient de faire paraître *De Marivaux et du Loft*, aux éditions P.O.L., sorte de « journal de bord » d'une enseignante, qui dit tout à la fois son attachement à son métier, à ses élèves et à sa discipline. Rencontre avec une « humaniste ».

Accéder à la culture

L'US Mag : Comment êtes-vous venue à l'enseignement des lettres ?

Catherine Henri : Issue d'une famille provinciale plutôt aisée, je suis allée à l'école avec un an d'avance. Je m'ennuyais d'autant plus que, psychologiquement, je me sentais en décalage avec mes camarades. À 16 ans, j'ai obtenu le bac. J'ai intégré hypokhâgne, khâgne, avant d'entrer à l'ENS et de participer au programme de séminaires de l'École des Hautes études. J'ai longtemps hésité entre trois disciplines : histoire, philosophie et littérature. J'ai finalement passé l'agrégation de lettres modernes. Puis, pendant quatre ans, j'ai traduit le *De Constantia*, une œuvre en latin de Giambattista Vico. Cet auteur italien du XVIII^e siècle, philosophe de l'histoire, était trop marginal pour intéresser sérieusement l'université française, très cloisonnée. Mon travail est donc resté en l'état, sans que je puisse en faire une thèse. Entre-temps, j'avais obtenu mon premier poste dans l'Éducation nationale, à Saint-Germain-lès-Corbeil (91), dans un petit collège accueillant un public privilégié, composé de fils de pilotes, d'ingénieurs ou de professeurs. J'y suis restée de longues années pour « accumuler des points » et demander une nomination à Paris. Je rêvais de faire de la littérature dans un grand lycée parisien ; je me suis retrouvée au lycée Louis-Armand, victime, malgré un nombre de points considérable, de « l'intra ». Louis-Armand est un lycée polyvalent, qui propose toutes les sections sauf la série L et dans lequel l'expression « mixité sociale » prend tout son sens : s'y croisent en effet des migrants des première, deuxième et troisième générations, Russes, Turcs, Chinois, Maghrébins, Portugais... Une fois passée la déception causée par l'absence de « littéraires », j'ai réalisé que ma place était dans cet établissement, que j'avais envie de convertir à la lit-

térature ces adolescents. Aujourd'hui, j'y enseigne toujours et je n'envisage même pas d'en partir, sauf si l'atmosphère s'y dégrade encore.

L'US Mag : Dans le chapitre « Les fées », vous rendez un bel hommage à Greimas. Qu'est-ce qui vous a séduite dans sa démarche ?

C. H. : Lorsque je suis arrivée à Paris, à l'âge de dix-huit ans, j'ai reçu une formidable formation dans le cadre de l'École des Hautes études. J'allais de séminaire en séminaire. L'atmosphère qui y régnait était prodigieuse. Des étudiants de toutes les nationalités s'y côtoyaient, on s'intéressait à tout : à la poésie islandaise comme à l'exégèse biblique ! C'était une ouverture fascinante. J'avais l'impression de voyager comme en pays étranger ; les premiers temps, d'ailleurs, je ne comprenais rien de ce qui se racontait. C'était un peu comme une langue étrangère,

« On n'enseigne pas ce qu'on sait, on enseigne ce qu'on est. » (Roland Barthes)

dont je me suis imprégnée progressivement. J'ai rencontré des professeurs extraordinaires : Roland Barthes, Algirdas Greimas, Michel de Certeau, Jean-Louis Schefer... Les deux derniers, surtout, m'ont beaucoup marquée. Michel de Certeau était d'une générosité et d'une intelligence incroyables, il savait tout et il avait des relations très intenses avec les élèves. Jean-Louis Schefer a une envergure, une voix et une écriture impressionnantes. Sans être un disciple, je me suis efforcée d'être dans leur ombre, de « passer un témoin ». Si j'ai choisi de parler de Greimas dans mon livre, c'est pour réparer une injustice. Aujourd'hui, on a tendance à le stigmatiser, à le représenter comme un théoricien froid, l'auteur du « schéma actantiel ». Or,

pour lui, ce schéma n'était intéressant à exploiter que dans les cas particuliers, précisément quand il fonctionnait mal. Greimas n'imposait pas sa théorie, comme on le fait dans les manuels. En fait, il était l'inverse d'un intellectuel austère. Il n'avait l'air de rien, mais il était très drôle, adorable et curieux.

L'US Mag : Dans votre livre, vous dites aussi que la littérature ne doit pas être réservée au « happy few », qu'il faut en faire bénéficier le plus grand nombre.

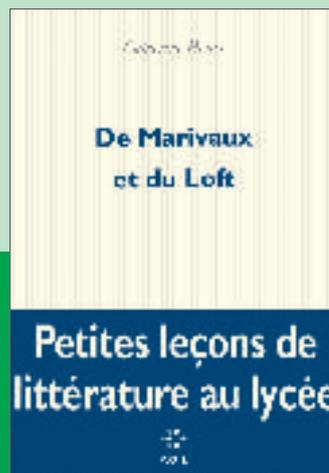
Est-ce vraiment possible pour des élèves en difficulté scolaire ou issus de milieux socioculturels défavorisés ?

C. H. : Dans le *Soulier de Satin* de Paul Claudel, l'annoncier s'adresse au public de la pièce en ces termes : « C'est ce que vous ne comprenez pas qui est le plus beau, c'est ce qui est le plus long qui est le plus intéressant et c'est ce que vous ne trouvez pas amusant qui est le plus drôle. » L'essentiel est là, sous une forme insolente ou provocante. Si j'ai décidé de rester au lycée Louis-Armand, c'est parce que je ne voulais pas renforcer les privilèges des nantis de la culture, mais en faire profiter ceux qui, *a priori*, en semblent exclus. C'est une question de principe, de foi même. Tout le monde a le droit d'accéder à la

culture. Pour moi, c'est le fondement de tout, ce qui me donne envie de travailler. Je veux arracher mes élèves à leur vie étriquée, faite de Nike et de Star Academy. Je veux leur montrer qu'il existe un autre monde, leur faire découvrir la dimension imaginaire, la dimension symbolique des livres qu'ils étudient et qui peuvent leur permettre de décrypter le monde dans lequel ils vivent.

L'US Mag : Comment est née l'idée d'écrire *De Marivaux et du Loft* ? Pourquoi ce choix d'une forme fragmentaire ?

C. H. : Comme je l'explique au début de mon livre, tout est parti de la commande d'un ami, qui souhaitait que je rédige un article sur la difficulté d'enseigner les lettres aujourd'hui. Je ne voulais pas écrire un essai, ni entrer dans un débat rebattu. Plutôt qu'argumenter, je souhaitais montrer comment je m'y prends pour intéresser des élèves à Marivaux, par quelles ruses j'essaie de leur faire comprendre que les textes disent quelque chose d'eux. Des proches m'ont encouragée à continuer. Comme je venais de vivre avec ma classe de Première S-ES une année de grâce, j'ai eu envie de poursuivre. Avec ces élèves, j'ai su au bout de trois jours que la magie allait opérer, que nous allions faire un magnifique voyage ensemble. Était-ce dû aux événements du 11 septembre, au premier tour de la présidentielle ou au fait que ces adolescents



Un professeur s'obstine à proposer à des élèves éblouis par le Loft ou absorbés par des soucis immédiats, des textes de Proust ou d'Apollinaire.

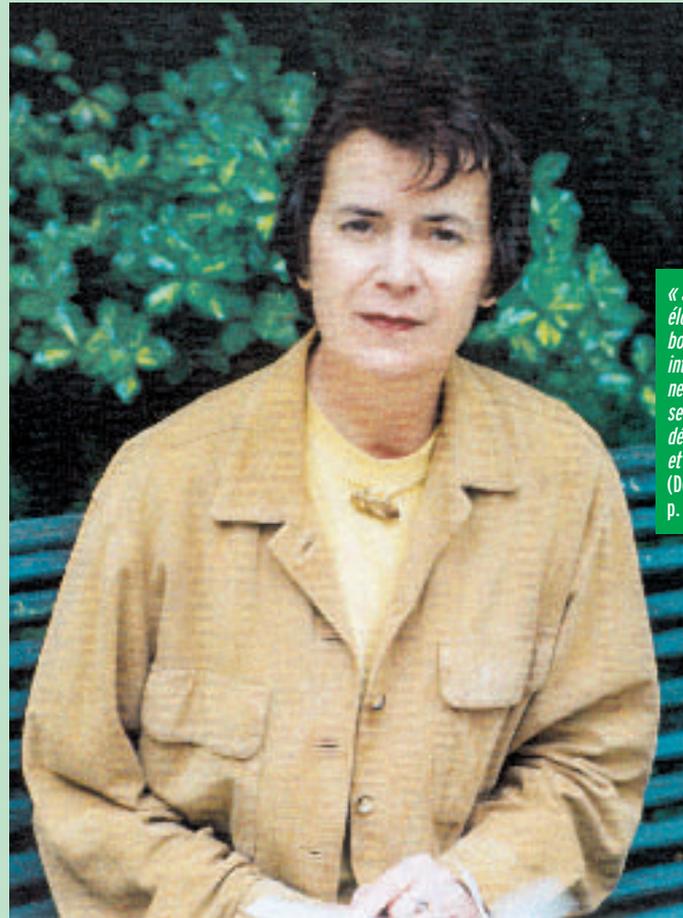
avaient des personnalités ou des histoires familiales très fortes ? Toujours est-il qu'ils ont immédiatement compris que les textes littéraires pouvaient leur servir à mieux comprendre le monde et eux-mêmes. Je crois qu'avec eux, j'aurais même pu étudier la *Délie* de Maurice Scève ! J'ai eu envie de raconter comment, avec cette classe de 24 élèves, j'ai tenté de les sortir du monde des jeux vidéo ou de la télévision, de l'immédiat, pour les faire pénétrer dans celui de la culture, dont certains estiment aujourd'hui qu'ils n'ont pas besoin.

À ce stade, il ne s'agissait plus de composer un article, encore moins un roman, mais quelque chose qui tenait du journal. Étant insomniaque, il m'arrivait d'écrire la nuit ; comme je manquais de temps dans la journée, je ne pouvais rédiger quotidiennement. Au final, le livre a pris la forme d'une série de « billets d'humeur ». J'ai surtout tenu à ce que ce soit un texte vraiment écrit. Enseignant la littérature, j'ai un devoir de qualité, une exigence d'écriture. P.O.L. n'a d'ailleurs pas publié mon livre dans sa collection « Essais », mais « Littérature ». J'ai voulu mélanger des tons divers : qu'à des passages émouvants ou graves succèdent des moments plus légers, plus drôles. Chaque chapitre est un moment de vie, une rencontre.

L'US Mag : Vous dressez, dans votre livre, de savoureux portraits de stagiaires, comme celui d'Hélène, par exemple. Que reprochez-vous à l'IUFM ? Que faudrait-il faire pour le « réformer », puisque l'idée est d'actualité ?

C. H. : Ce que je reproche à l'IUFM, c'est d'enseigner une scolastique avec un tel dogmatisme qu'il empêche les jeunes professeurs de réfléchir. Il faudrait tout casser, tout revoir, tout reconstruire. Pour commencer, on devrait y dispenser davantage de savoirs disciplinaires. Je suis sidéré par le manque de culture des actuels stagiaires de lettres. Ils ont peu lu, ont peu de connaissances disciplinaires : je ne pense pas qu'un DEUG, une licence, voire une maîtrise soient suffisants pour les acquérir. L'IUFM devrait consolider ces savoirs. Il

devrait proposer également une formation en didactique moins conséquente, ou du moins qui permette de poser de vraies questions sur les méthodes d'enseignement, au lieu de verrouiller la pensée. Il faudrait aussi que les stagiaires puissent disposer d'authentiques cours de psychologie et de sociologie, qui leur permettraient, par exemple, de se familiariser avec la problématique de l'immigration. Enfin, ils



« Je voudrais que mes élèves trouvent ce bonheur-là : jouer, interpréter, apprendre, ne pas comprendre, se perdre, rire, déchiffrer, entrer et sortir du labyrinthe. »
(De Marivaux et du Loft, p. 83)

« Ce que j'aime dans l'enseignement, c'est enseigner précisément. J'aime les rencontres et les échanges avec les élèves, transmettre mon amour des livres, raconter, expliquer. »

devraient pouvoir suivre des cours de chant ! C'est une idée qui me tient à cœur pour deux raisons. D'abord, parce que, personnellement, j'adore le chant que j'ai beaucoup pratiqué, en particulier avec des amis italiens : nous consacrons des soirées mémorables à Bach, Monteverdi, Schubert... Ensuite parce qu'on n'imagine pas combien une voix désagréable peut être réhibitoire pour les élèves. Pour un profes-

seur, il existe un véritable plaisir de la voix, qui doit être posée, bien placée.

L'US Mag : Dans le chapitre intitulé « La fin d'Electre », vous évoquez les « sujets d'invention » que vous dites « détester » concevoir, préparer et corriger. Pourquoi ?

C. H. : Le sujet d'invention est une petite lâcheté de plus à l'œuvre dans les programmes, parce qu'il est presque impossible à évaluer et faussement

textes avec des questions.

L'US Mag : Quels sont vos grands bonheurs de professeur de français ? Qu'est-ce qui, au contraire, vous semble lourd à porter ?

C. H. : Ce que j'aime dans l'enseignement, c'est enseigner précisément. J'aime les rencontres et les échanges avec les élèves, transmettre mon amour des livres, raconter, expliquer. Et je déteste tout le reste : corriger des copies, remplir des bulletins, participer à des réunions... L'idée d'avoir à remplir des tâches administratives en plus me révolterait. On nous parle de plus en plus d'augmenter le temps de présence des professeurs dans les établissements, sous prétexte que nous sommes des « privilégiés » avec nos 15

ou 18 heures de « travail » par semaine. C'est absurde. Notre métier ne s'arrête pas aux portes des établissements. Barthes disait qu'« On n'enseigne pas ce

qu'on sait, on enseigne ce qu'on est ». Être professeur de lettres, c'est lire, se cultiver, voyager, discuter pour se remplir, renouveler son enseignement. Tout cela requiert du temps et de l'énergie. On ne peut guère se permettre d'être plus présents dans les établissements. Ou alors, il faudrait en revoir complètement l'architecture, en prévoyant un bureau pour chaque enseignant (ou pour deux ou trois). Les salles des professeurs ne sont conçues ni pour travailler, ni pour recevoir des parents, ni pour accueillir les élèves.

J'ignore si j'aurai la force de travailler jusqu'à 65 ans. Psychologiquement, physiquement, le métier d'enseignant est épuisant, surtout lorsqu'on s'y investit beaucoup.

Les élèves ne sont pas transparents, interchangeable, il faut leur donner le meilleur de soi, même si c'est éreintant.

Alors si vraiment il devient indispensible, d'un point de vue économique, que les enseignants prennent leur retraite plus tard, il va falloir leur trouver autre chose à faire, en fin de carrière. ■

Propos recueillis par Élodie Walck

A LIRE ET À ÉCOUTER

Revue des revues

ANTHOLOGIE SONORE DE LA PENSÉE FRANÇAISE PAR LES PHILOSOPHES DU XX^e SIÈCLE



De Bergson à Deleuze en passant notamment par Sartre, Merleau-Ponty, Bachelard, Jankélévitch, Foucault et Levinas,

cette anthologie offre un accès direct, vivant et exceptionnel à la philosophie (on notera l'absence de femmes philosophes). Au milieu de maints moments savoureux, originaux et stimulants, comme le propos de 1956 de Deleuze sur l'altérité chez Hume, on retiendra tout particulièrement ces trois « causeries » de Merleau-Ponty qui présentent, avec une grande clarté, la philosophie contemporaine du retour à la perception dans son opposition à la philosophie rationnelle classique sous la forme d'un époustouffant « Ponge contre Descartes ».

Frémeaux et associés, coffret de 6 CD

UNE IDÉE ORIGINALE, BD ET CD



Le label Nocturne a eu la bonne idée de mêler deux arts importants du XX^e siècle, nés quasiment avec lui, la BD et le jazz. Il vient de publier dix albums permettant de découvrir



les « géants » du jazz – il faudrait parler de « génies » pour Charlie Parker, Django Reinhardt ou Billie Holiday... – en deux CD pour les découvrir. Là où le bât blesse,

malheureusement, c'est sur la BD. L'histoire est trop elliptique pour que le lecteur ait envie de la lire et d'aller plus loin. Il faudrait prévoir plus de place... A suivre donc. BD Jazz, 2 CD + 1 bande dessinée de 16 pages, Nocturne.

Notre sélection

► MÉMOIRE DE NOTRE TEMPS



Une partie du XX^e siècle a tendance à s'estomper. Comme si le XXI^e siècle avait la maladie d'Alzheimer... Les grands événements du

siècle passé sont ignorés ou même niés. Par exemple, la guerre civile espagnole dans les années 30 et la grande expérience de solidarité que furent les Brigades internationales. Il fallait bien leur rendre vie – et non pas hommage. C'est chose faite avec ce livre-catalogue d'une exposition

BILAN DU SIÈCLE

Quelle analyse de l'URSS ?

Le XX^e siècle fut le siècle de la révolution russe et de la contre-révolution de Staline. Le XXI^e siècle a commencé avec la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. Autant dire que le bilan de l'URSS est absolument essentiel pour comprendre le monde dans lequel nous vivons. Ce bilan du siècle nous concerne. Il permet, sur la base de la critique des fonctionnements bureaucratiques, de concevoir une société fonctionnant suivant des lois différentes de celles du capitalisme. Moshe Lewin, spécialiste incontesté du système « soviétique », a voulu, dans cet ouvrage, préciser ses analyses à la lumière des documents récemment acces-

sibles. La figure de Staline y apparaît plus précise, avec « un plan de carrière » précis et déterminé. Dans le même temps, les modalités de fonctionnement de ce système particulier se mettent en place. L'auteur y voit les prémices des contradictions qui vont miner ce mode de dominations et expliquer la chute de l'Union soviétique, sans révolution, sans heurts contrairement aux prévisions de Trotsky.

Il conclut par la mise à plat du système soviétique beaucoup plus réactif à l'environnement international que la plupart des auteurs ont eu l'habitude de le dire. Ce livre doit être lu comme un complément aux études précé-



dentes de l'auteur. C'est un gros défaut. Il ne se suffit pas à lui-même. Il permet de se rendre compte de la richesse des archives soviétiques mises enfin à la disposition des chercheurs. ■

Nicolas Benies

• *Le siècle soviétique*, Moshe Lewin, 526 p., Fayard/Le Monde diplomatique, 24 €.

(jusqu'au 14 juin) au Musée d'Histoire de Paris, Hôtel des Invalides. Ces « images », qui s'étaient perdues, font revivre un passé qui est le nôtre dans cette volonté de faire face au fascisme. Mais ils ont lutté. Debout ! *Les Brigades internationales. Images retrouvées*, Michel Lefebvre et Rémi Skoutelsky, Seuil.

► UN ROMAN D'ESPIONNAGE « VRAI »... OU PRESQUE

Un best seller aux Etats-Unis. Robert Baer, l'auteur, un ancien agent de la CIA en Orient, affirme qu'il raconte ses aventures « vécues ». De temps en temps, il ressemble à James Bond, laissant une impression d'in vraisemblance. Il voudrait redorer le blason des agents face à une bureaucratie incompétente, accusant Clinton de négligence et expliquant ainsi les attentats du 11 septembre. On peut le lire comme un roman d'espionnage. Tout en s'interrogeant sur les raisons qui font que les Américains y croient... Plus important par ce qu'il révèle de la mentalité américaine que par ce qu'il décrit... **N.B.**

La chute de la CIA. Les mémoires d'un guerrier de l'ombre sur les fronts de l'islamisme, Folio/Documents.

► LE RETOUR DES AVOCATS ?

L'analyse sociologique et historique de la sélection des élites est nécessaire pour comprendre le fonctionnement de l'appareil d'Etat. Gilles Le Béguec a voulu voir de plus près si son hypothèse de « République des Avocats » pour qualifier la



III^e République était justifiée. Il a donc repris les professions du personnel politique pour se rendre compte de la

prééminence des orateurs. Après 1945, ce seront les énarques qui tiendront le haut du pavé. La « judiciarisation » actuelle de la vie publique marque-t-elle le retour des « avocats » ou plutôt la formation d'une nouvelle élite. La réforme en cours de l'ENA oblige à se poser la question. Cette thèse nous permet de trouver des arguments à nos interrogations.

La République des avocats, Gilles Le Béguec, 235 pages, Armand Colin.

► CLASSES POPULAIRES, CLASSES DANGEREUSES !



Comment écrire l'Histoire ? Comment jauger de l'orientation actuelle du gouvernement vers le « tout sécuritaire » ?

Michelle Perrot a voulu comprendre le XIX^e siècle dans sa manière de juger et d'emprisonner les classes dangereuses, les vagabonds mais aussi les travailleurs itinérants. Quelle est donc l'histoire de la prison ? Pourquoi l'enfermement ? Débats et textes de lois se succèdent pour protéger les nantis. Une grande leçon et une écriture singulière de ce XIX^e siècle qui complète l'ouvrage pionnier et de référence de Louis Chevalier, « Classes laborieuses, classes dangereuses ». *Les ombres de l'Histoire*, Michelle Perrot, Champs/Flammarion.

► OÙ EN EST LA LIBÉRATION DES FEMMES ?

Chacune à leur manière, deux femmes s'interrogent sur les avancées du combat féministe et l'avenir de cette lutte. Françoise Héritier, anthropologue et professeur au Collège de France, livre un ouvrage fondamental. La fin de la domination masculine ne peut advenir que d'une compréhension de ses multiples significations, telles que le contrôle de la fécondité des femmes ou le rabaissement du corps. De son côté, Elisabeth Badinter, auteur notamment de *L'un est l'autre* et *L'amour maternel*, interroge avec inquiétude les évolutions récentes et notamment la logique de la parité. Deux ouvrages indispensables. **A. C.**

Masculin/Féminin II, Françoise Héritier et *Fausse route*, Elisabeth Badinter, aux éditions Odile-Jacob.

► COMMENT ANALYSER L'EURO ?

Des fonctions de la monnaie – rappel nécessaire pour comprendre la place de l'euro – à la politique monétaire de la BCE, en passant par l'organisation monétaire de la zone euro et la création monétaire, ce livre fait le point sur les formes d'existence de la nouvelle monnaie. Il livre à la fois des outils d'analyse – cette collection s'adresse aux étudiants – et des réflexions sur les considérants de la BCE. Intéressant.

Le système monétaire et financier européen, Gilles Jacoud, Circa/Nathan.



NOTRE SÉLECTION

► POÉSIE ET CONNAISSANCE



► Omar Khayyâm fut mathématicien, astronome et philosophe perse ayant vécu de 1048 à 1131. On le croit, c'est l'hypothèse du traducteur et

présentateur Gilbert Lazard auteur de quatrains de libre pensée. L'introduction est une grande leçon d'humilité du traducteur en même temps qu'une leçon d'histoire. La Perse recèle d'énormes trésors que cette édition bilingue met à notre portée. On découvre une vision de l'humanité, jouet de forces invisibles qu'elle ne comprend pas, diffusant une angoisse qui trouve quelques réminiscences dans le monde d'aujourd'hui.

Cent un quatrains de libre pensée, Omar Khayyâm, connaissance de l'Orient, Gallimard.

► DEUX PIANISTES RYTHMANT NOTRE TEMPS



► **GLENN GOULD** fut sans conteste le pianiste baroque - dans tous les sens du terme - de la fin des années 50 aux années 70. Ses *Variations Goldberg* ont représenté une rupture dans la

manière de concevoir cette œuvre de Bach. Un psychiatre américain, Peter F. Ostwald, lui consacre une psychobiographie après l'avoir fait pour Robert Schumann. Il essaye d'éclairer la frontière ténue entre génie et folie. Il a longuement écouté le pianiste pour expliciter les causes de son retrait de la vie publique pour ne faire confiance qu'à la vidéo.

Glenn Gould, Extase et tragédie d'un génie, Peter F. Ostwald, 381 p. Actes Sud.



► **JOACHIM KÜHN**, est né en Allemagne de l'Est, douze ans plus tard que Glenn Gould. Il apprend la liberté simultanément dans le rock et

dans le jazz. Plus tard, il participera aussi aux expériences de musique contemporaine (terme qu'il n'aime pas). C'est un pianiste complet qui a voulu aussi apprendre le saxophone alto pour comprendre la structuration du souffle, lui qui a tendance à construire de très longues phrases au piano. Marc Sarrazy a voulu, dans le même mouvement qu'une biographie, baliser les prolégomènes d'une histoire du jazz moderne, Joachim Kühn ayant rencontré tous les créateurs qui comptent.

Joachim Kühn, Une histoire du jazz moderne, Marc Sarrazy, 379 p. et 14 p. de hors texte et un CD, Syllepse.

► UN COMPOSITEUR ÉTERNEL

Davitt Moroney est un grand spécialiste de Bach, notamment de ses œuvres pour clavecin qu'il a

LA MUSIQUE PEUT-ELLE SE DÉFINIR ?

Le xx^e siècle musical



Pour définir la musique, les auteurs réunis par Jean-Jacques Nattiez, maître d'œuvre d'une nouvelle encyclopédie sur les musiques se propose, en son volume 1, d'explorer les « Musiques du xx^e siècle ». Ce « siècle court » a vu cohabiter tous les genres musicaux comme jamais. Du moins, on peut en faire l'hypothèse raisonnée.

Pourquoi commencer par le siècle passé ? Pour illustrer la difficulté du sujet. Comment parler de la musique ? Avec quelle méthode ? Cette période post-moderne a conduit à privilégier le « on » sur le « je ». Plusieurs points de vue, plusieurs échelles de valeurs cohabitent pour partir à la rencontre des sons qui font notre actualité. Le jazz n'est pas oublié, ni la chanson, ni le rap ou les raves comme la techno pour définir soit la modernité soit la post-modernité - deux contributions viennent éclairer ces deux concepts. L'un représente la foi dans l'avenir, l'autre le scepticisme dans l'idée même de progrès. Cette lecture, c'est sans doute son mérite, laisse des questions en suspens. La principale tourne autour de la naissance de la musique de demain. Plurielle n'est pas une réponse satisfaisante. S'interroger montre que la notion même d'avant-garde - pour l'art - a disparu. Pas seulement du vocabulaire mais aussi de notre réalité. L'avenir n'aurait plus d'avenir ? ■

Nicolas Benies

• *Musiques, une encyclopédie pour le XXI^e siècle*, vol. 1 - 5 volumes sont prévus - *Musiques du xx^e siècle*, 1492 pages avec un index, Actes-Sud/Cité de la Musique.

enregistrées. Il a voulu poursuivre ses recherches en construisant une biographie - forcément courte ou alors il aurait fallu analyser toutes les œuvres - du compositeur. Il fait apparaître la boulimie avec laquelle il multipliait les compositions et son amour de la vie. Un portrait qui ne laisse pourtant rien dans l'ombre.

Bach, Une vie, Davitt Moroney, Babel/Actes Sud.

Polars

► UN NOUVEAU CONNELLY

Michael Connelly est devenu une sorte d'ami que tout le monde attend. Au tournant quelquefois. Peut-il se renouveler ? Publiera-t-il enfin le livre définitif qu'il porte en lui et qu'il n'arrive pas à accoucher ? Il a mis à la retraite son inspecteur bien aimé, Harry Bosch tout en gardant à l'esprit le monde de Hieronymus Bosch, décrivant notre monde de transition comme s'il l'avait connu. Après avoir travaillé avec Clint Eastwood, il s'est lancé dans cette machinerie complexe incluant les angoisses enfantines et les nécessités de l'industrie pharmaceutique qui voudrait bien s'approprier un brevet. Il décrit, comme un néophyte qu'il est, les merveilles de l'informatique de demain - en oubliant sa crise, profonde - et les cheminements prévisibles d'un homme en proie à ses tourments. Ce mélange est explosif et

distille une sorte d'allégresse. Une sensation curieuse. Un homme se découvre et devient... un être humain. C'est là toute l'histoire. Sur un ton mineur. Mais n'est-ce pas celui du blues ?

N.B.

Darling Lilly, Michael Connelly, 357 p. Seuil/Policiers.

► L'EGYPTE SOUS DOMINATION ANGLAISE

L'Égypte des débuts du xx^e siècle - nous sommes aux alentours de 1908 - est une construction compliquée. Les Anglais gouvernent sans vouloir le dire ni le montrer. Ils laissent apparemment le pouvoir aux potentats locaux... qui dépendent totalement des occupants. Tout le monde fait semblant. Seule l'armée - une île - ne répond pas à ces impératifs. Elle est raciste, méprisante et sûre de son bon droit. Difficile de ne pas penser à l'Irak. Michael Pearce a conçu une nouvelle figure du « détective », le mamour zapt, le chef de la police politique, un Gallois antiraciste, un personnage qu'on aimerait rencontrer. A travers lui, il raconte cette Égypte, ses différentes strates de pouvoir, cette société que visiblement il aime - les cafés surtout - et décrit les effets du colonialisme. A mettre de toute urgence entre toutes les mains. N.B. *Le retour du tapis et La nuit du chien*, Michael Pearce, 10/18, collections Grands détectives.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► MÉMOIRE DE LUTTE

Portrait de combattant, de mère mais aussi d'exil, de lutte pour accéder à la culture française sans oublier la Catalogne d'origine, ce livre, composé de souvenirs familiaux, brasse tous ces sujets. Il ne laissera personne indifférent, même si la mère apparaît trop parfaite.

• *Dolorès*, de Progreso Marin, Loubatières

► NOUVELLE DIVINITÉ

Une nouvelle divinité s'installe, une divinité technicienne dont Internet n'est qu'une lumineuse apparition : le Réseau. Le Réseau a remplacé l'Arbre. Si l'arbre a symbolisé l'enracinement, la hiérarchie et la verticalité religieuse en reliant terre et ciel, le réseau est l'objet fétiche pour le culte contemporain du mouvement, du passage et de l'horizontalité reliant présent et avenir. L'auteur, professeur en sciences de la communication à l'Université de Rennes 2 invite dans ce livre à un parcours dans l'invention du réseau

• *Critique des Réseaux*, de Pierre Musso, 375 p., Aux Presses universitaires de France.

Classique

PERPETUUM MOBILE

Les neuf symphonies de Beethoven sont le sommet de la musique symphonique et le Graal des chefs d'orchestre : passage obligé, épreuve initiatrice, qui adouba devant le tribunal de l'Histoire quelques grands noms de la direction. Les intégrales de Furtwängler, Toscanini, Karajan, Bernstein ou Harnoncourt sont des jalons essentiels du patrimoine de l'interprétation. De même, aujourd'hui, l'intégrale de Simon Rattle : successeur à Berlin de Claudio Abbado, qui lui-même avait succédé à Karajan, Rattle s'est vu « commander » cette intégrale par l'autre grand orchestre européen, le Philharmonique de Vienne. Beethoven, Vienne : double inscription dans la tradition pour ce jeune chef, le plus brillant d'aujourd'hui. Rattle réussit l'impossible : assimiler l'héritage et le bousculer, donner à entendre, à ressentir le grand mouvement de liberté, l'élan essentiel à la symphonie beethovenienne et mettre en lumière chaque détail, chaque inflexion. Le mouvement est sans cesse relancé, on va - notamment dans une *Pastorale* extraordinaire - de merveille en merveille. À chaque instant, Rattle réalise son programme : recréer Beethoven, inépuisable source, comme il le fut jadis par les plus grands.

Alexis Chabot

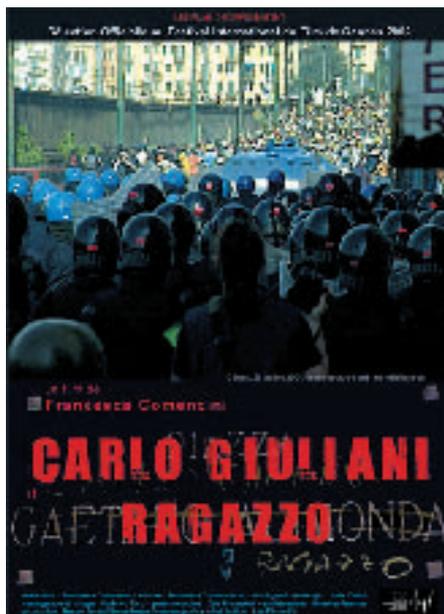
Beethoven, Neuf symphonies, Wiener Philharmoniker, Sir Simon Rattle, EMI Classics.

En mémoire

Carlo Giuliani est mort le 20 juillet 2001, tué par la police lors des manifestations anti-mondialisation du G8 de Gênes. Carlo, c'est dans toutes les mémoires un corps gisant dans sa flaque de sang, sur lequel une camionnette de *carabinieri* est passée et repassée. Ce moment a une histoire, il est le point d'arrivée d'une journée particulière.

Le film construit un dialogue entre deux paroles. D'un côté, le montage des documents filmés de la manif, prisme d'images et de sons. Ici le parlé est exclu. On n'entend que les bruits, les cris, les slogans. On perçoit d'abord des mouvements, ordonnés ou confus, les caméras semblent souvent ne plus rien contrôler, comme happées par ce qu'elles filment.

De l'autre côté, la mère de Carlo, Haidi, a donné forme à sa douleur par sa lutte et sa quête minutieuse de la vérité. Son discours ferme et continu : plan rapproché du visage de la mère, visage noble, austère, immobile devant la caméra, mais animé par d'imperceptibles et constants changements d'expression. Le mode est celui du rapport plus que du récit. L'emploi du temps, les trajets, rue



Un enfant du siècle

par rue, nom par nom, les petites choses (dormir tard, chercher à manger dans une ville où tout est fermé), les témoins (qui a vu Carlo,

où, à quel moment exact)... La voix, dans l'énoncé méthodique et têtu des faits, est d'une tranquillité terrible, jusque dans le soin avec lequel elle signale, en passant, un détail, une digression, qui ne font que rapprocher Carlo de l'inévitable.

Il ne s'agit pas ici de plaider (à peine le ton s'élève-t-il un peu sur la fin, interrogatif plutôt qu'indigné). Symétrique à la vigoureuse action publique des parents de Carlo contre la répression des mouvements de protestation, le film traite, sobrement, une autre face du drame. Haidi donne vie une seconde fois à son fils mort, en lui rendant l'honneur avec la vérité, alors qu'à peine assassiné, les médias berlusconiens s'étaient acharnés à le diffamer. On est au-delà de l'engagement, et *Carlo Giuliani ragazzo* au-delà du cinéma militant : il établit le délicat équilibre qui fait les symboles historiques, entre le général et le particulier, le hasard et le destin, l'ordinaire et la tragédie. ■

Jacqueline Nacache

• *Carlo Giuliani ragazzo*. Un film de Francesca Comencini (2002), sortie le 4 juin.

CINÉMA

Création, vous avez dit création ?

Quinquagénaires, l'un plasticien, l'autre scénariste, René et Patrick vivent heureux dans le clair obscur d'un ancien dancing aménagé en atelier modulable. Il y a aussi, dans la rationalité des lumières, une pièce pour écrire, une cuisine et des chambres pour la satisfaction physique de leur vie de couple. Tout est fonctionnel. Or le dérèglement intervient. Résurgence de Jean Epstein, revenantes bre-



tonnes, la tempête, des vagues furieuses, la pluie agressent le bunker idéal des artistes. Pendant un voyage de Patrick, le double de René monte alors de la cave et s'installe. Zombie ni fantastique (alors que la situation l'est), ni surnaturel (il ne révèle rien), c'est une présence. À l'état conceptuel de l'altérité, il est le motif de péripéties bouffonnes et l'enjeu d'une philosophie éventuellement politique.

Usé, le mot « création » est devenu aussi indifférent que le double de René. Pourtant c'est la création qui, ici, veut la rigueur confondante de l'image. La perception du plasticien, l'ha-

bileté fabulatrice du scénariste, l'humour en permanence (apport du troisième larron ou des trois auteurs ?) fusionnent en potentialités spéculatives et visuelles vertigineuses. Dans un présent de l'histoire abominable, *Dancing* témoigne de la persistance de l'art et de l'intelligence. Ça fait du bien.

Françoise Jeancolas-Audé

• *Dancing*. Un film de Patrick Mario Bernard, Xavier Brillat, Pierre Trividic.

Incontournable acteur

Jacqueline Nacache, qui alimente depuis plus de 15 ans notre découverte du cinéma, dans les pages culture de *l'US*, est l'auteur de plusieurs ouvrages, en particulier sur le cinéma américain. Des spécificités du travail de l'acteur de cinéma par rapport au jeu théâtral, des évolutions des théories et des demandes qui lui sont adressées depuis les débuts du cinéma et selon les différents genres cinématographiques... tout en interrogeant aussi les relations entre acteurs et personnages, cet ouvrage, qui évoque au passage plus de 250 films, permet à la fois un cheminement agréable pour l'amateur de cinéma et un approfondissement de la réflexion pour des étudiants ou pour les enseignants qui analysent des films avec leurs élèves tant le travail des acteurs contribue de manière essentielle à la richesse des représentations filmiques.

P. L.

• *L'acteur de cinéma*, Jacqueline Nacache, Nathan Cinéma, 192 pages.



MUSIQUE

Django, 50^e.

Un 16 mai 1953 mourait brutalement le seul génie européen de la musique de jazz, Django Reinhardt. Il venait d'enregistrer, à la guitare électrique, des plages essentielles que tout le monde s'est empressé d'oublier. Pour ne se souvenir que du quintette du Hot Club de France, avec le violoniste Stéphane Grappelli. Pourtant, Django y démontrait sa capacité d'invention, de renouvellement provenant de son goût prononcé pour l'aventure. Il jouait le bebop, avec des be-bopers. Un jeune pianiste venant d'Algérie y faisait ses tout premiers pas, Martial Solal.

Les commémorations se succèdent, risquant d'enterrer le génie créateur. Il faut donc l'écouter en long, en large et en travers. Pour appréhender ce monde particulier qui a donné naissance à toute une culture, celle des Manouches. La somme réalisée par Daniel Nevers, pour Frémaux et Associés (distribué par Night & Day), est absolument incontournable. Cet historien sait faire passer l'air de ces temps-là. Il en est au volume 17, *La mer*, couvrant l'année 1949. Pour les sessions de 1953, se reporter à la collection *Jazz in Paris, Nuages*. Le 24^e festival de jazz Django Reinhardt, à Samois-sur-Seine, prendra évidemment un sens particulier. La programmation sera centrée autour de la musique de jazz manouche avec, en prime, la projection de *Jazz hot*, unique apparition filmée de Django.

N. B.

• Du 23 au 29 juin, <http://djangosamois.free.fr>
Tél. 01 64 24 86 45.



Quel théâtre du quotidien ?

Sous des formes diverses, auteurs et compagnies mettent de plus en plus souvent en scène notre histoire contemporaine, des moments et sujets importants de notre vie sociale. Des transpositions qui contribuent à permettre d'interroger notre quotidien avec les outils du théâtre. En permettant de prendre de la distance, en laissant aussi place au rêve, à la poésie, y compris sur des sujets graves et douloureux...

Ainsi, actuellement, Stéphanie Loik et le Théâtre Populaire de Lorraine présentent un nouveau texte de Lionel Spycher, *Pit-Bull*, après s'être déjà confrontés au thème de la violence et de la misère sociale avec *9 mm* en 2001. Chorégraphie et théâtre sont associés dans cette création constituée de métaphores et décryptage méthodique du réel. Comme l'exprime la dynamique directrice du TPL, cela « raconte une histoire de jeunes, de guerriers qui vivent dans les cités de béton, dans ces tours d'une hauteur telle que, certains jours, jours de blues, si l'on se jette de tout en haut, on peut croire que l'on va atteindre le ciel ». *Pit-Bull*, histoire de Luc qui se cache derrière



Des rêves de terreur

son chien de combat, en rêvant de combats gagnés, d'argent, de filles, de départ. Histoire de Thomas qui se came pour échapper, oublier la mort de son ami et ses rêves de poésie... Histoire de Princesse qui a seize ans, pour qui Dieu a raison et a le droit de dire qui est innocent, qui est coupable. Elle se prépare au combat, les coupables sont de l'autre côté, un jour elle prendra les armes, dit-elle, pour les punir. Comme Leïla, la sœur d'Hakim qui s'est jeté du haut de la tour, comme sa mère. Il ne lui reste que son père et Thomas. Elle cherche désespérément

à être aimée... Il y a quand même les rêves, la musique et le sommeil et, bien sûr, les lois qui interdisent les combats de chiens... » ■

Philippe Laville

• Après avoir été créé à Thionville, ce spectacle est à Ivry, Théâtre des Quartiers-Antoine Vitez, M° Mairie d'Ivry, rés. Réduc-Snes, 01 46 70 21 55, avant de continuer sa tournée à travers la France (www.thionville.com/tpl) et au 03 82 53 33 95). Simultanément, au Théâtre Paris-Villette, M° Pte de Pantin, rés. Réduc-Snes, 01 42 03 92 26 à 10 € au lieu de 26, parisvillette@wanadoo.fr, du 10 au 28 juin, deux créations explorent les thèmes de la résistance, de la mémoire, de l'engagement politique et de la citoyenneté : *Le bonheur d'être rouge* de Benoit Lambert et Frédérique Matonti, portrait reconstitué d'un ancien militant du PCF à partir de matériaux biographiques épars rassemblés par sa fille. Découverte du monde de ces hommes qui voulaient changer le monde et de leurs errements, de 1934 à 1979, en cherchant à éviter aussi bien le plaidoyer nostalgique que le règlement de comptes. *Résister* conçu par Pierre Couleau, avec l'ambition de donner forme théâtrale à la Résistance s'exprimant par le courage, la fraternité, le refus de l'aliénation, le désir de penser et d'agir en liberté, la volonté de léguer un futur positif, l'amour de la paix, le respect de l'autre, l'horreur du fascisme et de la destruction de l'homme par l'homme. Non pas un spectacle historique, mais d'impressions, en plaçant en exergue cette expression de Robert Badinter « la véritable justice, ce n'est pas la vengeance, c'est la mémoire ». Ce qui ne peut manquer de résonner à nos oreilles meurtries par l'actualité des appétits coloniaux au Moyen-Orient et leurs engrenages de violences...

ENSEIGNER LE CINÉMA

Publication annuelle de l'Association des enseignants et partenaires des classes et options cinéma-audiovisuel en lycée, ce numéro des *Ailes du désir*, contient notamment un important dossier consacré à Abbas Kiarostani et au cinéma iranien en pleine évolution, et de nombreux documents pédagogiques.

• *Ailes du désir*, N° 11, mars 2003. Pour découvrir les différents numéros de cette revue (58 pages, 8 €) et les initiatives de l'association www.ailesdudésir.com, (pour contact/commande : 01 40 21 85 76).

LE TEMPS DES FESTIVALS (SUITE)

Du 3 juin au 1^{er} juillet, la Seine-Saint-Denis se livre à une expérience. Mêlées, dans un même festival, la musique classique, les musiques du monde – notamment celle de l'Algérie, musique populaire et savante s'il en fut –, la musique électronique indienne et les créations représentent un véritable défi pour l'auditeur comme pour les organisateurs. Manière originale de montrer que toutes les musiques ont quelque chose en commun, même si elles sont issues de cultures spécifiques. Ainsi, les airs sacrés de Mozart cohabiteront avec les chansons d'Algérie de Souad Massi et la création de Talvin Singh. La Défense, comme chaque année, fête aussi son festival pour faire découvrir de nouveaux groupes avec son concours national qui aura lieu les 14 et 15 juin. Auparavant, à partir du 2 juin, à 12 heures se produiront des fanfares, suivi par du jazz électronique, du latin-jazz et le Magic Malik orchestra – dont il faut écouter les albums publiés par le Label bleu (dis. par Harmonia Mundi). Invité d'honneur, Kenny Garrett. www.festival-saint-denis.fr, 01 48 13 06 07. La Défense, entrée gratuite. Rens. : 01 47 29 30 31



Le temps des festivals

Le samedi 24 mai, dans le parc du lac de Courcouronnes (91) est organisé le 28^e festival des musiques et danses du monde. Le soleil sera de la fête. Il ne vaudra pas manquer un ensemble de groupes venant de toutes les cultures du monde et des régions de France. Quatre scènes se partageront nos oreilles, avec d'énormes difficultés de

ou passer par le cabaret pour celle du Bengale. Un échantillon de ce qui vous attend et des choix cornéliens à effectuer quasiment toutes les heures. Au même moment, débutera, à Coutances dans la Manche, la 22^e édition de Jazz sous les pommiers, qui fait la part belle aux musiques du monde. Le jazz, quand à lui s'interroge sur son devenir. Son présent, on ne le dit pas assez, est fastueux. Le poète l'avait dit, « La femme est l'avenir de l'homme », serait-elle l'avenir du jazz ? Se croiseront, ici, Anne Ducros, chanteuse, Marilyn Mazur et ses percussions, Hélène Labarrière et sa basse ambulante,

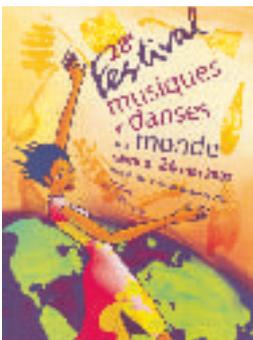


Geri Allen et Nathalie Loriers, pianistes subtiles, Maria Schneider chef d'orchestre et compositrice, Shemekia Copeland et les voix de l'Afrique, de l'Inde comme celle du gospel... Une manière d'entrer dans ces mondes particuliers, revendicatifs

plus souvent et toujours révoltés. Le festival se veut aussi... festif, avec des concerts gratuits pour découvrir des groupes, des « bœufs », des rencontres, des spectacles de rue, des fanfares – c'est la mode, mais ils ont commencé, il faut le leur reconnaître – des courses... ■

Nicolas Benies

• Courcouronnes (91), rens. 01 69 02 13 20.
• Coutances, du 24 au 31 mai, rens. au 02 33 76 78 50.



TRÈS TÔT, LES COLLÈGUES DE LETTRES CLASSIQUES se sont intéressés à l'informatique comme auxiliaire de pratiques innovantes dans l'enseignement du latin et du grec, et ils ont créé des programmes spécifiques. Ce n'est un paradoxe que pour le Béotien méconnaissant les enjeux qui entourent l'enseignement de ces langues ! L'expérience est donc ancienne et de nombreux outils sont désormais disponibles : logiciels, cédéroms donnant accès à des encyclopédies électroniques, des dictionnaires ou des musées, et aussi toutes les ressources d'Internet. Collègues, à vos claviers !

Langues anciennes et multimédia : quelques fils d'Ariane...

Du grec sur ordinateur, vous dis-je !

Pour lire et écrire le grec sur un ordinateur, il est nécessaire d'y installer une police de caractères spéciaux comme SPIONIC, libre de droits, ou GREEK.TTF (dans le répertoire Fonts de Windows par exemple). Elles sont téléchargeables gratuitement à partir de nombreux sites et les correspondances de caractères, y compris accents, esprits et iotas souscrits sont vite assimilés ; fabricando...

Uti et ... abuti ! User et abuser !

Le traitement de texte permet des exercices simples mais efficaces : segmentation de la chaîne écrite



avec la touche espace (objectif : reconnaissance d'un lexique, séparer les mots, les phrases d'un texte...) ; textes à trous avec formes ou termes lexicaux ou grammaticaux à insérer ; identification des flexions, des préfixes,

suffixes ; passage d'un texte intégral à un texte simplifié (phrases minimales, unités de sens simplifiées) et vice versa. L'usage du soulignement, de la couleur, des caractères italiques ou gras sont à utiliser sans modération mais à bon escient pour faire découvrir l'articulation de la phrase, le sens du texte, les figures rhétoriques ou pour l'apprentissage d'un vocabulaire thématique...

Le copier/coller permet à l'élève de retrouver la structure d'un texte dont les phrases ont été mises

riche, voire des maquettes... Des collègues ont élaboré et mis sur sites des séquences expérimentées en classe, pour tous les niveaux, en latin comme en grec ou interdisciplinaires, exploitables facilement. Il suffit souvent de les adapter à sa progression personnelle. Elles peuvent être aussi ressources complémentaires à un travail qui suivrait le manuel. Les programmes du baccalauréat sont ainsi traités chaque année par les collègues et leur travail mis à disposition de tous sur la toile.

veut voir traiter ; à l'élève ensuite de prélever l'information intelligemment et de la mettre en

DES OUTILS SPÉCIALISÉS

Des outils donnent une aide précieuse pour la compréhension, la traduction. Certains sont téléchargeables gratuitement. On peut avoir accès ainsi à des analyseurs morphologiques comme *Collatinus d'Y. Ouvrad*, *Epistemon* de J. Hamez. *Eulalie* est un graticiel de G. Teulière pour l'apprentissage du vocabulaire grec. *Nauta et Verba* du lycée du Comté de Foix en Andorre pour la révision des déclinaisons latines et des temps de l'indicatif.

dans le désordre... (applicable facilement au récit dans une fable ou à un dialogue philosophique). La lecture en sera plus tôt assimilée.

Pour le travail avec traduction, les juxtapositions linéaires, les mises en parallèle sont facilitées.

Les sites pour les langues anciennes

Les sites institutionnels, nombreux, offrent des ressources très variées en didactique comme en pédagogie, du texte original à des traductions diverses (d'auteurs et d'époques différents), une iconographie

On trouve aussi sur le web de nombreux travaux de classes fort intéressants, qui, souvent, donnent envie aux élèves de les imiter ; ce sont souvent des pages avec des liens hypertextes qui permettent une certaine autonomie dans le parcours.

La toile : un dédale ?

Cette entrée de l'apprentissage des langues anciennes par l'informatique et le multimédia donne un côté ludique et contemporain à des enseignements trop souvent considérés comme démodés ; elle favorise aussi l'autonomie en recherche documentaire. Pour ceux qui craindraient une dispersion des élèves sur la toile, il est judicieux au début de choisir deux ou trois grands sites, et de les « aspirer » afin de les consulter et les mettre à disposition, intégralement ou partiellement selon les sujets que l'on

DES NOUVELLES DU MONDE DES LOGICIELS

LITTLETHINKER, SIMULATEUR LIBRE DE MICRO-PROCESSEUR

Enseignant en BTS informatique de gestion, Sylvain Cherrier a la charge d'un point du référentiel qui concerne le matériel informatique : trouver des TP démontrant les fonctionnalités d'un microprocesseur, ce n'est pas aisé. Ce constat l'a poussé à concevoir LittleThinker, un petit simulateur de micro-processeur très simplifié. Il est constitué d'un jeu réduit d'éléments que l'on trouve habituellement dans un microprocesseur (registres, accumulateur, compteur ordinal, registre d'état). Il offre une petite mémoire de 50 cases, dans lesquelles on peut écrire des données ou des commandes. L'étudiant dispose du descriptif de chacune des commandes et doit réaliser des exercices, en concevant un programme. Il saisit ensuite ce programme. Little Thinker obéit aux instructions et met en évidence les zones qui travaillent dans le microprocesseur, pas à pas, visuellement. Testée avec deux classes de TS, la version 0.1 est perfectible mais fonctionne et est libre. On peut donc s'en servir, la modifier... Bien qu'on le lui ait demandé, S. C. n'a pas voulu utiliser la démarche de Microsoft, en ce sens que son programme est disponible pour toute plateforme. LittleThinker est ainsi en Java, langage gratuit et multi-plateforme. Pour le reste, visitez <http://sylvain.cherrier.free.fr>, où vous pouvez tout prendre, tout modifier, et même le tenir au courant de vos expériences. Une version 0.2 est en préparation pour la rentrée...

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site d'Adapt-Snes, <http://www.adapt.snes.edu> page disciplines, rubrique Langues anciennes : liens vers des logiciels téléchargeables, des associations, les bons portails de la discipline ou d'histoire, un forum, des musées et ... diverses ressources, références et parfois tests de logiciels diffusés sur cédéroms.

forme. Nos élèves, très attirés par les sites créés par d'autres élèves, découvrent souvent avec plaisir les liens européens et internationaux.

On trouve les textes sur beaucoup de sites académiques ou des banques de ressources spé-

Liddel and Scott et Lewis and Short, à un analyseur morphologique, à une banque de photographies (sites, monnaies, vases...), à des musées, à des traductions en anglais. Perseus est accessible aussi par www.philoctetes.free.fr



cialisées : The Perseus Digital Library www.perseus.tufts.edu/ est une immense bibliothèque donnant accès aux textes antiques et aux dictionnaires

Le latin, une langue qui vit

Des correspondances par courrier électronique existent entre classes ; la contrainte est de converser en latin, et si du voca-

NOTRE SITE DU MOIS

Futura-Sciences, un partenaire d'Adapt-Snes, pour apprendre chaque jour

Futura-Sciences, « au cœur de la science », c'est l'originalité d'un site conçu pour être réactif, un relais entre le monde scientifique et le public par la diffusion de connaissances pour tous : dossiers de vulgarisation, thèses, actualité mise en ligne plusieurs fois par jour, suivi de campagnes scientifiques en direct, chats, forum, agenda, une boutique. Quatre onglets de couleur pour quatre pôles : s'informer, découvrir, communiquer, se détendre.

Des parrains prestigieux, une collaboration avec les sites du CNES, de l'IFREMER, l'INRIA, le CEMAGREF, des partenariats choisis, un comité de vigilance scientifique, une information fiable dont la source est toujours précisée et neuf thématiques différentes. À ce jour : 44 scientifiques participent déjà, plus de 230 dossiers, 1 800 actualités, de nombreux projets, de l'interactivité, de la réactivité, 5 000 visiteurs par jour et le trophée du meilleur site Internet d'information décerné par Le Guide de la Presse et remis des mains d'Axel Kahn !

L'énergie de Futura-Sciences (association loi 1901) réside avant tout dans la passion qui anime son équipe de bénévoles et les scientifiques qui la soutiennent. Hegel a écrit « rien de grand ne se fait sans passion » ...

<http://www.futura-sciences.com>

PAGES RÉALISÉES PAR

- Articles et liens pour les lettres classiques : Françoise Degrave
- Rubriques logiciels libres et alternatifs : Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu
- Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-Snes, 237, boulevard Saint Germain, 75007-Paris, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu.

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

« Linux prêts à l'emploi »

LINUX est un système d'exploitation libre, fruit du travail coopératif de nombreux bénévoles du monde entier. Il avait la réputation d'être difficile à installer et à utiliser. Aujourd'hui, les choses ont vraiment changé. De très gros progrès ont été faits et l'installation est, en général, aussi simple (voire plus) que celle de WINDOWS, sa prise en main est vraiment aisée, même s'il reste, toujours, des améliorations à apporter. De nombreux utilitaires, comme les bureaux KDE et GNOME, n'ont rien à envier au bureau de WINDOWS, ni en commodité, ni en esthétique. De nombreux programmes sont bien sûr disponibles.

La nouveauté : si vous désirez essayer, juste pour voir à quoi ça ressemble, mais sans (pas encore) installer, les « LINUX prêts à l'emploi » sont faits pour vous. LINUX, plus de nombreuses applications, est installé sur un CD-Rom qu'il n'y a pas lieu « d'installer » sur votre disque dur, aucun risque d'effacement ou de modification de données et si WINDOWS est sur votre PC, vous le retrouverez intact à la fin de la démonstration. Il y a actuellement deux versions : Demolinux de Roberto Di Cosmo et, plus récente, Knoppix (créée par Knopper). Elles permettent de faire un essai de LINUX et de tester de nombreuses applications (traitement de texte, jeux, navigateur Internet, logiciels de mails, de gravage, ...). C'est idéal pour se faire rapidement une idée de LINUX et des nombreuses applications compatibles.

On se procure Demolinux et Knoppix par téléchargement à <http://www.demolinux.org/> et <http://www.knoppixfr.org/> ou en les achetant à <http://ikarios.com> ou dans un magazine spécialisé.

Comment les utiliser ? Il y a un fichier d'aide sur chaque CD, lisible avec n'importe quel navigateur, indiquant simplement la, petite, manipulation à faire.

Vous en saurez plus en lisant notre article en ligne (site [Adapt-Snes](http://www.adapt.snes.edu) <http://www.adapt.snes.edu>).

bulaire contemporain est inventé, les néologismes sont créés à partir de radicaux anciens et de règles étymologiques précises. Voir le forum electronicum du collège de Clamart. L'idée d'échange et de réseau est motivante, le net permet d'appliquer directement les acquisitions du cours.

Latin oral : Lingua latina per se illustrata par Hans H.Orberg, www.lingua-latina.dk, cours par la méthode directe fondée sur le principe de l'induction. Radio finlandaise émettant en latin : voir www.yle.fi/fbc/ avec articles courts, d'actualité, mis à jour chaque semaine.

RETOUR AUX SOURCES : ARROBAS

Notre @ n'est pas un signe inventé par les créateurs d'Internet mais une abréviation latine, employée dès le début du XVII^e siècle, au moins, excusez du peu ! et cela dans toute l'Europe. C'est la préposition ad, « at » anglais ou « à » français, et elle se trouve à juste titre à ses côtés sur nos claviers. Ce symbole remplaçait la préposition, comme & remplace « et », et était utilisé dans le latin dit de chancellerie pour l'adresse de documents diplomatiques. A prononcer « ad » donc ! Arrobas est l'appellation française des imprimeurs qui ont désigné ce caractère par ses éléments descriptifs : a rond bas (de casse), c'est-à-dire la minuscule. Les concepteurs d'Internet ont gardé ce signe typographique international qui est encore en usage dans les pays anglo-saxons. Ainsi, beaucoup font du français et du latin sans le savoir !

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées. Tous les articles multimédias parus dans l'US magazine, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Goulven Laurent, historien et professeur d'Université, est spécialiste des rapports entre paléontologie et théorie de l'évolution au XIX^e siècle.

Paul Mazliak, biologiste et professeur d'Université, a dirigé pendant vingt ans le laboratoire de physiologie cellulaire et moléculaire de Paris VI-Jussieu.

Deux siècles de biologie Des grandes ruptures du XIX^e à l'explosion du XX^e

L'US Mag : Paul Mazliak, vous vous êtes engagé dans la rédaction d'une histoire de la biologie en plusieurs tomes (deux déjà parus) ; selon vous, que peut attendre le lecteur d'un tel ouvrage ?

P. M. : J'espère, d'abord, que cette lecture lui apportera un certain plaisir, une satisfaction intellectuelle. Découvrir les pensées d'un savant, ses hésitations, ses audaces, ses erreurs, à travers les notes de ses cahiers de laboratoire, procure, je crois, un certain contentement, comme lorsque, dans un roman, on suit le cheminement des idées dans l'esprit des personnages.

En outre, le contexte d'une proposition scientifique en dit toujours plus que son énoncé. Les grandes avancées de la biologie ont été réalisées dans un contexte polémique, accompagné souvent des rudes conflits entre personnes. Retracer l'atmosphère passionnelle des débats, exposer les positions des uns et des autres, aide beaucoup le lecteur à bien saisir la portée de la thèse qui l'a emporté, surtout s'il n'est pas biologiste.

L'US Mag : Goulven Laurent, pourquoi un livre sur Lamarck ?

G. L. : Pour l'étude de la vie, cette période est un tournant majeur. Or les idées de Lamarck (et de son successeur, Darwin) sont souvent présentées de façon si erronée que l'émergence du concept d'évolution, et donc le concept lui-même, ne peuvent être convenablement compris. Ainsi, on a souvent dit que Lamarck (1744-1829) n'aurait apporté aucun fait à l'appui de sa théorie ou que Darwin (1809-1882) aurait refusé l'hérédité des caractères acquis. Ces deux affirmations sont contraires à leurs écrits !

L'US Mag : Comment progresse la biologie ?

P. M. : Il y a, bien sûr, des découvertes inattendues mais aussi la persistance, parfois sur des siècles, de lignes de pensée orientant toutes les observations et expérimentations.

Ainsi, la question de la finalité en biologie a dominé la façon de considérer les êtres vivants de l'Antiquité à nos jours. Les faits d'adaptation n'en finissent pas d'émerveiller et de susciter des pensées finalistes jusque dans des ouvrages contemporains.

Aristote, dont l'œuvre biologique est très importante, faisait de ce finalisme, perceptible dans toute leur organisation, une caractéristique des êtres vivants. Ainsi, les membres antérieurs des quadrupèdes auraient été remplacés par des ailes pour que les oiseaux

puissent voler. Ces raisonnements finalistes conduisent à des positions philosophiques fixistes : l'adaptation étroite d'un être à son milieu réalise un équilibre parfait, interdisant toute variation de structure qui conduirait à une moins bonne adaptation (ou adéquation entre «l'économie» de l'animal et son milieu naturel). Ce qui conduit, inévitablement, vers le créationnisme : il faut bien qu'une intelligence

succession des formes fossiles par une série de catastrophes survenues dans l'histoire de la Terre. C'est certainement Darwin, à mes yeux le plus grand biologiste de tous les temps, qui a donné le coup décisif à la pensée finaliste. Et deux biologistes français contemporains, Kupiec et Sonigo, déplorent dans un ouvrage qu'il faut lire (1) que sa théorie de la sélection naturelle soit très mal prise en compte par les

généticiens qui gagneraient à lire au moins son ouvrage majeur, *L'origine des espèces*, publié en 1859. Darwin a montré, avec une multitude d'observations naturalistes, que l'adaptation au milieu n'est jamais parfaite. Il y a toujours un écart entre le profil-type, abstrait, de l'organisme représentatif d'une espèce répertoriée et la réalité d'un spécimen. L'adaptation n'est plus le trait majeur caractérisant la population ; c'est au contraire la *variation au sein de l'espèce* qui devient le fait majeur. Et Darwin constate que cette variation s'accroît au fil des générations, jusqu'à créer des écarts tellement grands entre certains individus qu'ils deviennent génétiquement infranchissables (la reproduction sexuée n'est plus possible entre ces variants). C'est le mécanisme de la spéciation, apparition de nouvelles espèces. Et la finalité ? Elle disparaît complètement du raisonnement darwinien. Les variations naturelles sont aveugles, aléatoires, soit bénéfiques soit neutres soit nuisibles pour la survie dans le milieu.

Néanmoins, si l'adaptation existe – et c'est un fait d'observation avéré – c'est que, dans un second temps, le milieu sélectionne les variants

les mieux adaptés. Cette lutte pour la survie s'accompagne parfois de la conquête de nouvelles niches écologiques (souvent par les formes refoulées du milieu initial). Aucune intelligence bienveillante n'est donc requise.

G. L. : Au XIX^e, alors que se construit le concept d'évolution, central en biologie, une autre révolution se fait, l'expérimentation scientifique, à laquelle est resté attaché le nom de Claude Bernard (1813-1878). Il n'en a pas été l'initiateur mais l'a promue avec tant de force et de clarté qu'il en est devenu la figure symbolique. Il fait entrer définitivement la physiologie (2) dans l'étude des êtres vivants et fait reconnaître la nécessité de l'expérience pour élever la biologie au rang de discipline scientifique, au même titre que l'étaient la physique ou la chimie. Cette introduction de l'expérience, au moment où le darwinisme allait se



Goulven Laurent, historien et professeur d'Université.

« Les idées de Lamarck (et de son successeur Darwin), sont souvent présentées de façon si erronée que l'émergence du concept d'évolution ne peut être convenablement compris. »

supérieure ait créé ces outils si merveilleusement efficaces. Le grand anatomiste Cuvier (1744-1832), créateur de la paléontologie, se réclamait encore avec vigueur de la pensée finaliste d'Aristote, expliquant la

- Laurent Goulven, *La naissance du transformisme, Lamarck entre Linné et Darwin*, 2001, 150 p., 17 €.
- Paul Mazliak, *Les fondements de la biologie, le XIX^e siècle de Darwin, Pasteur et Claude Bernard*, 2002, 340 p., 30 €.
- Paul Mazliak, *La biologie du XXe siècle, les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences*, 2001, 352 p., 29 €.

Pour commander ces ouvrages, écrire à ADAPT-SNES - 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris (prix franco de port). Commande en ligne et catalogue : <http://www.adapt.snes.edu> Tél. : 01 40 63 28 30.

A paraître (en coédition ADAPT-SNES/Vuibert) :

- Paul Mazliak, *La biologie des grands médecins de l'Islam, Avicenne, Averroès*, 2003
- Bernard Marty et Henri Monin, *Histoire de l'A.D.N.*, 2003.

répandre, allait susciter un passionnant débat d'idées, en particulier en France, patrie de Claude Bernard, débat qui explique « l'exception française » de résistance à Darwin. E. Mayr fait remarquer qu'il y a deux biologies à partir de cette époque, l'une, évolutionniste darwiniste, de caractère « historique », la seconde, expérimentale, de caractère « scientifique ». Cependant, contrairement aux « lieux communs » répandus, entretenus par l'ignorance des textes, les savants français, d'une culture et d'une largeur d'esprit exemplaires, ne rejetaient pas les idées lamarckiennes ni darwiniennes. Claude Bernard, et bien d'autres, dont Quatrefages, affirmaient au contraire considérer ces théories comme des propositions intellectuelles admirables. En revanche, ils refusaient d'admettre qu'on pût leur attribuer la qualité de vérités « scientifiques ». Elles ne répondaient pas, en effet, aux critères de la vérification expérimentale, d'autant plus que la physiologie en était absente. Aujourd'hui, le « paradigme » évolutionniste impose une opinion différente, bien que la biologie moléculaire se base évidemment toujours sur la nécessité de l'expérimentation pour valider ses travaux. C'est une autre histoire...

P. M. : Un des aspects passionnants de l'histoire de la biologie est cette mise en lumière des concepts importants, qui agissent sur une longue durée.

L'US Mag : Faut-il en conclure que l'histoire de la biologie ne doit rien au hasard, progressant inéluctablement en une sorte de marche triomphale ?

P. M. : L'histoire de la biologie est beaucoup moins linéaire et plus riche en surprises que la caricature que l'on peut en donner. Les découvertes provoquées par l'observation scientifique ou l'expérimentation sont quasiment toujours inattendues. Ainsi, aucun biologiste ne pouvait imaginer, à la veille de la découverte du médecin français Broca, en 1865, qu'une lésion, précisément localisée à la base du lobe frontal de l'hémisphère gauche du cerveau, entraînait chez le patient la perte du langage articulé. Quelle découverte dérangeante que cette première localisation cérébrale, irréfutablement vérifiée par l'expérience ! Ainsi la parole, signe distinctif de « l'homme pensant » depuis Aristote, dépendait pour se manifester d'un petit territoire corporel ! Cette découverte enlevait une partie du mystère entourant pensée et langage chez l'homme. Et l'on sait combien fut féconde la recherche des autres localisations cérébrales...

D'ailleurs, il faut saluer le courage des pionniers de la biologie moderne dont les découvertes, tellement inattendues, furent accueillies avec le plus grand scepticisme, voire franchement rejetées. En 1910, Peyton Rous, jeune interne de médecine, travaille à New-York sur un cancer du poulet. Il broie un fragment de tumeur, le filtre et obtient une solution homogène qui, injectée à un poulet sain, provoque une tumeur. Stupéfiant ! Jamais, depuis Hippocrate, le cancer n'avait été considéré comme contagieux ! Rous propose, pour expliquer ses résultats, l'existence de virus oncogènes, hypothèse unanimement rejetée. Ecœuré, il abandonnera (provisoirement) la recherche sur les cancers. Le virus du « sarcome de Rous » sera

observé au microscope électronique dans les années 1960 et P. Rous recevra le Nobel en 1966, à 87 ans ! Thomas Morgan avait reçu, en 1933, le Nobel pour la théorie chromosomique de l'hérédité qui assignait une localisation précise à chaque gène le long d'un chromosome. De nombreux faits expérimentaux étaient venus valider la théorie. Or, dès 1938, Barbara McClintock observait des changements brutaux de la couleur des grains au cours du développement des épis de maïs, la « variéation », bien connue des populations indiennes. Pour l'interpréter, elle proposa de brusques changements de place des gènes de coloration le long des chromosomes. Les généticiens n'étaient pas capables de réfuter cette interprétation mais l'hypothèse des gènes mobiles fut jugée irrecevable en 1950 parce qu'en contradiction, semblait-il, avec la théorie chromosomique. Elle a été



Paul Mazliak, biologiste et professeur d'université.

« L'époque contemporaine a apporté aux biologistes un pouvoir d'action sur les êtres vivants véritablement inconnu jusqu'alors. »

confirmée dans les années 1970 par l'étude des gènes bactériens et viraux puis des génomes animaux et végétaux. Le jury du Nobel ne couronna Barbara McClintock qu'en 1983 ! Cette notion de fluidité du génome, pourtant capitale, heurte tellement les habitudes des biologistes qu'elle n'est pas encore aisément acceptée par tous.

L'US Mag : Paul Mazliak, pourquoi avoir commencé l'histoire de la biologie par le XX^e siècle ?

P. M. : C'est au XX^e siècle que toutes les connaissances accumulées se sont organisées logiquement et l'explosion des connaissances biologiques y a été sans précédent par son ampleur, dans tous les domaines, avec l'apparition d'outils d'exploration très puissants. Ces connaissances se sont intégrées dans des théories globales grâce à la biologie moléculaire et à la connaissance des infrastructures cellulaires. C'est cette mise en place généralisée que j'ai voulu commencer par décrire.

En outre, l'époque contemporaine a apporté aux biologistes un pouvoir d'action sur les êtres vivants véritablement inconnu jusqu'alors. D'où l'essor considérable des biotechnologies, la fabrication d'organismes génétiquement modifiés (très vite commercialisés) pour la production industrielle de protéines, d'hormones, de médicaments d'une très grande pureté ; inévitablement toutes les contraintes liées à la recherche du profit viennent désormais se mêler aux questions purement scientifiques. Les comités de bioéthique deviennent nécessaires, ainsi que des débats démocratiques, pour décider, par exemple, de ce que l'on pourrait traiter comme une marchandise dans les génomes naturels (3).

L'US Mag : En quoi le XIX^e siècle a-t-il posé les bases de la biologie ?

G. L. : Le XIX^e siècle a été une période de renouvellement de la biologie. C'est en 1802 que le mot, et par suite le concept, a été, non pas inventé, mais introduit définitivement dans la pensée scientifique, avec Lamarck. Deux événements, encore aujourd'hui à la base de notre vision du monde animé, doivent être retenus. Le premier est l'avènement de la théorie de l'évolution, avec Lamarck (4), qui a fourni les éléments pour en établir le « fait », puis Darwin, avec l'agent explicatif, que l'on a retenu comme définitif, la sélection naturelle. Le second a été l'accession de la biologie au

rang de science, grâce à l'application de la méthode expérimentale aux recherches sur le vivant. Ces deux grandes avancées ont donné lieu à des débats d'idées qu'une étude historique exhaustive permet de situer dans son complexe déroulement. On doit évidemment évoquer Lamarck et Cuvier. Leurs travaux et ceux de leur nombreux disciples vont en effet occuper le devant de la scène durant la première moitié du siècle, et au-delà.

Ces deux contemporains, occupent deux chaires prestigieuses au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. L'un est le spécialiste des vertébrés et de leur paléontologie ; l'autre est le fondateur de la systématique et de la paléontologie des invertébrés. Cuvier, à partir des fossiles qu'il étudie, soutient fermement une vision fixiste de l'histoire des espèces. Lamarck introduit, à partir de l'étude des invertébrés,

le concept opposé de leur transformation, concept évolutionniste qui a depuis imprégné la biologie. L'histoire des sciences de la vie est illustrée à partir de ce moment par la rivalité et par l'opposition de la vision du monde de ces deux savants, que les naturalistes de l'époque placent sur le même pied de référence scientifique et de révérence admirative. Contrairement à une opinion répandue, nourrie par une ignorance étonnante des textes de l'époque, les partisans de Lamarck ont investi progressivement la biologie aux dépens de ceux de Cuvier, dès avant sa mort. Lamarck avait en effet ouvert un champ nouveau de recherche aux naturalistes, avec la mise en ordre de l'immense domaine des invertébrés, peu exploité jusque là.

Il avait fourni en outre les deux instruments, indispensables jusqu'à aujourd'hui, qui devaient fournir la base de la nouvelle vision du monde qu'il proposait : d'une part, une classification dont la lecture devait traduire la relation de parenté entre espèces voisines ; d'autre part, la paléontologie (Lamarck avait étudié plus de mille espèces !) qui, appuyée sur le concept d'espèces analogues, confortait la notion de descendance des espèces successives. Son mérite a été d'ouvrir la voie d'une vision nouvelle, qui est devenue la nôtre. Les études conduites dans l'esprit de Lamarck, en particulier dans la jeune Société géologique de France – dont Darwin connaissait bien les travaux, puisqu'il y avait sollicité son entrée par l'intermédiaire de Lyell – avaient abouti à faire reconnaître le fait de la transformation des espèces. C'était évidemment la première étape nécessaire.

P. M. : Les notions qui permettent de réunir en un ensemble cohérent la multitude des connaissances biologiques accumulées depuis l'Antiquité (et même depuis la naissance de l'agriculture, biologie empirique appliquée), ont en grande partie commencé à être élaborées au XIX^e.

On peut citer la fin du mythe d'une « matière organique » propre au vivant ; la démonstration de l'unité de composition chimique de tous les êtres vivants ; la théorie cellulaire révélant l'organisation structurale commune ; la théorie de l'évolution unifiant

L'US Mag : Peut-on prévoir dans quelles directions se développeront les travaux futurs ?

P.M. Il est sans doute imprudent de tirer des plans. Cependant, la fin du XX^e siècle a été caractérisée par un essor formidable des neurosciences et, depuis une quinzaine d'années, un consensus s'est établi en sciences cognitives pour admettre que les grandes fonctions mentales renferment une composante biologique essentielle. Tous les grands laboratoires de neurosciences dans le monde travaillent sur la biologie de l'esprit et de la conscience,

« Tous les grands laboratoires de neurosciences dans le monde travaillent sur la biologie de l'esprit et de la conscience, et ces recherches très complexes devraient produire de grandes découvertes. »

par leurs racines toutes les branches des classifications animales ou végétales auparavant considérées comme totalement séparées ; la (re)découverte des microbes, celle des réactions immunologiques et de la vaccination (Pasteur), ce qui a permis de jeter un regard neuf sur les rapports des êtres vivants entre eux ; la notion de « milieu intérieur » (Claude Bernard) ; le démarrage des neurosciences avec les premières localisations cérébrales. Si l'on ajoute qu'à la fin du siècle, Mendel a discrètement posé les bases de la génétique, on voit bien que toutes les notions introduites, fondamentales, ouvrent la voie aux grandes avancées du siècle suivant : métabolisme, génétique, biologie moléculaire, neurosciences.

sur la sélection darwinienne des réseaux de neurones dans le cortex cérébral, et ces recherches très complexes devraient produire de grandes découvertes. Peut-être est-ce la « nouvelle frontière » de la biologie ? Et l'une des plus grandes surprises que m'a personnellement apportées l'histoire de la biologie est la rencontre, dans les œuvres des grands médecins de l'Islam (Avicenne, au X^e siècle, en Perse, ou Averroès, au XII^e, en Andalousie arabe), de théories très élaborées du fonctionnement du cerveau, avançant un réseau de localisations cérébrales et des allers et retours des images mentales entre ces différentes localisations. ■

Propos recueillis par Alain Prevot

DATE LIMITE D'ENVOI : 5 JUIN. REPRIS DÉBUT SEPTEMBRE.

PETITES-ANNONCES SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 11 7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à l'US • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

G.-B. Derbysh., 2 cottages, 4 pers. Peak Dis. Nat. Park, tt cft. Px rais. Tél. 0044 1629 813 448. bernard-armstrong@lineone.net

Autrans, Vercors, coll. loue ds mais. tt cft : r.c. F2 (60 m²), 5 pers., 2^e et F2 (75 m²) 8 pers., t.v., jard. park. Tél. 04 76 56 18 98. (66) Banuyls, F3, cft, 50 m plage, ttes périodes. Tél. 06 86 97 77 73.

Coll. loue Carqueiranne (près Hyères), appt 4 pers., résid. calme, vue mer, 230 € h. saison, 390 € juill.-août. Tél. 04 74 21 31 89.

Briançon, T2, 31 m², 6 couch., 300 à 600 €/quinz. Tél. 04 92 20 18 47.

(05) Gap, villa 6 pers., ttes sais. Tél. 04 42 21 67 88 (répondeur).

Montpellier, F1, 30 m², terr., park., été, sem., quinz., mois. Tél. 06 17 75 21 91.

Loue proche Lorient, juillet, mobilhome (1 neuf + 1 rénové) sur terrain clos 1 500 m², 335 €/sem. Tél. 06 71 20 84 17.

Loue de sept. à juin mobilhome. Proche Lorient, 425 €/mois. Tél. 06 71 20 84 17.

Mais. camp., 25 km La Rochelle, 4 ch., 2 s.d.b., 8 pers., calme, tr. grd jard., pisc., juill.-août. Tél. 05 46 27 73 57.

Loue mas cévenol, proche Anduze, 6-7 pers., bord rivière, vacances, 500 €/sem. Tél. 04 42 08 90 40/06 82 58 94 50.

Paris, prox. Bastille, loue 3 p., juill.-août 760 €/qz, 1 375 €/mois. Tél. 01 58 30 62 07.

(56) Loue du 1^{er} au 15 août, bel appart. centre Vannes, prox. port, 580 €/sem. Tél. 02 97 54 15 54.

Puy-St-Vincent 1600, près Briançon. Loc. F2, 4 pers. max. Cadre exceptionnel. Tél. 01 69 07 37 41.

Perpignan centre, loue F4, 2^e ét., gd jardin + terrasse, 10 mn mer. Tél. 04 68 51 32 35.

Loue Avignon, juill./août, meublé, jardin. Tél. 06 64 90 63 73.

Loue Paris 4^e, 2 p., c., s.d.b., du 27-06 au 24-08, 350 €/sem., 670 €/quinz., 1 060 €/mois. Tél. 01 42 72 30 06.

Chamonix (Les Houches), F3 (45 m²), 4/6 pers., 320 €/sem. Tél. 04 50 54 58 79.

Paris, Butte-Montmartre, loue gd 2 pces, tt cft, 600 €/quinz., été 2003. Tél. 06 11 74 80 19 ou jbensalah@aol.com

Loue Paris 9^e, F3, ttes vac. scol., 400 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72. (75) Paris, F2, 45 m², 1/07 au 31/08, 350 €/sem. Tél. 01 42 29 88 25.

Vallauris, 4 pers., tt cft, jard. + pisc., tr. b. vue, au calme. Tél. 03 20 97 04 94.

Publicité



(74) St-Gervais, loue appt 4/6 pers., piscine, tennis, montagne, calme, grandiose. Tél. 02 35 59 12 22.

Rome centre, côté métro, villa + jardin, 3 au 17 août. Tél. 06 70 49 39 41.

Coll. muté Paris sept. 03, éch. F2 Angers meublé contre F2/F1 idem Paris. Tél. 02 41 36 15 03. dencalif@hotmail.com

Super Antibes : coll. loue villa, 7 pers. dans résid. standing, pisc., tennis, du 15-07 au 15-08 : 2 200 €/quinz. Proche plage comm. Tél. 04 93 33 93 24.

Lauragais, entre Canal du Midi et Gaillac, demi-villa, piscine, parc. 350 €/s. Tél. 05 63 58 31 09 ap. 20 h.

(06) Valbonne Sophia Antipolis (prox. Antibes). Loue villa ind. 110 m² + jard. 1 200 m², 2 ch., du 10/07 au 19/07 (450 €) et du 09/08 au 24/08 (900 €) + chat à câliner. Tél. 04 93 42 03 17.

(13) Cassis, loue 1 ch. d'hôtes, 3 pers. Tél. 04 42 01 22 88.

(13) Cassis, loue T2 ds villa, 4 à 5 pers. Tél. 04 42 01 22 88.

Sud Cévennes, loue maison tout confort, 2 s.d.b., 4 ch., 8/10 p., dans très beau cadre. 670 €/s. Libre du 27/07 au 30/08. Tél. 06 86 81 61 85.

(04) Pra-Loup (près Barcelonnette), coll. loue duplex conf., 6 pers., t.v. Août, 1 sem. 250 €, 2 sem. 450 €, 3 sem. 590 €, 4 sem. 690 €. Tél. 04 94 24 33 46, soir.

Annecy, loue maison + gr. terr., 10 mn de ville, vue imprenable lac, montagnes. 530 €/sem., du 12 juill. au 16 août. Tél. 04 50 46 80 19.

Paris 13^e (Butte aux Cailles), loue 4 pièces, 13/7-20/8, 5 ou 6 sem. 1 600 € ; 4 sem. 1 300 €. Tél. 01 45 80 17 24.

(34) Gde-Motte, stud.-cab. 38 m², r.d.c., jard., 4 pers. 380 €/s., calme, devant plage, park. Tél. 04 90 85 06 13 ou 06 73 33 10 22.

Env. Nice, 10 mn mer, villa 5 pl., piscine, barbecue, four à pizza, terr. couv., août, 1 000 €/sem. Tél. 06 20 34 88 86.

Savoie, Saisies 1700 m, F2, terrasse, 4/5 pers. 300 €/s. Tél. 04 79 37 02 62.

Préparer au mieux vos projets ?
Les réaliser dès aujourd'hui ?

Comptez jusqu'à 3... La solution est **là** !



1

. Vous **EPARGNEZ**
sur votre compte **CASDEN**.

2

. Vous **ACCUMULEZ**
des **POINTS CASDEN**.

3

. Vous **EMPRUNTEZ**
à des **taux encore plus bas**.

Pour bénéficier
des **avantages** du système
1,2,3 CASDEN

Renseignez-**VOUS** auprès de votre **Délégation Départementale**
CASDEN Banque Populaire
ou sur **www.casden.fr**